GALERIE LITTÉRAIRE.



NAPOLÉON

AU CONSEIL D'ÉTAT,

PAR ÉMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE.

TOME PREMIER.



6me SÉRIE.

Bruxelles,

ALPH. LEBÈGUE ET SACRÉ FILS,

RUE DES ALEXIENS, 13.

*

1843


BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
1
31-A
39
ROMA
Google

NAPOLÉON AU CONSEIL D'ÉTAT.

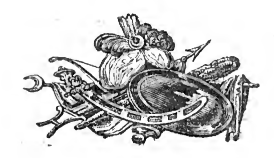
NAPOLÉON

AU CONSEIL D'ÉTAT,

Par ÉMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE.

—

TOME PREMIER.



BRUXELLES,
ALPH. LEBÈGUE ET SACRÉ FILS,
IMPRIMEURS-ÉDITEURS.

—

1843

NAPOLÉON AU CONSEIL D'ÉTAT.

PHYSIONOMIE DU CONSEIL D'ÉTAT.

Les victoires de Napoléon, général en chef, premier consul et empereur, ont rempli le monde. Les monuments que sa volonté puissante a semés en France et en Italie éterniseront sa gloire. Qu'on vienne à prononcer le nom de Napoléon, on prononce à l'instant celui des Pyramides, d'Austerlitz, de Wagram; on parle de la Colonne, de la Bourse, du Louvre. On se rappelle sans cesse le cheval blanc, la redingote grise et le magique petit chapeau; puis le pont brûlant d'Arcole, le plateau glacé de la Moskowa; puis ces vieilles phalanges de la garde défilant sur les boulevards, pour aller triompher de nouveau, à Notre-Dame, au Panthéon, aux Invalides; et enfin, les fêtes pompeuses de l'empire, l'enthousiasme du peuple, ce cortége de rois

encombrant les antichambres de Saint-Cloud, des Tuileries, et embarrassant la marche des officiers de la maison impériale. En un mot, tout ce qui frappe les yeux ou caresse l'orgueil militaire de la nation est toujours présent à la mémoire... Eh bien! au milieu de ce chaos de gloire, c'est à peine si l'on daigne se rappeler le plus beau titre de Napoléon, son titre de législateur!..... Elles ont eu cependant une bien puissante influence en Europe ces séances du conseil d'État où s'élaborèrent les lois qui régissent aujourd'hui tant de peuples! La France a perdu ses conquêtes, mais le *Code Napoléon* règne encore là où nos armes ont cessé de régner.

Pour bien apprécier l'immense travail enfanté par le conseil d'État, il faut se reporter à l'époque de sa création, en 1800. Les coutumes des anciens parlements, le droit commun, le droit public et les décrets de la Convention, venaient chaque jour se heurter devant nos tribunaux, dont la jurisprudence n'était qu'une continuelle variation. C'est, de ce dédale d'ordonnances, de coutumes et de décrets, que, sous la présidence de Napoléon, on tira *les cinq codes* et qu'il y eût enfin justice égale et intelligible pour tous.

Parvenu au consulat à vie, Napoléon composa le conseil des hommes les plus capables. Tout le passé fut oublié pour doter l'avenir, et l'on vit successivement siéger, à côté les uns des autres, Andréossy, Bérenger, Bigot de Préamenu, Berlier, Boulay (de la Meurthe), Cambacérès, Cormenin, Cuvier, Daru, Defermont, De Gérando, Fontanes, Faure, Fourcroy, François de Nantes, Frochot, Gassendi, Las Cases, Le Brun, Molé, Malouet, Merlin, Pasquier, Pelet (de la Lozère), Portalis, Réal, Regnault de Saint-Jean-d'An-

gely, Rœderer, Siméon, Thibaudeau, Treilhard, Tronchet, etc., etc. Napoléon, empereur, leur adjoignit les princes de sa famille, les grands dignitaires de l'empire et les ministres.

Le conseil d'État ne se formait en assemblée générale que sur un ordre de convocation émané de l'empereur, qui le présidait alors. En son absence, l'archichancelier Cambacérès ou l'architrésorier Le Brun remplissait les fonctions de président. Le conseil d'État réuni se divisait en cinq sections : celles de législation, de l'intérieur, des finances, de la guerre et de la marine. Chacune de ces sections avait un président spécial. Venaient ensuite les maîtres des requêtes, et enfin les auditeurs de première et de seconde classe. Le traitement annuel de chaque conseiller était fixé à vingt-cinq mille francs; celui des présidents de sections, à trente-cinq mille.

Napoléon convoquait ordinairement le conseil deux fois par semaine : les mardi et vendredi. La veille, aux petites réunions de Saint-Cloud ou des Tuileries, il faisait grouper autour de lui les membres du *tribunat* et du *corps législatif* qui venaient habituellement lui faire leur cour; il les interrogeait sur les questions qu'on devait agiter le lendemain; et, le soir à son coucher, il disait en se frottant les mains d'un air de satisfaction :

— Allons, allons, j'ai bien préparé ma séance pour demain.

La salle du conseil d'État, aux Tuileries, était une grande pièce latérale à la chapelle. A l'une des extrémités, était une porte qui communiquait avec l'intérieur du palais, et par laquelle arrivait toujours Napoléon. Les conseillers entraient par deux petites portes

ouvertes à l'extrémité opposée. Le pourtour de la salle représentait des figures allégoriques : Le Commerce, l'Industrie, etc. Le tableau de la bataille d'Austerlitz se voyait au plafond, comme pour indiquer que le chef de l'État portait l'épée et la main de justice d'un bras également ferme. Les conseillers étaient rangés par ordre d'ancienneté en commençant par la droite. A l'extrémité de la salle, siégeaient transversalement, sur des espèces de gradins peu élevés, les maîtres des requêtes, et, derrière eux, les auditeurs assis sur des banquettes.

En face, et devant la grande porte, était la place de Napoléon : une table recouverte d'un simple tapis de velours vert et un fauteuil, élevés sur une estrade de deux marches, simulaient le trône impérial. Sur cette estrade, et éloignés seulement de quatre pieds, étaient à sa droite, le prince archichancelier, et à sa gauche, le prince architrésorier. Devant le bureau de l'empereur, et un peu en avant, M. Locré, rédacteur des procès-verbaux, occupait une petite table posée de plain-pied avec le parquet de la salle.

Les séances étaient ordinairement indiquées pour midi; mais elles ne commençaient jamais avant une heure; elles duraient jusqu'à quatre ou cinq heures, et quelquefois elles se prolongeaient jusqu'à six, sept et même huit heures du soir. En ce cas, un buffet abondamment chargé de comestibles était dressé dans le petit salon qui servait d'antichambre à la salle des séances, et MM. les conseillers, sur l'invitation même de l'empereur, prenaient quelques rafraîchissements : Napoléon leur donnait exemple en mangeant un biscuit qu'il trempait dans un demi-verre de vin de Madère. Du reste, il était rare qu'à l'issue des séances, il

ne retînt pas quelques conseillers à dîner avec lui : il les invitait habituellement à tour de rôle.

Un bruissement d'armes, sous les arcades des Tuileries, mêlé au bruit du tambour qui battait aux champs, annonçait l'arrivée de Napoléon. La grande porte de la salle s'ouvrait à deux battants; un huissier du palais annonçait : *l'empereur!* qui arrivait bientôt, précédé du page de service et suivi de quelques officiers de sa maison militaire, qui se rangeaient de chaque côté de la porte pour le laisser passer. Tous les conseillers se tenaient debout jusqu'au moment où Napoléon, montant lestement à sa place, saluait légèrement à droite et à gauche et faisait signe de s'asseoir en disant :

— Allons, messieurs, commençons.

Alors l'archichancelier présentait *le grand ordre du jour*. L'empereur désignait l'objet dont il voulait s'occuper : le conseiller qui en était chargé faisait son rapport, et la discussion commençait immédiatement.

Jamais tribune ne fut plus libre que celle du conseil d'État : chaque membre y exprimait franchement son opinion; cependant les discussions avaient le ton et le laisser aller qui règnent dans une conversation générale, sans gêne, sans prétentions, sans apprêt. Il n'était pas dans l'usage de lire un discours, il fallait improviser : de là résultaient souvent les discussions les plus animées; mais cette liberté ne pouvait être poussée de la part d'hommes savants, spirituels et bien élevés, jusqu'à l'oubli du respect dû au premier magistrat de la république, bien qu'il fût alors le plus jeune de tous. Nous ajouterons que, par suite de cette jeunesse même (il n'avait encore que trente et un ans),

Napoléon ne pouvait avoir la gravité magistrale des autres conseillers, qui, pour la plupart, étaient du double plus âgés et, depuis longtemps, formés au ton qu'exigent les assemblées délibérantes. On conçoit en effet que le jeune vainqueur de l'Italie et de l'Égypte n'avait pas encore ce choix d'expressions et ce calme imposant que plus tard, empereur, il apporta constamment dans les discussions de ce même conseil. Ces discussions, à l'époque du consulat, eurent donc une physionomie toute particulière : autant elles furent libres, animées, vives, originales dans leur marche, dans les incidents et dans les résultats, autant celles du temps de l'empire furent froides, lentes et guindées. Ce n'est pas qu'en pareille circonstance Napoléon tînt le moins du monde à l'étiquette; il faisait au contraire tout son possible pour que chacun la laissât, en entrant, à la porte du conseil, parce que, disait-il, *elle paralyse la langue;* mais il avait beau faire, nul ne pouvait oublier que c'était devant l'empereur qu'il parlait; et le mot *Majesté* n'est pas propre à rendre une discussion bien légère et bien vive. Aussi, sur les derniers temps, pour moins intimider les orateurs, cherchait-il à rester comme indifférent. Appuyé sur le dos de son fauteuil, dans lequel il se balançait, il mutilait son crayon ou le tapis de la table à coups de canif; d'autres fois il s'amusait à tracer, sur le papier qu'il avait devant lui, avec une plume, des figures ou des caractères bizarres. Alors la discussion devenait plus vive, chacun se livrait à sa verve et à ses inspirations; puis tout à coup l'empereur mettait fin à cette lutte parlementaire en s'écriant :

— C'est entendu!

Il faisait ensuite un résumé concis, clair, lumineux,

concluait et mettait aux voix. Quand il arrivait qu'on avait voté contre son opinion, il se soumettait à la majorité de la meilleure grâce du monde, en disant gaiement :

— Allons, je vais tâcher de me persuader que j'ai eu tort.

Après la séance, les jeunes auditeurs se précipitaient sur les papiers griffonnés par lui et s'en disputaient les morceaux.

Un soir, à Saint-Cloud, Napoléon conversant en petit comité et rappelant les mémorables séances du conseil d'État qu'il avait présidées n'étant encore que consul, caractérisait ainsi ceux des orateurs qui avaient pris le plus de part à la rédaction des articles du Code :

« Cambacérès, disait-il, faisait trop l'avocat-général : il parlait tantôt pour, tantôt contre. Tronchet était un homme qui avait de grandes lumières et une tête très-saine pour son âge : malheureusement il était un peu sourd. Rœderer était trop *mou :* c'était, une balle qui n'avait aucune élasticité. Portalis eût été l'orateur le plus éloquent du conseil, s'il avait su s'arrêter à point; mais lorsqu'une fois je lui donnais la parole, il était comme ces musiciens qui se font beaucoup prier pour jouer un morceau, et qui, ensuite, ne peuvent plus quitter l'instrument. Quant à Siméon, c'était un honnête homme; mais cela ne suffit pas pour faire des lois. Thibaudeau ne valait rien pour notre mode de discussion : il lui fallait, comme à Fontanes, une tribune, un vaste parterre, des applaudissements. François de Nantes sacrifiait le meilleur raisonnement au plus mauvais jeu de mots. Regnault de Saint-Jean-d'Angely lardait toutes ses opinions de petits compliments. Treilhard se cou-

chait toujours trop tard, la veille, pour n'avoir pas besoin de dormir le lendemain. Bigot de Préameneu était constamment de mon avis tout haut, puis, tout bas, votait contre moi. Réal n'avait pas plus de mémoire qu'une carpe, etc., etc. »

Comme on voit, Napoléon ne flattait pas toujours ses conseillers d'État. Quant à lui, il ne cherchait pas à briller par la rondeur de ses périodes, le choix de ses expressions et le soin de son débit; il parlait sans apprêt, sans embarras, sans prétention. Il ne fut jamais inférieur à aucun membre du conseil; il égala souvent les plus habiles d'entre eux par sa facilité à saisir le nœud des questions, par la justesse de ses idées et la force de ses raisonnements; il les surpassa toujours par le tour de ses phrases, l'esprit et la finesse de ses reparties.

Un jour Cambacérès, pour donner plus de poids à son opinion, lui ayant cité celle de Sieyès, Napoléon se contenta de lui répondre par un signe de tête négatif. L'archichancelier ajouta :

— Mais, sire, Sieyès est un homme profond et très-profond. — Profond, très-profond! répliqua l'empereur, c'est *creux, et très-creux* que vous voulez dire.

Le conseiller Faure était très-bien de sa personne, et avait dans la voix et dans les manières quelque chose de naïf et de juvénille. Cette naïveté fit un contraste singulier lorsqu'on vint à discuter la fameuse question de l'*adultère :* ce fut lui qui établit l'article du code par lequel le mari avait le droit de tuer impunément l'épouse infidèle et son complice surpris en flagrant délit.

— Comment! s'écria Napoléon; mais c'est au moins un *homicide volontaire*, et vous ne l'imputez pas

même à crime? — Certainement non, répliqua Faure. — Soit, puisque vous le jugez ainsi; mais prenez-y garde, les femmes diront que de telles lois n'ont pu être faites que par des hommes dépourvus d'éducation et de savoir-vivre; il est vrai qu'en vous voyant, se hâta-t-il d'ajouter avec une sourire malin, elles seront bien détrompées.

On disait de Louis XI que *son cheval portait le monarque et tout son conseil*. Ce mot, pour l'empereur, n'eût été vrai qu'à la guerre; pour tout le reste, jamais il ne prit un parti sans qu'une discussion préalable, dans le conseil d'État, eût approfondi la question.

Il arrivait quelquefois que l'empereur, se rendant au conseil après une nuit employée au travail, cédait malgré lui à la fatigue. Alors, les bras arrondis sur la table et la tête appuyée sur ses mains, il s'assoupissait. L'archichancelier prenait la présidence, et la discussion n'en continuait pas moins. A son réveil, Napoléon se faisait rendre compte, par Cambacérès, de ce qui avait été dit, puis, reprenant la discussion au point où elle était, chose étrange, en faisant son résumé, il citait l'opinion des orateurs qui avaient parlé pendant son sommeil.

D'autres fois, quand au milieu de la gravité d'une séance, un mot plaisant, une brusque repartie échappée à un conseiller excitait le rire de l'assemblée, l'empereur partageait volontiers la gaieté commune. Le général Gassendi, chargé de la division de l'artillerie à l'administration de la guerre, appuyait un jour son opinion de raisonnements puisés dans les doctrines des économistes. Napoléon, qui aimait beaucoup ce conseiller, mais qui, en revanche, détestait souverainement les

économistes, l'interrompit en s'écriant avec une singulière inflexion de voix :

— Mais, mon cher général, qui diable vous a rendu si savant? Où êtes-vous allé déterrer de tels principes? — Auprès de Votre Majesté, sire. — Allons donc! que me dites-vous là? reprit l'empereur avec impatience; moi qui ai toujours pensé que s'il existait une monarchie de granit, il suffirait des idées de messieurs les économistes pour la réduire en poussière!... Allez, allez, mon cher, vous vous serez endormi dans votre bureau et vous y aurez rêvé tout cela dans votre fauteuil.

Gassendi, d'un naturel très-vif, répliqua sur-le-champ:

— Ah! pardieu, oui, s'endormir dans les bureaux! j'en défierais bien une marmotte, grâce au travail et au tourment que nous y donne, nuit et jour, Votre Majesté. — Eh bien! à la bonne heure! s'écria gaiement Napoléon; voilà de la franchise!...

Cette boutade excita un rire général auquel l'empereur prit une large part.

Quoi qu'on ait dit, il n'aimait pas la flatterie. Tandis qu'on s'occupait d'organiser les provinces Illyriennes, acquises depuis peu à la France, on proposa dans le conseil la suppression des régiments de Croates. Cette milice, qui avait une organisation particulière, avait été créée pour garantir nos frontières des incursions et des brigandages des Turcs. Elle avait jusqu'alors très-bien rempli sa mission.

— Est-on fou? s'écria l'empereur; a-t-on bien compris l'excellence de cette institution, son utilité, son importance? — Sire, répondit Regnault de Saint-Jean-d'Angely, auteur de la proposition, les Turcs n'oseraient pas aujourd'hui recommencer leurs excès. —

Et pourquoi cela, monsieur? — Sire, parce que Votre Majesté est devenue leur voisin. — Eh bien! qu'est-ce que cela prouve? — Cela prouve, sire... qu'ils ont trop de respect pour... votre auguste personne, pour... oser... — Ah! nous y voilà!... interrompit l'empereur en imitant l'inflexion de voix du conseiller. Sire... Votre Majesté... votre auguste personne... *Saperlote!* monsieur, allez les porter aux Turcs, Vos Majestés et vos augustes personnes; vous verrez qu'ils recevront tout cela... à coups de fusil, puis vous viendrez m'en dire des nouvelles.

Les régiments de Croates furent conservés.

On a recueilli de Napoléon presque toutes ses improvisations au conseil d'État. Nous citerons comme modèle de véritable éloquence le fragment suivant :

En parlant des droits politiques à accorder à des étrangers d'origine française, il s'écria :

« Le plus beau titre sur la terre, c'est d'être Français! C'est un titre dispensé par le ciel et qu'il ne devrait être donné à personne, sur la terre, de pouvoir retirer. Pour moi, je voudrais qu'un Français d'origine, fût-il à la dixième génération d'étranger, se trouvât encore Français s'il réclamait ce titre. Je voudrais, s'il se présentait sur l'autre rive du Rhin disant: *je suis Français!* que sa voix fût plus forte que la loi; que les barrières s'abaissassent devant lui, et qu'il rentrât triomphant au sein de la mère-patrie!... Je veux élever la gloire du nom français si haut, qu'il devienne l'envie des nations; je veux un jour, Dieu aidant, qu'un Français voyageant en Europe croie se trouver partout chez lui! »

Une des improvisations les plus chaleureuses de l'empereur fut peut-être celle qu'il prononça au sujet

de l'organisation des trois bans de la garde nationale: on va juger jusqu'à quel point il poussait la prévoyance. Ce fut un an avant l'expédition de Russie que ce projet fut présenté au conseil. Le premier ban, recruté de jeunes gens, devait, en cas d'invasion, marcher jusqu'aux frontières; le second, composé de gens mariés, ne devait pas quitter le département; le troisième, pris parmi les individus d'un âge mûr, restait spécialement attaché à la défense du chef-lieu. Par cette vaste organisation, plus de deux millions d'hommes se trouvaient armés, classés, enrégimentés: la France était imprenable.

Malouet parla contre le projet, et déclara que cette mesure, si elle était adoptée, alarmerait tout le monde; que chacun craindrait que, sous prétexte de défense intérieure, on ne l'entraînât plus loin.

« Messieurs! s'écria l'empereur, vous êtes tous des pères de famille, jouissant d'une grande aisance et exerçant des emplois importants; vous devez avoir une certaine popularité et pour ainsi dire une clientèle; vous seriez bien gauches ou bien peu zélés si, avec tous ces avantages, vous n'exerciez pas une grande influence d'opinion. Or, comment se fait-il que vous tous, qui me connaissez si bien, me laissiez si peu connu? Et depuis quand, dites-moi, m'avez-vous vu employer la ruse et la fraude dans mon gouvernement? Est-ce que je suis timide? Ai-je l'usage des voies obliques? Si j'ai un défaut, c'est de m'expliquer quelquefois trop vertement, trop laconiquement peut-être... J'ordonne en gros, parce que je m'en repose ensuite, pour la forme et pour les détails, sur les intermédiaires qui exécutent, et Dieu sait si, sur ce point, j'ai beaucoup à me louer! Mais passons; je ne veux faire ici la censure de personne. Si donc j'avais besoin d'hommes,

je les demanderais hardiment au sénat, qui me les accorderait; et si je ne les obtenais de lui, je m'adresserais moi-même au peuple, et vous le verriez marcher avec moi!

» C'est que le peuple, voyez-vous bien, ne connaît que moi! C'est par moi qu'il jouit sans crainte de ce qu'il a acquis; c'est par moi qu'il voit ses frères, ses fils indistinctement avancés, décorés, enrichis; c'est par moi qu'il voit ses bras utilement employés et ses sueurs accompagnées de quelques jouissances. Il me trouve toujours sans injustice, sans préférence; car il voit, il touche, il comprend tout cela, et rien de plus. Croyez donc qu'il fera toujours ce que nous réglerons pour son bien. Soutenez donc avec moi l'institution des bans de la garde nationale; que, par vous, chaque citoyen connaisse, au besoin, le poste qu'il devra occuper; que Cambacérès, que voilà; que M. le comte Merlin, qui cause là bas et ne m'écoute pas; que Frochot, qui s'est encore dispensé de venir à la séance d'aujourd'hui, soient dans le cas de prendre un fusil et de monter la garde devant la porte de leur hôtel... Alors vous aurez une nation maçonnée à chaux et à sable, et capable de défier les hommes et les siècles! »

Ce projet changea vingt fois de rédaction, et, malgré ces paroles de Napoléon, finit par être mis de côté. S'il eût été adopté, peut-être n'aurions-nous eu à déplorer ni l'invasion des étrangers ni les désastres de Waterloo.

En général, lorsque l'empereur voyait qu'une proposition qu'il avait soumise au conseil *ne marchait pas bien*, une sorte d'impatience se manifestait dans tous ses mouvements; il ne pouvait rester tranquille dans son fauteuil, et cherchait, par d'innocentes dis-

tractions, à détourner l'espèce de curiosité ou d'attention qui s'attachait à sa personne. En pareil cas, dès qu'il voyait un membre du conseil fixer ses regards sur lui, il lui faisait un signe en avançant le bras et en agitant le pouce et l'index comme pour dire : « Donnez-moi du tabac. » Celui-ci s'empressait de faire passer sa tabatière à l'empereur, qui, après avoir aspiré une prise, jouait avec la tabatière, la faisait pirouetter dans ses mains, ou semait çà et là le tabac qu'elle contenait. Dans sa préoccupation, au lieu de renvoyer ensuite la boîte à son propriétaire, il la mettait dans la poche de son habit. Une, deux, et même trois tabatières disparaissaient de la sorte dans une seule séance; et ce n'était qu'après être sorti du conseil qu'il s'apercevait de sa distraction. On pense bien que les tabatières ne tardaient pas à aller retrouver leurs légitimes possesseurs; souvent même d'agréables métamorphoses s'opéraient en elles au sortir de la poche impériale. Tel conseiller qui avait une boîte en bois exotique ou en écaille, voyait revenir à la place une très-belle tabatière d'or, quelquefois enrichie de diamants, ou du portrait du maître.

Toutefois, quelques-uns de MM. les conseillers, qui tenaient à leurs boîtes, parce qu'elles provenaient de cadeaux ou d'héritages de famille, imaginèrent, bien qu'ils ne perdissent jamais au change, de n'apporter avec eux, au conseil, que de ces tabatières de carton, verni, de cuir bouilli ou de racine de buis, comme on en voit étalées dans les boutiques dites *à vingt-cinq sous*. L'empereur n'en continua pas moins d'empocher les tabatières.

Un jour qu'à la sortie du conseil, où, sans doute, comme il le disait, *il avait été repoussé avec perte,*

il entre d'assez mauvaise humeur chez l'impératrice, veut mettre son mouchoir dans sa poche, et, agissant avec trop de précipitation, le laisse tomber; Joséphine le ramasse lestement, et lui dit avec ce sourire qui n'était qu'à elle :

— Dieu! Bonaparte *, que tu es quelquefois maladroit! Laisse-moi faire...

Et voulant à son tour mettre le mouchoir dans la poche de son mari :

— Qu'est-ce que tu as donc là? s'écrie-t-elle avec surprise, et en retirant les unes après les autres trois tabatières de carton : est-ce que, par hasard, tu aurais l'intention de te faire marchand de bric-à-brac?

Napoléon ayant donné à sa femme le mot de l'énigme, celle-ci en rit beaucoup : le lendemain, trois magnifiques tabatières d'or étaient envoyées aux trois propriétaires des tabatières à vingt-cinq sous.

L'empereur ayant un jour proposé au conseil un projet de décret sur la responsabilité des ambassadeurs étrangers en cas de crime ou de délit :

« M'objecterez-vous, dit-il en soutenant sa proposition, que les souverains, se trouvant compromis dans la personne de leurs représentants, ne m'enverraient plus d'ambassadeurs? Eh bien! où serait le mal? Ne serait-ce par en vérité un grand malheur?... Je retirerais les miens : l'État y gagnerait d'immenses salaires, très-onéreux et souvent fort inutiles. Écoutez : au plus fort d'une crise célèbre, on vint m'avertir qu'un grand personnage, devenu suspect, s'était réfugié chez M. de Cobentzel, et s'y croyait à l'abri sous les immunités de

* Dans l'intimité, l'impératrice n'appelait jamais autrement son mari.

cet ambassadeur d'Autriche. Je mandai celui-ci sur-le-champ pour m'enquérir de la vérité, en lui déclarant net qu'il serait malheureux qu'il en fût ainsi, parce qu'un pareil usage ne serait rien à mes yeux, et que je n'hésiterais pas à faire saisir le coupable et son recéleur privilégié; vous entendez, messieurs, *son recéleur privilégié*, pour les livrer tous deux à un tribunal qui les condamnerait certainement. J'eusse fait exécuter le jugement; oui, je l'eusse fait, ajouta Napoléon en élevant la voix et en frappant sur son bureau du plat de ses deux mains, je vous en donne ma parole d'empereur... Ah! ah! on le savait; aussi ne s'y frottait-on pas! »

Malgré l'insistance de Napoléon, ce projet ne fut pas adopté; et, cette fois encore, on put juger de la liberté des votes.

A l'issue de cette séance, qui avait été chaude, l'empereur invita à dîner ceux des conseillers qui s'étaient montrés le plus opposés à son projet. Parmi eux se trouvait le comte Daru, alors secrétaire-général du ministère de la guerre, qui, à toutes les époques de sa vie laborieuse, sut conserver avec Napoléon toute l'indépendance de ses opinions généreuses. Avant de se mettre à table, l'empereur attira Daru dans une embrasure de fenêtre et recommença avec lui la discussion qui avait eu lieu quelques moments auparavant. Napoléon soutenait vivement ses idées, Daru ne cédait rien des siennes; mais le pauvre conseiller, déjà exténué de fatigue et n'ayant plus de voix, ne pouvait articuler distinctement que ces trois mots :

— Sire, je persiste!...

Au moment du dîner, Napoléon présente son antagoniste à l'impératrice, qui, s'inquiétant de trouver là

voix de son mari visiblement altérée, lui en demande la cause :

— Prends-t'en à ce diable d'homme, lui répond-il gaiement. Mais le voilà lui-même réduit au silence, et maintenant il faudra bien qu'il m'écoute sans répliquer.

Et là-dessus, Napoléon reprend ses arguments un à un, en ajoutant chaque fois :

— Répondez, Daru; répondez donc si vous pouvez?

Celui-ci, poussé à bout, rassemble enfin tout ce qui lui reste de poumons, et secouant la tête comme pour faire un dernier effort, s'écrie d'une voix inintelligible à force d'enrouement :

— Sire, je persiste!

Et l'empereur se prit d'un rire inextinguible.

Depuis, dans les fréquentes discussions qu'ils eurent ensemble au conseil d'État, Napoléon, se rappelant cette scène, disait au comte Daru, lorsque son tour était venu d'exprimer son opinion :

— Daru, vous savez que vous n'avez qu'un mot à dire; *persistez-vous*, oui ou non?

Le conseil d'État était aussi la cour de justice des hauts fonctionnaires. Lorsqu'une plainte contre eux était portée à l'empereur, il nommait une commission composée de trois conseillers pour examiner la conduite de l'accusé; le rapport fait en conseil, la délibération acquittait ou condamnait selon la majorité des voix : c'était toujours de la bonne justice.

M. de Las Cases, à Sainte-Hélène, rappelant un jour à Napoléon les incidents de quelques-unes des séances du conseil d'État, n'obtint de lui, pour toute réponse, que ces mots :

— Hélas! encore quelque temps, et à peine en restera-t-il vestige dans le souvenir!



Pour l'honneur de la civilisation, nous, aimons à croire que, cette fois, la voix du grand homme n'aura pas été prophétique, et que l'auteur du *Code Civil* ne vivra pas moins dans l'admiration de hommes que le vainqueur de Marengo et de la Moskowa; car, pour le législateur surtout, il doit y avoir quelque chose de plus admirable encore que ces mêmes lois qui régissent aujourd'hui la France, et avec elle l'Italie, la Belgique, la Hollande et une partie de l'Allemagne; c'est la manière dont elles ont été faites!

LA MACHINE INFERNALE.

Dans ce chapitre, nous allons parler des séances du conseil d'État dans lesquelles, à l'occasion du complot de *la machine infernale*, furent discutées les *lois exceptionnelles* portant *création de tribunaux spéciaux*. Il est curieux de voir comment, à cette époque, se comprenaient les devoirs de la justice criminelle, et comment se laissèrent aller à de telles lois des hommes qui ne prévoyaient pas que ce qu'ils semblaient accorder à la nécessité des circonstances, n'était qu'une arme redoutable qu'ils donnaient aux envahissements du despotisme, et dont, plus tard, il ne pouvait plus dépendre d'eux d'amortir l'action. Dans ces débats, devenus historiques, nous nous sommes attaché surtout à reproduire quelques-uns des caractères pittoresques et intimes que Napoléon imprimait, avec tant d'originalité, de verve et de génie, aux discussions les plus subtiles et les plus épineuses du droit, de l'administration et de la politique.

La fortune venait de combler le premier consul de toutes ses faveurs dans les champs de Marengo. Ce triomphe éclatant, tout en paralysant les trames de l'Angleterre, n'avait cependant pas détruit les espérances, conçues par George Cadoudal, de se défaire de Napoléon d'une manière ou d'une autre.

Instruit, par ses affidés de la capitale, de l'irritation et des complots renaissants du parti populaire, Cadoudal envoya à Paris, vers les premiers jours d'octobre 1800, ses officiers les plus dévoués, tels que Saint-Régent, Limolan, Joyaux, etc., avec le plan d'une machine infernale qu'il avait su dérober aux jacobins, persuadé que l'exécution du crime serait imputée à ceux-ci, et non aux royalistes qui se trouveraient en mesure d'en recueillir le fruit. Cette combinaison était habile, dans la disposition où se trouvaient les esprits. Une circonstance se présenta qui parut favorable pour consommer l'attentat avec une grande probabilité de succès : les conjurés se hâtèrent d'en profiter.

Le mercredi 3 nivôse an IX * on devait donner à l'Opéra ** le grand oratorio de *la Création*, d'Haydn. Les gazettes avaient annoncé, deux jours à l'avance, que le premier consul assisterait à cette représentation avec madame Bonaparte et tout ce qui composait cette cour naissante. La haine que les conjurés portaient au chef du gouvernement consulaire était telle, qu'ils délibérèrent s'il ne serait pas plus sûr de placer leur machine infernale dans les fondations de la salle de spectacle, de manière à faire sauter, du même coup, Bonaparte, sa famille, et l'élite du gouvernement;

* 24 décembre 1800.
** Alors *Théâtre des Arts et de la République.*

mais on s'arrêta au projet de l'officier de marine Saint-Régent, qui, aidé de Cambon, connu sous le nom du *petit François*, avait proposé de placer l'appareil dans la rue Saint-Nicaise, où devait infailliblement passer Bonaparte, et d'y mettre le feu à temps pour le faire sauter avec sa voiture.

La veille de l'exécution, on fit parvenir au premier consul un billet anonyme dans lequel on le prévenait que, le lendemain, on devait attenter à ses jours; mais on ne lui donnait aucun autre détail. D'abord, Napoléon n'y ajouta pas foi; cependant, avant la fin de la journée, il se ravisa et envoya l'avis mystérieux au ministre de la police, en disant :

— Ceci regarde Fouché. Mon devoir à moi est d'aller au théâtre; j'y suis attendu avec ma femme : son devoir, à lui, est de veiller à la conservation de mes jours et à la sûreté de ceux qui seront au spectacle avec moi.

En effet, il partit des Tuileries à huit heures du soir, accompagné de son piquet de garde, ayant avec lui, dans sa voiture, les généraux Berthier, Lannes, et son aide de camp Lauriston. Arrivé à la rue Saint-Nicaise, une mauvaise charrette, attelée d'un petit cheval, se trouvait placée de manière à embarrasser le passage. Son cocher eut l'adresse de l'éviter; mais quelques secondes après une explosion terrible cassa les glaces de la voiture, atteignit le cheval du dernier homme de piquet, tua huit personnes, en blessa une trentaine, et causa à plusieurs maisons des dommages assez considérables.

Napoléon s'arrêta un moment pour avoir quelques détails; puis il continua son chemin et arriva à l'Opéra.

— Vous ne savez pas? dit-il avec calme à ceux qui

se pressaient autour de lui dans sa loge, les *jacobins* ont voulu me faire sauter!

Mais ce calme du premier consul n'était qu'apparent; il couvait un orage qui éclata le soir même, à sa rentrée aux Tuileries, par des menaces terribles. Quoiqu'il n'existât encore de charges contre personne et qu'on ignorât complétement le parti politique auquel appartenaient les coupables, Napoléon n'en répéta pas moins avec violence ce qu'il avait déjà dit précédemment des jacobins, en les désignant positivement; et s'il est vrai, comme on le dit proverbialement, qu'on ne prête qu'aux riches, il était excusable de leur attribuer un crime de plus, bien que, cette fois, ils fussent innocents.

Le lendemain, des députations du conseil d'État, du sénat, du corps législatif et du tribunal accoururent aux Tuileries pour féliciter le premier consul de ce qu'il avait échappé au danger, et pour l'inviter, en même temps, à sévir contre les auteurs de l'attentat.

Boulay de la Meurthe, qui porta la parole au nom du conseil d'État, termina son discours en disant :

« Il est temps enfin, citoyen premier consul, de satisfaire au vœu national en prenant toutes les mesures nécessaires au maintien de l'ordre public. »

— Oui, citoyens, répondit Napoléon, *je prendrai des mesures* contre les *semptembriseurs!*... Tant que cette poignée de brigands m'a attaqué directement, j'ai dû laisser aux lois le soin de les punir; mais puisqu'ils viennent, par un crime sans exemple, de mettre en danger une partie de la population et de la cité, le châtiment que je leur réserve sera aussi prompt qu'exemplaire!... Ces misérables n'ont jamais fait que calomnier la liberté à cause des crimes qu'ils ont commis en son

nom : je veux les mettre dans l'impossibilité de faire désormais aucun mal.

Il faudrait avoir vu la figure de Bonaparte, son geste toujours rare, mais expressif, pour se faire une idée de la manière avec laquelle il prononça ces paroles.

Les députations s'étant retirées, il ne restait plus dans le *salon de la Paix,* où elles avaient été reçues, que quelques conseillers intimes et les ministres de l'intérieur et de la police. Ce dernier essayait de prouver à son collègue (Lucien Bonaparte) que les royalistes émigrés, aidés de l'Angleterre, avaient seuls ourdi et exécuté le complot, lorsque Napoléon, qui avait accompagné Boulay de la Meurthe jusqu'à la porte, revint sur ses pas, et, s'adressant à Fouché, qu'il avait écouté un moment, l'interrompit en lui disant avec vivacité :

— Allons donc! vous ne ferez prendre le change ni à mon frère, ni à moi; il n'y a dans cette affaire ni nobles, ni chouans, ni prêtres; il n'y a que des septembriseurs, des scélérats couverts de crimes, et qui sont en conspiration permanente, en révolte ouverte, en *bataillon carré* contre tous les gouvernements qui se sont succédé depuis le commencement de la révolution. Ce sont de prétendus patriotes renforcés, des peintres, des sculpteurs, de misérables histrions *, qui ont l'imagination ardente et un peu plus d'instruction que le peuple avec lequel ils vivent, et sur lequel ils exercent une sorte d'influence lorsqu'ils sont ensemble au ca-

* Ici Napoléon faisait allusion au complot Ceracchi et Arena, qui avait eu lieu trois mois auparavant, et dans lequel un obscur chanteur des chœurs de l'Opéra, nommé Floridor, avait été impliqué ainsi qu'un maître de danse.

baret. Ce sont les instruments des journées de juin, de septembre, du 31 mai, de prairial; que sais-je encore!... Oh! je les connais!...

Ceux des conseillers d'État qui étaient présents abondèrent dans cette opinion et ne se gênèrent pas pour attaquer ouvertement Fouché, qui, du reste, était généralement détesté par eux. Quant à ce dernier, dès qu'il avait entendu toutes ces déclamations, il s'était retiré sans affectation dans l'embrasure d'une croisée, et là, seul, le visage affreusement pâle, il ne disait rien; on le regardait déjà comme un homme perdu : un de ceux qui avaient le moins vociféré contre le ministre de la police en eut pitié, et s'approchant de lui :

— Qu'est-ce que tout cela signifie? lui demanda-t-il; pourquoi ne vous défendez-vous pas? — Laissez-les dire, répondit Fouché avec un sourire forcé, je ne veux compromettre ni la sûreté de l'État ni personne... je parlerai quand il en sera temps... rira bien qui rira le dernier. — Il nous faut absolument trouver un moyen de faire prompte justice des auteurs et des complices de l'attentat d'hier, dit Napoléon à ceux qui l'entouraient. Les sections de législation et de l'intérieur se réuniront aujourd'hui même, à deux heures, pour délibérer; je les ai fait convoquer à cet effet. Depuis plusieurs jours, nous nous occupons de *tribunaux spéciaux* pour distraire de la juridiction ordinaire ceux qui attaquent et pillent les diligences sur les grandes routes; je veux parler de ces brigands, connus sous le nom de *chauffeurs*, qui désolent les campagnes. Je suis d'avis qu'il suffit d'ajouter un article au projet de loi pour attribuer aux mêmes tribunaux la connaissance des crimes contre l'État. — Je pense comme vous, citoyen premier consul, dit un des conseillers d'État; il

ne faut pas faire une loi dans cette circonstance; il vaut mieux fondre le tout dans le projet sur les tribunaux spéciaux. — Tout le monde ne sera pas de cet avis, dit une voix derrière le groupe. — Si on ne le veut pas, répliqua vivement Napoléon, je trouverai bien le moyen de faire juger ces scélérats par une commission militaire.

Au même instant le préfet de police Dubois entra dans la galerie et s'avança vers le premier consul qui lui dit dès qu'il l'aperçut :

— Je serais bien malheureux si, dans cette circonstance, j'avais été le préfet de police. — Citoyen premier consul, répondit Dubois avec beaucoup de calme, une bonne police consiste à maintenir la sûreté et la tranquillité publique, à prévenir les séditions; mais il est impossible de deviner ce qui se passe dans la tête d'un fou. Il y a probablement très-peu de conjurés. Ce n'est guère que par les révélations de quelques initiés qu'on peut découvrir les complots de cette espèce. Cependant la police est en mouvement, et j'espère... — Il n'y a rien à espérer avec un ministre de la police tel que Fouché, interrompit Rœderer, l'un des plus acharnés contre lui; on ne peut laisser les jours du premier consul à la merci d'un homme qui ne passe son temps qu'à s'occuper de filles publiques et de tripots. — Allons, allons, Rœderer, point de personnalités, dit Napoléon en lui imposant silence avec un geste de la main. Je suis persuadé que Fouché a déjà fait son devoir; c'est à nous d'aller faire le nôtre : venez avec moi.

Et, suivi de plusieurs conseillers d'État, il s'achemina lentement vers la salle du conseil, appuyé sur le bras de Rœderer, auquel il fit à voix basse des repré-

sentations sur ce qu'il appelait *ses élans mal dirigés.*

Dans cette première séance où les trois consuls assistèrent, on arrêta définitivement la rédaction des deux articles additionnels à la loi sur les *tribunaux spéciaux.* Le premier leur attribuait la connaissance des *attentats contre la sûreté des membres du gouvernement;* le second donnait aux consuls le droit d'expulser de Paris les hommes dont la présence leur paraîtrait compromettre la sûreté de l'État, et celui de les déporter en cas de violation de leur exil. Au moment où Portalis se levait pour donner lecture des articles, Napoléon prit la parole et dit :

« L'action d'un tribunal spécial est encore trop lente, trop circonscrite. Il faut une vengeance plus éclatante pour un crime aussi atroce; il faut qu'elle soit rapide comme la foudre : il faut du sang!... Il faut fusiller autant de coupables qu'il y a eu de victimes, déporter les autres, et profiter de cette circonstance pour purger la république. Cet attentat est l'œuvre d'une bande de septembriseurs qu'on trouve mêlée à tous les crimes de la révolution. Lorsque le parti verra son quartier général frappé, le reste rentrera dans le devoir, les ouvriers reprendront leurs travaux, et dix mille individus qui, en France, tiennent encore à ce parti et sont susceptibles de repentir, l'abandonneront entièrement. Ce grand exemple est nécessaire pour rattacher la classe intermédiaire à la république; mais il est impossible de l'espérer tant que cette classe se verra menacée par une centaine de loups enragés qui n'attendent qu'un moment favorable pour se jeter sur leur proie. Dans un pays où les brigands restent impunis et survivent à toutes les crises révolutionnaires, le peuple n'a point de confiance dans le gouverne-

ment des honnêtes gens timides et modérés, s'il ménage toujours les méchants qui peuvent toujours lui devenir funestes. Dans ce cas, il faut pardonner, comme Auguste, ou prendre une grande mesure qui soit une garantie pour l'ordre social. Il faut se défaire des scélérats en les jugeant par accumulation de crimes. Lors de la conjuration de Catilina, Cicéron fit immoler les conjurés et dit qu'il avait sauvé son pays. Je serais indigne de la grande tâche que j'ai entreprise et de la mission qui m'a été confiée si je ne me montrais pas sévère dans une telle occurrence. La France et l'Europe se moqueraient d'un gouvernement qui laisserait impunément miner un quartier de Paris, ou qui ne ferait de ce crime qu'un procès criminel ordinaire. Il faut considérer cette affaire en homme d'État. Je suis tellement convaincu de la nécessité de faire un grand exemple, que je suis prêt à mander devant moi les coupables, à les interroger, à les juger et à signer leur condamnation. Ce n'est pas, au surplus, pour moi que je parle : j'ai bravé d'autres dangers, ma fortune m'a préservé et je compte encore sur elle; mais il s'agit ici de l'ordre social, de la morale publique et de la gloire nationale. »

Ce discours changeait entièrement l'état de la question. Il ne s'agissait plus de juger d'après une loi à faire, mais de condamner et de déporter, par mesure de salut public, non des coupables avérés, reconnus, mais, à tout hasard, des hommes de la révolution que l'on désignait, à tort ou à raison, comme des scélérats. Cette violence répugna au conseil. La discussion devint froide et languissante sur la nécessité d'une telle mesure, sur la forme de son exécution; Napoléon revenait toujours à son opinion primitive. Les orateurs

tournaient autour de cette question, sans oser l'aborder franchement : celle de savoir à quelle nuance politique appartenaient les coupables. Truguet, le premier, en eut le courage.

— Sans doute, dit-il, il faut que le gouvernement ait des moyens extraordinaires de se défaire des scélérats; mais il y en a de plus d'une espèce. On ne peut se dissimuler que les émigrés menacent les acquéreurs des domaines nationaux, que d'anciens prêtres fanatiques égarent le peuple des campagnes, que les agents de l'Angleterre s'agitent, que l'esprit public est corrompu par des pamphlets, que la révolte se ranime dans la Vendée... — Un moment, citoyen Truguet! interrompit le premier consul; de quels pamphlets voulez-vous parler?... — Des pamphlets qui circulent publiquement... — Mais encore, quels sont-ils? — Parbleu! citoyen premier consul, vous les connaissez aussi bien que moi : quand il ne s'agirait que de celui qui a établi un parallèle entre César, Cromwell et vous *!...

A ces mots le rouge monta au visage de Napoléon, qui se leva avec vivacité, et interrompant Truguet :

« Je demande la parole, s'écria-t-il. Je vois avec douleur qu'il y a ici des gens qui parlent un peu... *vite*...

* Ce pamphlet, dont le titre était *Parallèle entre César, Cromwel et Bonaparte,* avait pour but l'établissement de l'hérédité du premier consul en France. Il était sorti du ministère de l'intérieur. Fouché, qui n'aimait pas Lucien Bonaparte, lui avait conseillé de publier cette brochure, afin de le brouiller tout à fait avec son frère, qui ignorait complétement cette intrigue. Fouché réussit parfaitement et Lucien fut disgracié et remplacé au ministère de l'intérieur par Chaptal.

et qui ne réfléchissent pas assez à l'impression que leurs paroles peuvent laisser dans les esprits. Oui, citoyen Truguet, ajouta-t-il en regardant fixement ce conseiller d'État, qui s'était levé à son tour, ce que je dis est pour vous. Au surplus, je ne me formaliserai pas du reproche que vous semblez m'adresser directement; nous sommes ici en famille, et tous, nous devons avoir les uns pour les autres de l'indulgence et nous pardonner les écarts auxquels le feu de la discussion peut nous entraîner. N'en parlons plus, reprit-il avec un peu plus de calme; mais on ne me fera pas prendre le change par des déclamations. Les scélérats sont connus, ils sont signalés par la nation; ce sont les septembriseurs, je vous l'ai déjà dit. Ce sont ces hommes, artisans de tous les crimes, et qui ont toujours été défendus ou ménagés par de misérables ambitieux subalternes. On parle de nobles et de prêtres! Veut-on que je proscrive pour une qualité? Veut-on que je déporte trois mille prêtres, des vieillards inoffensifs? Veut-on que je persécute les ministres d'une religion professée par la plus grande partie des Français et par les deux tiers de l'Europe? Lorsque George Cadoudal a voulu remuer dernièrement, il a attaqué les prêtres qui restaient fidèles au gouvernement. La Vendée n'a jamais été plus tranquille, et s'il s'y commet quelques attentats partiels, c'est qu'il est impossible d'y éteindre tout à coup les ressentiments particuliers. Il faudrait sans doute que je renvoyasse la majeure partie des membres du conseil d'État; car, à l'exception de deux ou trois, on dit partout que ce sont des royalistes. L'autre jour, ne m'a-t-on pas accusé d'aristocratie, moi! n'a-t-on pas dit que le citoyen Defermon était un agent royaliste? Il faudrait que j'envoyasse le citoyen Portalis à Sinnamary, le citoyen

Devaisnes à Madagascar, et que je me composasse un conseil à la Babœuf! Me prend-on pour un enfant? Faut-il déclarer la patrie en danger? La France a-t-elle jamais été dans une plus brillante situation depuis la révolution; les finances en meilleur état, les armées plus victorieuses, l'intérieur plus paisible? J'aime bien que des hommes qui n'ont jamais figuré dans les rangs des véritables amis de la liberté témoignent pour elle de si vives inquiétudes! Ne croyez pas, citoyen Truguet, que vous vous sauveriez en disant : *J'ai défendu les patriotes au conseil d'État*. Ces prétendus patriotes, que vous voulez défendre, vous immoleraient comme nous tous. »

Après cette improvisation, prononcée avec la force et l'éloquence de la conviction, Napoléon leva brusquement la séance et descendit de son bureau sans même s'entendre avec le second consul sur la convocation de la prochaine séance; mais lorsqu'il vint à passer devant Truguet, celui-ci sortit de son rang, s'avança et lui dit quelques mots à voix basse; le premier consul répliqua tout en hâtant le pas :

— Allons donc! citoyen Truguet, tout cela est bon à dire chez madame Condorcet ou chez Maillat-Garat, mais non dans un conseil où siégent les hommes les plus éclairés de la France; vous me feriez croire que vous *jacobinisez* encore.

Et sans laisser le temps à l'huissier du conseil, qui lui avait ouvert la porte de la salle, de la refermer, il la tira brusquement sur lui en répétant encore d'un ton dérisoire :

— Allons donc! citoyen Truguet, allons donc!

Tous les conseillers furent affectés d'une scène qui, selon eux avait porté atteinte à la dignité de la magis-

trature et à la liberté des opinions. Bien que les uns prétendissent que Truguet avait eu le premier tort en abordant, un peu brutalement, une question aussi délicate, les autres soutinrent que le premier consul avait été trop loin, cette fois, en l'apostrophant comme il l'avait fait à sa sortie; et pour le lui faire comprendre il fut résolu qu'aucun d'eux n'irait, le soir, au cercle de madame Bonaparte, quoique ce fût une habitude lorsque dans la journée il y avait eu séance au conseil d'État présidée par son mari.

Napoléon ayant vu la soirée se passer, sans qu'aucun conseiller d'État se fût présenté dans le salon, en fit l'observation devant les personnes qui étaient présentes.

— Est-ce qu'ils me bouderaient aujourd'hui? dit-il; c'est possible. Je me suis un peu emporté; je leur ai déclaré qu'il fallait frapper comme la foudre, j'ai même assez mal mené Truguet, qui n'a pas renoncé à ses vieilles habitudes. Eh bien! puisqu'il en est ainsi, tant mieux, je vais en profiter pour aller tirer au clair l'affaire du pamphlet qu'il m'a jeté au visage; au moins saurai-je à quoi m'en tenir avec lui; puis à la prochaine séance je les attends tous de pied ferme.

Le surlendemain du jour où le premier consul avait admonesté, tout haut et si vivement, le vice-amiral Truguet, à l'issue de la séance, Cambacérès avait convoqué chez lui les deux sections de législation et de l'intérieur; tous ceux qui en faisaient partie, Truguet excepté, se rendirent à l'invitation du deuxième consul. Dans cette séance préparatoire, Rœderer fit circuler parmi ses collègues, pour la signer, une déclaration qu'il avait rédigée la veille, et dans laquelle il proposait de changer le ministre de la police, ainsi que le personnel de son administration.

— Je me déclare officiellement l'ennemi de Fouché! s'écria-t-il; ce sont ses liaisons avec les terroristes, les ménagements qu'il a toujours eus pour eux, et les places qu'il leur a données auprès de lui, qui les ont encouragés à commettre cet attentat.

Cette sortie de Rœderer contre le ministre de la police, que déjà l'opinion publique accusait de reste, parut peu généreuse et intempestive aux membres du conseil, qui ne donnèrent aucune suite à l'accusation et à la proposition : Cambacérès prit alors la parole :

— Je sais positivement, dit-il, que le premier consul insiste sur la nécessité d'attribuer au gouvernement un pouvoir extraordinaire, et désire que la section de législation rédige un projet de loi à présenter au corps législatif : qu'en pensez-vous ?

La plupart des membres persistèrent dans l'avis que les articles additionnels au projet sur les tribunaux spéciaux étaient suffisants.

— Cela n'empêchera pas le conseil d'en discuter l'utilité ou les inconvénients, dit Portalis; le premier consul aime les discussions, pourvu qu'on n'y mêle ni amertume, ni épigrammes, ni personnalités.

Cette observation, qui était juste, s'appliquait autant à Rœderer, au sujet de Fouché, qu'à Napoléon, relativement à ce qui s'était passé entre lui et Truguet. Ce projet fut donc rédigé séance tenante, et après qu'on en eut donné lecture, Cambacérès annonça à ses collègues qu'il y aurait, le lendemain 7 nivôse *, réunion de toutes les sections du conseil d'État dans le lieu ordinaire de ses séances, c'est-à-dire aux Tuileries; ce qui voulait dire que le premier consul y assisterait. En effet, il y arriva un des premiers. Les consuls, les ministres

* 28 décembre.

(celui de l'intérieur excepté), y étaient. La discussion fut ouverte aussitôt par Napoléon, qui, après avoir insisté sur une grande mesure à prendre, ajouta qu'il s'agissait de savoir si le gouvernement devait proposer une loi ou agir de sa propre autorité : il parut incliner pour le premier parti.

Tribaudeau combattit cette opinion, en soutenant que la législation actuelle suffisait.

— Sans cela, ajouta-t-il, on risque de donner à l'application de cette loi, encore à enfanter, un effet rétroactif et tout le caractère d'une loi de circonstance, surtout en débutant par l'appliquer à l'attentat du 3 nivôse, qui est un fait consommé. Ce n'est pas tout : qui nous dit que cette loi ne sera pas rejetée? — Eh bien! nous aurons fait notre devoir, reprit Napoléon. Mais elle ne le sera pas.—Je n'en sais rien, ni vous non plus, permettez-moi de vous le dire, citoyen premier consul. — Ah bah! fit Napoléon en continuant la discussion avec Thibaudeau. — Mais, sans parler principes, répliqua ce dernier, on ne sait, dans le corps législatif, quels sont les hommes qu'il s'agit d'atteindre; on n'y est pas convaincu que ce soient ceux que vous accusez; il est même un grand nombre de députés qui imputent le crime à un autre parti. (Ici Napoléon fit un geste négatif.) Les opinions sont au moins divisées, et en supposant que vous vous trompiez, la loi ne passera pas : nous faut-il encore en courir le risque?

Cela n'est pas à craindre; les députés savent très-bien que les hommes dont j'ai parlé sont leurs ennemis comme les nôtres. Le corps législatif n'est composé que du ventre de toutes les assemblées délibérantes qui se sont succédé depuis 89 jusqu'à ce jour. N'a-t-on pas voulu les jeter à l'eau, lorsqu'ils ont refusé, avant

le 18 brumaire, de déclarer la patrie en danger ? Les septembriseurs ne peuvent donc pas avoir pour eux, dans le corps législatif, plus de huit ou dix députés, que du reste je connais parfaitement.

— Eh bien! même en supposant que ce soient les septembriseurs qui soient coupables, ils n'ont pas dû agir de leur propre mouvement; ils doivent avoir, derrière eux, des chefs et des meneurs. — C'est encore une erreur de croire que le peuple ne fait rien que lorsqu'il est mené. Le peuple a un instinct qui le pousse, et d'après lequel il agit seul. Pendant la révolution, c'est lui qui a mené les chefs dont vous parlez, quoique ceux-ci parussent le conduire. — Alors, ils ont dû prévoir ce qu'ils feraient dans le cas où leur complot eût réussi. — Voilà où vous vous trompez encore : Ils ont dit : *Tuons Bonaparte; après cela, nous ferons nos farces**... Peut-être se seraient-ils rassemblés pour parcourir les rues de Paris, casser les lanternes, jeter l'épouvante dans les quartiers les plus riches, et former des comités. Peut-être aussi que les hommes un peu plus relevés, tels que Barras, et qui leur ont dit : *Agissez, et nous nous montrerons,* se seraient montrés... à leurs fenêtres. Mon cher collègue, la plupart des hommes instruits ne sont que des hypocrites... (Oh! oh!... fit-on de toutes parts.) J'en excepte quelques amis sincères de la vérité, se hâta d'ajouter Napoléon; mais ils sont en bien petit nombre. Quant aux chouans et aux émigrés, ils sont soumis à des lois

* Expressions textuelles dont Napoléon se servit. Elles sont fidèlement rapportées dans les *Mémoires* de Thibaudeau *sur le Consulat* (page 36), dans la note du procès-verbal de la séance du 30 décembre 1801, et dans les *Mémoires de Bourrienne* (tome 3, chap. XII).

particulières : je puis les faire fusiller comme Magardel, lequel, comme vous l'avez su, était tout ce qu'il y avait de plus chouan. Au surplus, je suis ici, comme vous pour m'édifier. Qui demande la parole? (Regnault de Saint-Jean d'Angely s'était levé.) Vous, Regnault? Eh bien! parlez.

Ce conseiller témoigna la crainte que la loi ne passât pas; à l'appui de son opinion, il cita une conversation qu'il avait eue avec quelques tribuns.

— Parbleu! je le crois, dit alors Napoléon; vous êtes toujours dans l'antichambre du tribunat. Vous avez peur déjà, parce que ces gens-là nous ont rejeté une ou deux lois... Sachez donc, citoyen Regnault, que le peuple est un tigre quand il est démuselé. J'ai entre les mains un dictionnaire des hommes qui ont organisé les massacres; la nécessité de la mesure une fois reconnue, il me semble qu'il faut la prendre par la voie la plus courte et la plus sûre. Au reste, la question qui nous occupe se réduit à ceci : Le pouvoir extraordinaire n'appartenant à personne, personne n'a le droit de le donner : c'est évident; mais par cette raison-là même que personne n'a ce droit-là, le gouvernement peut-il se l'arroger? Citoyen Talleyrand, vous avez la parole; faites connaître votre avis. — Je pense, dit le ministre des relations extérieures, qu'un acte du gouvernement vaut mieux, dans la crise où il se trouve, qu'une loi, parce qu'on dira que le gouvernement sait se défendre lui-même. Voyez les inconvénients qui résulteraient d'une mesure qui ne permettrait pas la punition prompte et sévère des coupables! L'affaire Ceracchi a interrompu pendant plus de six semaines toutes les relations diplomatiques, et nous a forcés à rouvrir la campagne; l'empereur de Russie lui-même

avait donné l'ordre de suspendre toutes les ouvertures commencées.

Le ministre de la justice fut de l'avis de Talleyrand, et dit : « que le gouvernement devait agir le plus promptement possible. » Le troisième consul (Lebrun) abonda dans le même sens; quant à Cambacérès, il avait annoncé assez clairement, dans le cours de la discussion, qu'il opinait pour une loi; mais la majorité ayant décidé que le gouvernement n'en avait pas besoin, le premier consul leva aussitôt la séance.

Le lendemain, le conseil d'État s'assembla sous la présidence du deuxième consul. Dès l'ouverture de la séance, Portalis donna lecture du rapport de la détermination prise la veille; la rédaction en fut adoptée, quoique Truguet, Lainé et Defermon eussent ouvertement voté contre, et que quelques autres conseillers se fussent abstenus. Le premier consul, instruit de cette particularité, voulut alors que les sections de législation et de l'intérieur réunies rédigeassent, pour le lendemain, un arrêté. On le lui soumit; mais n'ayant pas été content de la rédaction, Napoléon fit proposer aux deux sections les trois point suivants :

1° Une commission militaire pour juger;

2° Une commission spéciale pour déporter;

3° Consulter le sénat avant l'exécution.

Le conseil d'État, toujours sous la présidence de Cambacérès, employa les journées des 17, 18 et 19 nivôse à discuter ces trois points. Ce qui prolongea ces séances, c'est qu'on était loin d'être d'accord sur les auteurs de l'attentat. Napoléon l'avait obstinément imputé aux jacobins et aux terroristes; mais l'opinion contraire émise par Fouché, suffisamment démontrée d'abord par son silence, par ses réticences et la pa-

tience avec laquelle il s'était laissé accuser, puis ensuite par les demi-confidences qu'il avait faites tant à ses collègues qu'à des membres du tribunat, avait jeté beaucoup de doute dans quelques esprits, et ces doutes avaient fini par faire fortement soupçonner que les chouans et les émigrés pouvaient bien être les seuls auteurs du crime. Dans cette hypothèse, il paraissait aussi injuste qu'odieux de fusiller ou de proscrire des hommes qui pouvaient avoir eu jadis des torts graves, et même qui pouvaient avoir commis des crimes; mais qui avaient été amnistiés depuis, et qui étaient entièrement étrangers à l'attentat du 3. C'était une véritable réaction, effrayante dans ses conséquences pour tous les hommes de la révolution. Dès le 15, le premier consul avait conçu quelques doutes, car le décadi suivant, après la réception du corps diplomatique, il avait causé plus de deux heures dans son cabinet avec les deux consuls, les ministres de la justice, de la guerre et de la marine, et avait prononcé quelques mots de justification en faveur de Fouché, retenu chez lui par une assez grave indisposition.

— Il se pourrait bien, avait-il ajouté en hochant la tête, que l'Angleterre fût pour quelque chose dans tout ceci.

Ces paroles indiquaient assez que Napoléon ne disait pas tout ce qu'il savait déjà à cet égard, et voilà sans doute pourquoi, dans les réunions des 17, 18 et 19, il y avait eu des débats violents et des personnalités entre quelques conseillers. Réal connu pour être l'intime de Fouché, s'était élevé avec force contre le système de proscription provoqué par le premier consul :

— Les vrais coupables, avait-il dit, seraient déjà

connus si on voulait se donner la peine de les chercher avec bonne foi; mais il y a ici certains ennemis de la liberté qui ne veulent qu'un prétexte pour proscrire ses défenseurs.

Ici, Réal avait été interrompu par Regnault de Saint-Jean-d'Angely, qui avait répondu avec vivacité :

— Il faudrait pourtant bien qu'on sortît du vague en citant des faits, et qu'on nommât enfin ceux qui veulent poursuivre des innocents en haine de la révolution....

— Eh bien! toi, tout le premier! avait à son tour interrompu Réal en se levant avec brusquerie, je t'accuse, et ma démission sera au bout de mes preuves; oui, toi, l'éternel ennemi de tout ce qui porte un cœur libre...

A ces mots, un murmure improbateur avait couvert la voix de l'orateur, qui n'avait pu achever; et pendant ce temps Regnault s'était levé, et d'une voix digne :

— Je déclare, avait-il répondu, qu'il n'y a plus de discussion possible ici; je me retire.

Et il était sorti de la salle. La séance fut aussitôt levée. Napoléon avait été prévenu de cet incident au bout de quelques minutes.

— Si j'avais été là, dit-il, cela ne serait pas arrivé; je les eusse l'un et l'autre rappelés vertement à l'ordre. La faute en est à Cambacérès, qui n'a pas su faire respecter la dignité de la séance : nous verrons ce soir.

Le soir les conseillers d'État se rendirent près de lui, comme c'était convenu, pour lui soumettre chacun leur travail. Dans cette espèce de séance préparatoire, Rœderer exposa la marche de la délibération et expliqua au premier consul l'incident qui y avait mis fin.

— Je demande à répondre, dit vivement Réal.

Napoléon, sentant la crise, lui fit signe de parler. Réal soutint que tout était l'œuvre de la vengeance et de

la réaction; que des hommes toujours conspirant sous divers masques, prenaient celui-ci pour satisfaire leurs ressentiments politiques...

Puis, touchant adroitement un point sensible pour Napoléon :

— Ces hommes, ajouta-t-il, recommencent sous une autre forme un 13 vendémiaire... — Mais ce sont des septembriseurs que l'on veut atteindre, interrompit Napoléon. — Des septembriseurs? répliqua Réal, ah! s'il en reste encore, périsse le dernier!... Mais ici, qu'est-ce qu'un septembriseur? — Parbleu! vous le savez bien! dit le premier consul avec un mouvement d'impatience. — Oui, je le sais. C'est Rœderer qui sera demain un septembriseur pour le faubourg Saint-Germain (Oh! oh!); c'est Regnault de Saint-Jean d'Angely qui sera un septembriseur pour les émigrés devenus maîtres du pouvoir. C'est... — Allons donc! fit encore Napoléon, vous n'y êtes pas, mon cher... N'y a-t-il pas des listes de ces hommes? — Oui des listes! répliqua Réal d'un ton ironique; j'y vois le nom de Beaudrais, qu'on va déporter pour le 3 nivôse... Il est juge à la Guadeloupe depuis cinq ans... J'y vois Pâris, l'ex-greffier du tribunal révolutionnaire... Il est mort depuis plus de six mois. — Mais qui donc a fait ces listes-là? demanda le premier consul en se tournant vivement vers Rœderer. Il y a pourtant, de vivants, à Paris, assez de ces restes incorrigibles. — Précisément! reprit Réal, et moi, on me mettrait sur la liste, si je n'étais conseiller d'État. Moi qui ai défendu les coaccusés de Babeuf à Vendôme!... — Je vois qu'il s'est mêlé de la passion dans une question d'État, dit Napoléon; je veux qu'on recommence ce travail avec équité et bonne foi.

Dans cet intervalle, on inséra dans le *Moniteur* une suite de rapports de police qui remontaient jusqu'au mois de fructidor an VIII, dans lesquels on signalait, sous la qualification d'*enragés*, tous les individus que l'on se proposait de proscrire comme auteurs de l'attentat du 3 Nivôse, ou comme coupables de l'avoir commis. On y rendait compte de plusieurs réunions plus ou moins hostiles au gouvernement; de propos, de menaces et de tentatives faites contre les jours du premier consul. On y remarquait celles de Ceracchi, Arena, etc. L'affaire Chevalier y était détaillée. On y trouvait la description d'une machine infernale saisie à son domicile, et le procès-verbal de l'examen de cette machine, qui avait été rédigé par le sénateur Monge. Cette pièce constatait que l'appareil contenait huit livres de poudre et deux livres de scories de fer ou de verrerie; que cette machine ne paraissait pas avoir été construite pour causer la mort d'une seule personne, mais bien pour en tuer immédiatement un grand nombre réunies sur un même point; et enfin la déclaration de Chevalier lui-même, qui avait avoué que sa machine avait été faite pour des armateurs de Bordeaux, qui voulaient s'en servir contre les Anglais. Le préfet de police annonçait, en outre, que les 1er et 2 nivôse, les *enragés* avaient été en mouvement, mais qu'on ne pouvait leur opposer aucun fait connu, et que rien n'avait éveillé les soupçons de l'autorité.

Cette série de rapports n'avait d'autre but que de faire croire que les terroristes seuls avaient commis l'attentat, afin de motiver la mesure dont on voulait absolument les frapper.

Ces documents, qui étaient loin d'offrir la moindre preuve contre qui que ce fût, n'étaient ni authentiques

ni légaux; et cependant, dans un rapport particulier de Fouché, qui assurait que l'attentat du 3 était l'ouvrage des royalistes, il était dit textuellement :

« Ce ne sont plus là de ces brigands obscurs contre lesquels la justice et ses formes sont instituées, et qui menacent seulement quelques personnes ou quelques propriétés; ce sont des ennemis de la France, qui menacent à chaque instant la population de la livrer à l'anarchie. Ces hommes affreux sont en petit nombre; mais leurs tentatives sont innombrables. C'est par eux que la convention nationale a été attaquée à main armée jusque dans le sanctuaire des lois. Ce sont eux qui ont voulu faire tant de fois des comités du gouvernement les complices ou les victimes de leur rage sanguinaire. Ce ne sont pas seulement les adversaires de telle ou telle forme de gouvernement établi. Tout ce qu'ils ont tenté depuis un an n'avait pour but que l'assassinat du premier consul, soit sur le chemin de sa maison de campagne, soit à l'Opéra, soit dans les rues, soit pendant les revues qu'il passait, soit enfin en s'introduisant, par des souterrains, jusque dans l'intérieur des Tuileries. C'est une guerre atroce qui ne peut être terminée que par un acte de haute police extraordinaire. Cependant parmi ces hommes que l'autorité vient de signaler, tous n'ont pas mis le poignard à la main; mais tous sont universellement connus pour être capables de l'aiguiser. Aujourd'hui il ne s'agit pas seulement de punir le passé, mais de garantir l'ordre social pour l'avenir. »

A la suite de ce rapport du ministre de la police, étaient deux listes d'individus, dont les uns devaient être traduits devant une commission militaire, et les autres déportés.

Le jour où parurent, dans le *Moniteur*, ces divers rapports, il y eut le soir aux Tuileries grande affluence de conseillers d'État; et comme on connaissait parfaitement l'opinion du premier consul sur ces rapports, il plut autour de lui des félicitations de toutes sortes. Cependant un conseiller, moins flatteur que les autres, s'étant hasardé de lui dire : « que d'après l'opinion même de Fouché, qu'il ne croyait pas toujours conséquent avec ses actes et ses paroles, les prétendus jacobins qu'il avait dénoncés n'étaient pas aussi coupables qu'on voulait bien le croire, » Napoléon lui répondit avec beaucoup de vivacité :

— Et moi je vous répète que Fouché a eu ses raisons pour ne pas dire toute sa pensée et pour ne pas nommer tous les individus. Il est naturel qu'il ménage un tas d'hommes couverts de crimes et de sang. N'a-t-il pas été un de leurs chefs? Ne sais-je pas ce qu'il a fait à Lyon et sur la Loire? Eh bien! c'est la Loire et Lyon qui m'expliquent la conduite de Fouché dans tout ceci.

Puis, se calmant un peu, il ajouta après une pause :

— Allons donc, mon cher, vous n'y entendez rien, permettez-moi de vous le dire. Les royalistes! les émigrés! dites-vous? vous ne les connaissez pas : avec une compagnie de grenadiers, je mettrais en fuite tout le faubourg Saint-Germain; tandis que les jacobins, les terroristes, sont des gens déterminés qu'on ne fait pas reculer aussi facilement. La chouanerie et l'émigration sont des maladies de peau; le terrorisme est une maladie de l'intérieur. Je vous le prouverai à tous, à la prochaine séance.

D'après la mesure proposée dans la dernière séance, au sujet des auteurs *présumés* de l'attentat du 3 nivôse, on allait frapper au hasard des hommes étrangers à ce

crime, en les y associant, sans preuves, sans instruction préalable, et on allait les flétrir sans jugement; car pour qu'un individu dont les opinions étaient suspectes fût déporté, il suffisait que son nom figurât sur une des deux listes de proscription dressées par Fouché. Un simple arrêté des consuls, confirmé le lendemain par un sénatus-consulte, mettait un citoyen en *surveillance spéciale*, hors du territoire de la république.

Une mesure aussi violente et aussi arbitraire devait nécessairement effrayer ceux qui allaient en prendre toute la responsabilité, et c'est ce qui arriva à la séance du 10 janvier, lorsqu'ils virent le premier consul ouvrir cette séance en disant d'une voix brève :

— On va donner lecture de trois rapports faits sur les menées des misérables qui troublent la tranquillité publique : le second d'un agent en qui j'ai toute confiance; le ministre de la police à rédigé lui-même le troisième.

La lecture du premier de ces rapports fut écoutée dans un morne silence. L'audition de celui de l'agent particulier fit naître quelques murmures. A l'endroit où il était dit que l'on devait introduire des assassins dans les rangs des grenadiers de la garde consulaire, Napoléon se leva brusquement et dit en interrompant le lecteur :

— J'en étais instruit, et ce jour-là j'allai à la revue.

A la fin de son rapport le ministre de la police concluait à ce que les brigands fussent traduits devant une commission militaire pour être exilés et déportés. Puis vint la liste des individus mis en prévention : cette lecture souleva dans plusieurs parties de l'assemblée de vives réclamations et des chuchotements auxquels Napoléon mit fin en s'écriant d'une voix forte :

— Silence donc!... Maintenant la discussion est ouverte sur la question de savoir si ces gens-là doivent être l'objet d'une mesure générale.

Personne ne prenant la parole, le premier consul ajouta :

— Je vais mettre aux voix.

A ces mots Thibaudeau se leva, et après s'être entretenu un moment à voix basse avec Boulay, qui était assis près de lui comme pour lui demander conseil :

— Je suis étonné, dit-il, qu'on nous ait lu ces listes; nous ne pouvons pas délibérer sur l'application de la peine à infliger à tel ou tel individu, ou, en d'autres termes, les juger et les condamner sans les avoir entendus, quand même nous n'aurions pas qualité pour cela. Il ne s'agit ici que de discuter le point de savoir si une mesure extraordinaire est nécessaire au gouvernement; la proposer au corps législatif, au sénat, sauf ensuite au gouvernement, s'il obtient cette mesure, à la faire appliquer aux individus reconnus coupables. — J'appuie la proposition, dit Boulay. — Me croyez-vous donc assez insensé, répliqua Napoléon en s'adressant plus particulièrement à Boulay, pour vouloir que le conseil prononce les yeux fermés sur ces individus? — Mais, citoyen premier consul, dit Rœderer, le ministre de la police ne parle pas, dans son rapport, de l'événement du 3... Il dit qu'*on tient les fils!...* Les fils de quoi?... Il faudrait prendre garde cependant de punir d'un côté tandis que le crime est de l'autre. — On a de fortes présomptions et non des preuves, je l'avoue, que les terroristes sont les auteurs de l'attentat, dit Bonaparte. — Fouché est persuadé du contraire! dit une voix. — Le ministre de la police n'a pas parlé de l'événement du 3, parce que ce n'est pas pour cela

que la mesure est proposée. — Elle n'a pas été proposée pour autre chose, dit la même voix qui avait déjà émis l'opinion de Fouché. — Si on n'observe pas cette réserve, continua Napoléon, on pourrait se compromettre. La mesure devait être prise indépendamment de l'événement...

Ici plusieurs interruptions se firent entendre :

— Mais non!... Oui!... Pas du tout... Si fait!... — Si on ne me laisse pas parler, reprit le premier consul, visiblement ému, je vais lever la séance..... Je dis que l'événement n'a été que l'occasion de la mesure. Il faut profiter de l'enthousiasme; les émigrés et les prêtres auraient été égorgés après l'attentat, s'il eût réussi.

ROEDERER. — Il ne faut pas qu'on puisse nous accuser de réaction. On en a manifesté la crainte dans le conseil.

LE PREMIER CONSUL, *avec vivacité.* — Contre des ennemis de tout gouvernement il ne peut y avoir de réaction.

REGNAULT. — Le ministre de la police devait dire qu'il *ignorait* quels étaient les auteurs de l'attentat, mais, que quels qu'ils fussent, on sévirait contre eux, et non pas qu'*on tient les fils,* parce que si on venait à se tromper, on ne manquerait pas de dire un jour au gouvernement : *Pourquoi n'avez-vous pas attendu ?*

LE PREMIER CONSUL. — Le gouvernement a une conviction; mais il ne peut, sans preuves palpables, imputer l'attentat à ces individus. On les déporte aujourd'hui pour les crimes du 2 septembre et du 31 mai; à cause de la conspiration de Babeuf et de tout le mal qu'ils ont fait depuis. — Mon avis est qu'on ne doit rien changer au rapport, dit Cambacérès. Le ministre est

responsable. Il y aurait de l'inconvénient à parler de l'attentat comme motif déterminant. La mesure est reconnue utile; ce ne sont ni les consuls ni le conseil qui l'appliquent, c'est le ministre et le préfet de police responsables. — Sans doute, répliqua Napoléon, on n'a donné lecture de ces listes que pour que chacun pût faire ses observations. Je vais consulter le conseil pour savoir s'il faut une mesure extraordinaire.

Cette proposition ayant été décidée à la presque unanimité, le premier consul reprit :

— Maintenant faut-il une loi?

Defermon dit que ce n'était plus nécessaire, puisqu'on déférait la mesure au sénat. Truguet insista pour une loi. Alors Napoléon s'adressant au conseil demanda :

— Y aura-t-il une loi, oui ou non?

Le conseil ayant décidé qu'il n'y aurait pas de loi :

— Citoyen Boulay, reprit Napoléon, donnez lecture de la rédaction du procès-verbal de la séance.

Ce conseiller se leva et lut :

« Extrait du registre des délibérations du conseil d'État : le ministre de la police fait un rapport à la suite duquel il présente un projet d'arrêté pour mettre en surveillance hors du territoire de la république un certain nombre d'individus, etc., etc. »

Cette lecture achevée, Napoléon prit la parole en disant :

— Je soumets à la délibération du conseil les deux questions suivantes : première question... — Silence, écoutez! dirent plusieurs membres placés à l'extrémité de la salle en se rapprochant du bureau du premier consul, qui attendait que le calme fût entièrement rétabli. — Voici la *première question*. « La mesure pro-

posée par l'arrêté de ce jour est-elle nécessaire à la conservation de la constitution et à la liberté publique ? » Voici la *seconde question.* « Cette mesure doit-elle être un acte de haute police du gouvernement, ou être convertie en projet de loi?...» Le conseil d'État délibérant sur ces deux questions et considérant, sur la première, que depuis le commencement de la révolution, il a existé une classe d'individus qui, profitant des divers interrègnes de la loi et de l'absence de toute force publique, s'est livrée à des crimes dont l'impunité a été une source de calomnies contre la liberté et la nation; que depuis l'organisation du gouvernement actuel, cette classe n'a pas été un seul jour sans tramer l'assassinat des premiers magistrats de la république; qu'ainsi ces individus, produit d'une révolution qui a déchaîné toutes les passions, ne peuvent être et ne sont en effet envisagés, par toute la nation, que comme une ligue de brigands, en guerre permanente contre tout ordre public; qu'une constitution et des lois faites pour le peuple le plus généreux et le plus doux de la terre ne peuvent offrir aucun moyen contre eux, le conseil d'État est d'avis que, pour assurer la constitution et la liberté publique, le gouvernement doit mettre en surveillance, hors du territoire européen de la république, les individus que le ministre de la police lui indiquera, et que le gouvernement reconnaîtra comme appartenant à cette classe d'hommes. Sur la *seconde question,* le conseil est d'avis que l'acte de haute police dont il s'agit n'est pas de nature à être l'objet d'une loi. Néanmoins le conseil, considérant que cet acte étant un *acte extraordinaire,* qui a pour objet le maintien de la constitution et de la liberté publique, est, par cela même, de la compétence spéciale d'un

corps qui, par l'esprit de son institution, doit veiller à tout ce qui intéresse la conservation du pacte social; que d'ailleurs, dans un cas comme celui-ci, le référé du gouvernement au sénat conservateur, pour provoquer sur ses propres actes l'examen et la décision de ce corps titulaire, devient, par la force de l'exemple, une sauvegarde capable de rassurer, par la suite, la nation et de prémunir le gouvernement lui-même contre tout acte dangereux à la liberté publique, est d'avis que cet acte du gouvernement soit porté par trois membres du conseil d'État au sénat conservateur, pour devenir la matière d'un *sénatus-consulte*, prononçant sur la question de savoir si cette mesure est conservatoire de la constitution. » — Pourquoi dire que *l'acte est déféré au sénat pour savoir s'il est conservatoire?* demanda Defermon, après que le premier consul eut achevé de parler. — Parce que le sénat ne doit ni l'improuver ni l'infirmer, répliqua sèchement Napoléon, mais déclarer seulement s'il est ou non conservatoire de la constitution. La séance est levée.

En disant ces mots, Napoléon donna un petit coup sur l'épaule du deuxième consul, qui paraissait absorbé dans une profonde méditation, s'élança de sa place et sortit de la salle. Mais les conseillers se formèrent en groupes séparés, et recommencèrent à discuter tout aussi chaudement entre eux sur le plus ou moins d'opportunité de la mesure qui venait d'être arrêtée. Il fallut que Cambacérès leur réitérât l'observation qu'une fois la séance levée, ils devaient immédiatement se séparer et quitter la salle des séances. En effet, tel était le règlement qu'en sa qualité de président, en l'absence du premier consul, Cambacérès faisait toujours exécuter à la lettre.

Le lendemain, les consuls envoyèrent au sénat, par un message, la délibération qui avait été prise, la veille, dans le conseil. Ils y joignirent un arrêté qui, *préventivement*, mettait en surveillance, hors du territoire de la république, les citoyens dont les noms figuraient dans l'arrêté. Ils étaient au nombre de cent trente. Parmi eux, cinq étaient qualifiés d'*enragés*, neuf avaient la qualité de *septembriseurs*, et quatorze étaient appelés *terroristes* : les cent deux autres noms inscrits n'étaient accompagnés d'aucune énonciation de motifs. On y voyait quatre ex-conventionnels : Choudieu, Taillefer, Thirion et Talot; Rossignol, général de l'armée révolutionnaire; Félix Lepelletier; Tissot, le littérateur; Hyde de Neuville, etc.. etc.; mais il était réservé au sénat, qui déjà cherchait moins à servir le pays qu'à plaire au premier consul, de renchérir de beaucoup sur le conseil d'État en ajoutant *aux motifs* énoncés, le développement suivant :

« Considérant que la constitution n'a point déterminé les mesures de sûreté nécessaires à prendre en un cas de cette nature; que, dans ce silence de la constitution et des lois sur les moyens de mettre un terme à des dangers qui menacent chaque jour la chose publique, le désir et la volonté du peuple ne peuvent être exprimés que par l'autorité qu'il a spécialement chargée de la conservation du pacte social dans le maintien ou l'annulation des actes favorables ou contraires à la charte constitutionnelle; que, d'après ce principe, le sénat, interprète et gardien de cette charte, est le juge naturel de la mesure proposée en cette circonstance par le gouvernement; que cette mesure a l'avantage de réunir le double caractère de la fermeté et de l'indulgence, en ce que, d'une part, elle éloigne

de la société les perturbateurs qui la mettent en danger, tandis que, d'autre part, elle leur laisse un dernier moyen d'amendement; considérant enfin, selon les propres expressions du conseil d'État, que le référé, etc., etc.

« Par ces motifs, le sénat conservateur déclare que l'acte du gouvernement en date du 14 nivôse est une mesure conservatrice de la constitution. »

Dans la séance du 29 janvier suivant, le premier consul consulta le conseil d'État assemblé sur ces trois questions :

1° Le *sénatus-consulte* est-il obligatoire pour les autorités ?

2° Comment sera-t-il promulgué ?

3° Doit-il être communiqué au corps législatif et au tribunat ?

La première de ces questions, mise en délibération, fut approuvée : une grande majorité avait été pour l'affirmative, malgré Truguet, qui prétendit « que le gouvernement et le sénat pouvaient se passer du corps législatif et du tribunat. » Napoléon avait répliqué :

— Si je devenais fou, si je tuais quelqu'un, ne faudrait-il pas que dans ce cas extraordinaire le sénat prononçât ?

Sur la seconde question, il fut décidé que ce sénatus-consulte serait promulgué comme les lois et les actes du gouvernement.

La troisième question fut repoussée : le conseil répondit négativement.

Dans tous les départements, à la nouvelle de l'attentat du 3 nivôse, les autorités avaient cherché à en découvrir les ramifications et les complices. Les dénoncia-

tions et les révélations étaient arrivées de toutes parts. Il résultait de la correspondance des préfets que les jacobins avaient effectivement organisé une vaste conspiration en France, conspiration qui eût éclaté si la machine infernale eût tué le premier consul; mais on ne put acquérir aucune preuve que ces hommes fussent les auteurs de l'attentat, seulement ils en auraient profité. Bien plus, un mois après, Fouché apporta avec lui à Saint-Cloud la preuve authentique que l'attentat du 3 nivôse était le résultat d'un complot ourdi par les partisans de la famille des Bourbons; mais il était trop tard : l'acte de proscription dressé contre ceux qu'il avait qualifiés lui-même d'*enragés*, de *septembriseurs* et de *terroristes*, avait reçu son exécution. Il n'y avait plus à revenir, et quoique Napoléon sût à quoi s'en tenir à cet égard, il n'en dit rien parce qu'il avait voulu atteindre et frapper ces mêmes hommes sur lesquels il n'était pas fâché de laisser peser ces accusations erronées. Enfin le ministre de la police fit un dernier rapport dans lequel cette fois il signalait les vrais coupables, qui tous étaient des agents du parti royaliste, Carbon, Gayan, Limoelan, Saint-Régent, etc., tous venus d'Angleterre avec mission d'assassiner le premier consul. L'ordre que Fouché avait donné depuis longtemps d'arrêter les conspirateurs n'avait pu être exécuté à cause de l'ombre impénétrable dont ils avaient su s'environner. Le cheval attelé à la machine infernale avait servi à diriger les recherches en conduisant à l'arrestation de Carbon qui, découvert chez des ex-religieuses, mesdames de Goyon et de Cicé, avait fait connaître ses nombreux complices.

— N'importe, avait dit Napoléon à Fouché ces hommes-là (les terroristes) étaient dangereux, haïs et détes-

tés; jamais ils ne se seraient soumis, et tôt ou tard c'eût été à recommencer : j'en suis débarrassé... Et puisque vous avez trouvé des coupables parmi les royalistes, eh bien! qu'ils soient frappés de même! »

Saint-Régent et Carbon, traduits devant les tribunaux, furent condamnés à mort et portèrent leur tète sur l'échafaud; mais ils furent jugés suivant les formes légales, et si dans cette affaire l'arbitraire eut sa part, du moins la justice eut-elle aussi la sienne.

LE CONCORDAT.

L'acte le plus politique de Napoléon fut sans contredit le rétablissement du culte en France par la signature du concordat.

L'histoire de cette négociation est si vaste, elle se rattache à des considérations d'une nature si élevée, qu'on ne saurait trop s'enquérir des causes premières qui portèrent irrésistiblement le consul vers cette pensée de reconstitution sociale : rouvrir les temples, relever nos autels, faire sortir le catholicisme de l'état d'abjection dans lequel il gémissait, telle fut la portée du concordat. Mais comment bravant tous les obstacles, Napoléon put-il réaliser cet acte de volonté et de force? D'où lui vint cette ferveur soudaine? Quels ressorts secrets fit-il jouer pour obtenir un résultat qui, au premier coup d'œil, paraissait antipathique à la pensée gouvernementale? Ceci tient à des causes d'une nature exceptionnelle qu'il serait trop long d'indiquer ici, mais que l'histoire ne manquera pas de recueillir un jour avec une scrupuleuse attention.

Toutefois en reconstruisant l'Église de France, Napoléon suivit une double impulsion: il écouta d'abord la voix intime de son éducation première, puis il obéit à sa nature enthousiaste. Né au sein d'une famille pieuse, il avait vu son enfance entourée des pompes du catholicisme: lui-même avait été élevé par les Minimes. Toutes ces impressions, tous ces souvenirs avaient laissé dans son âme mélancolique une empreinte indicible. Plus tard, dans sa destinée de fondateur d'un grand empire, Napoléon, esprit de création et d'avenir, vit plus loin que les philosophes du conseil d'État: il savait qu'on ne remue les peuples qu'à l'aide des croyances. En Italie, en Égypte, il avait étudié les prodiges opérés par les masses qui ont de la foi; il avait en lui la pensée politique d'une organisation pontificale qui placerait sous sa main toutes les hiérarchies de l'Église. Un concordat pouvait seul dominer les évêques, en donnant une direction uniforme à l'établissement ecclésiastique et une police à l'Église nationale.

Les difficultés furent d'autant mieux aplanies que dans le cours de ses campagnes d'Italie, lui, général en chef, n'avait point agi brutalement, comme la plupart des généraux républicains ses collègues, contre Rome et les pontifes. Dans toutes ses lettres écrites au au pape il lui avait constamment donné le titre de *santo padre*, et lui-même avait signé *son humble fils*, car peut-être rêvait-il déjà cette double couronne qui devait, quatre ans plus tard, le faire à la fois chef d'un grand empire et fils aîné de la sainte Église. Aussi, dès les premières ouvertures faites par le premier consul à la cour de Rome, le pape s'empressa-t-il d'expédier à Paris le prélat Spina, le cardinal Consalvi et le père Caselli en qualité de plénipotentiaires. Joseph Bona-

parte, le conseiller d'État Cretet et l'abbé Bernier furent ceux de Napoléon, qui, dès ce moment, employa tous les moyens pour activer et mener à bien cette négociation.

A quelques jours de là, à la suite d'une séance au conseil d'État où l'on avait vivement discuté sur l'instruction publique, Napoléon, changeant tout à coup de sujet, interpella Portalis :

— Qu'est-ce que c'est que vos théophilanthropes *? lui demanda-t-il; ces gens-là ont-ils un dogme?... Est-ce une religion?

Portalis, homme de lumière et de droiture, lui répondit que la doctrine des théophilanthropes avait pour base les préceptes de la loi naturelle, pour but la pratique des vertus, et qu'en un mot c'était une religion purement morale et sociale.

— Oh! reprit vivement Napoléon, ne me parlez pas

* Les premiers missionnaires de cette nouvelle religion firent entendre leur parole vers la fin de 1796, c'est-à-dire en l'an V de la république, et le 26 nivôse (15 janvier 1797), la secte des théophilanthropes tint sa première séance dans la maison située rue Saint-Denis, au coin de celle des Lombards, occupée auparavant par les jeunes aveugles auxquels le gouvernement faisait donner une instruction gratuite ; ce qui fit dire malignement au premier consul que ce local n'avait pas changé de destination, parce que ceux qui allaient y chercher la lumière de la vérité dans les *radotages* des théophilanthropes n'étaient que *quinze-vingts*.

Ces novateurs inoffensifs ne radotaient cependant pas sur toutes choses à en juger par leur morale; ils avaient une sorte de catéchisme verbal dont voici quelques passages :

«Nous croyons à l'existence de Dieu et à l'immortalité de »l'âme. Adorez Dieu, chérissez vos semblables, rendez-

d'une religion qui ne *prend qu'à vie*, sans m'enseigner *d'où je viens et où je vais*.

Et comme il avait une prévention avouée contre cette secte, bien qu'il ne la connût pas, il ajouta :

— Tous vos théophilanthropes ne sont que de mauvais comédiens.

Alors Cretet, qui connaissait quelques-uns des théophilanthropes, prit la parole pour les défendre, en ajoutant que rien n'était plus admirable que la conduite de leurs chefs; que Laréveillère-Lépaux surtout était l'homme le plus vertueux et que sa morale, à lui, n'avait pour base que le bonheur de l'homme.

— Qu'est-ce que cela veut dire, *le bonheur de l'homme?* répliqua Napoléon. Le véritable bonheur, la seule force, toutes les consolations de l'homme sont dans la religion et la morale. Or, toutes les morales religieuses sont belles. A part les dogmes plus ou moins

»vous utiles à la patrie ; le bien est tout ce qui tend à con»server et à perfectionner l'homme ; le mal est tout ce qui »tend à détruire et à détériorer.

»Enfants, honorez vos père et mère, soulagez leur vieil»lesse; pères et mères, instruisez vos enfants.

»Femmes, voyez dans vos maris les chefs de vos »maisons; maris, voyez dans vos femmes les mères de vos »enfants, et rendez-vous réciproquement heureux, etc.»

Nous étions bien jeunes lorsque nous assistâmes pour la première fois à une séance des théophilanthropes dans l'église de *Saint-Nicolas-des-Champs*, l'un des quatre temples qu'ils avaient à Paris. Laréveillère-Lépaux, chef, grand-prêtre et protecteur de la secte, devait ce jour-là officier en personne et prononcer un discours. Des hymnes composés par les nouveaux adeptes, et mis en musique par Méhul, devaient être chantés; on avait annoncé qu'une des plus jolies femmes de Paris quêterait pour les *patriotes pauvres*. Nous vîmes les théophilanthropes se

absurdes qui sont nécessaires pour être compris des peuples dans le temps où l'on vit, que voyez-vous dans le Vedham, le Coran, l'Ancien Testament; dans Confucius, partout enfin? Une morale pure; c'est-à-dire protection au faible, respect aux lois du pays et reconnaissance d'un Dieu! Mais il n'est que l'Évangile pour offrir la réunion d'une moralité dégagée d'absurdités. Voilà qui est réellement admirable, et non pas les plates sentences mises en vers plus plats encore de vos théophilanthropes, qui se sont faits poëtes par-dessus le marché. Voulez-vous du sublime, vous, ci-

tenir très-décemment debout de chaque côté d'une immense corbeille remplie de fleurs magnifiques. Cette corbeille ainsi posée sur le maître-autel et offerte aux regards des assistants, était là comme un symbole de la création. Le discours que prononça Laréveillère-Lépaux rappela à peu près ce que l'Évangile avait dit bien des siècles auparavant; puis il entonna, le premier, l'hymne du jour. Comme nous pensons qu'il n'existe plus aujourd'hui de missel des théophilanthropes, et que la génération qui a commencé avec le siècle n'a jamais eu connaissance de cette secte autrement que par la tradition, nous citerons quelques strophes de ces hymnes.

«Blâmons l'erreur, mais plaignons le coupable;
»Le ciel a seul le droit de le punir,
»De la douceur que l'éloquence aimable,
»En instruisant, pardonne sans haïr... etc., etc.»

La prière à Dieu commençait ainsi:

«O toi qui du néant, ainsi qu'une étincelle,
»Fis jaillir dans les airs l'astre éclatant du jour!
»Fais plus...verse en nos cœurs ta sagesse immortelle,
»Embrase-nous de ton amour.»

Les mesures sévères que le premier consul prit, plus

toyen Cretet, et vos *gros amis?*... Eh bien, récitez tout haut l'oraison dominicale... Vous ne vous la rappelez plus, je gage? Ah! citoyen Cretet, ajouta-t-il en souriant, cela n'est pas pardonnable dans votre position *.

Il était facile de voir que, fatigué de tout ce qu'on lui avait rapporté des réunions de ces nouveaux sectaires, Napoléon voulait faire fermer le lieu de leur assemblée, comme il le fit plus tard, et que chaque fois qu'il trouvait l'occasion de *tomber* sur cette religion *en robe de chambre,* ainsi qu'il l'avait qualifiée, il la saisissait avec empressement et se montrait sans pitié. Il était donc clair qu'en interpelant ainsi Portalis et Cretet, il avait voulu engager une discussion sur la religion en général, débats auxquels les conseillers présents n'eussent pas manqué de prendre part; mais l'un et l'autre reculèrent sagement en gardant le silence. Napoléon reprit alors en mettant une sorte d'acrimonie dans son langage :

tard, contre les théophilanthropes furent à elles seules une persécution sans en avoir l'apparence. Ceux-ci ne firent aucune résistance; ils n'opposèrent qu'une patiente résignation aux sarcasmes, aux moqueries et aux injures que le *gouvernement* leur fit prodiguer dans *ses* journaux, où on ne les appelait pas autrement que *les filous en troupe.*

L'existence des théophilanthropes dura cinq ans, un peu plus que celle des anciens Templiers, que la révolution de 1830 tenta de ressusciter.

* Le premier consul voulait faire allusion à sa qualité de plénipotentiaire pour traiter l'affaire du concordat, de même que par ces mots *vos gros amis* il désignait Laréveillère-Lépaux, qui en effet avait un ventre énorme posé sur de petites jambes grêles, ce qui lui faisait dire plaisamment *qu'il ressemblait à un bouchon fixé sur deux épingles.*

— Vos amis voudraient bien être martyrs, mais ils n'auront pas cet honneur. Je ne ferai tomber sur eux que les verges du ridicule, et si je m'y connais, à Paris, ces coups-là seront mortels pour eux.

Les choses en étaient à ce point, lorsqu'à la fin d'avril un conseiller d'État ayant dîné à la Malmaison, le consul, au sortir de table, l'emmena, seul, promener avec lui jusqu'au bout du parc, après avoir mis la conversation sur la religion.

Napoléon combattit longuement les différents systèmes des philosophes sur les cultes, le déisme, la religion naturelle, etc.; tout cela n'était, selon lui, que de l'idéologie; il avait même cité plusieurs fois Garat comme étant à la tête des idéologues.

— Tenez, mon cher, continua-t-il, j'étais ici dimanche dernier. Je me promenais dans cette solitude; aucun bruit ne troublait autour de moi le silence de la nature, lorsque le son de la cloche de Ruel vint tout à coup frapper mon oreille. Eh bien! je l'avouerai, je fus ému, tant est forte la puissance des premières habitudes et de l'éducation. Je me dis alors : Quelle impression cela ne doit-il pas faire sur des hommes simples et crédules? Que vos philosophes, que vos idéologues répondent à cela?... Il faut une religion au peuple, il faut que cette religion soit dans les mains du gouvernement. Cinquante évêques émigrés et soldés par l'Angleterre conduisent aujourd'hui le clergé français. Il faut détruire leur influence. L'autorité du pape est nécessaire pour cela. Il les destitue ou les force à donner leur démission, ce qui est à peu près la même chose. Si on déclare que la religion catholique est celle de la majorité des Français, il faut au moins en organiser l'exercice. On nommera cinquante

évêques, le pape les instituera; on nommera des curés auxquels l'État donnera un salaire convenable. Ils prêteront serment. On déférera à leurs supérieurs, pour être punis, ceux qui prêcheront contre le gouvernement, et si, comme j'ai lieu de l'espérer, le pape confirme la vente des biens du clergé, il *sacre* la république. — C'est évident. — Parbleu! répliqua Napoléon, et on chantera en faux bourdon le *Domine salvum fac rempublicam*. — *Et consules*, ajouta le conseiller en souriant. — *Et consules*, répéta de même le premier consul; il faut qu'il y en ait pour tout le monde. La bulle va arriver; il faut bien que je vous le dise, il n'y aura que quelques expressions à changer. On dira que je suis papiste! Mon cher, je ne suis rien : j'étais mahométan en Égypte; je serai catholique en France pour le bien du peuple. Je ne crois pas aux religions, moi, ou plutôt je crois à toutes, parce que, voyez-vous, l'idée d'un Dieu!...

Et levant les yeux en montrant le ciel :

— Qui est-ce qui a fait tout cela ? ajouta-t-il.

Le conseiller, qui jusque-là avait écouté attentivement, répondit :

— Discuter la nécessité d'une religion, c'est déplacer la question. J'accorde même l'utilité du culte; mais un culte peut exister sans clergé. — Vous ne me comprenez pas : des prêtres ou un clergé sont deux choses bien différentes. — Comment l'entendez-vous? — J'entends qu'il y a dans le clergé une hiérarchie, un même esprit, un même but. Le clergé est un pouvoir, un corps, un colosse. Si ce corps avait pour chef le chef de l'État, il n'y aurait que demi-mal; mais s'il reconnaît pour chef suprême un prince étranger, alors c'est un pouvoir rival. Jamais la situation de la France n'a été

plus favorable pour faire une grande révolution religieuse. — Vous avez maintenant les constitutionnels, les vicaires apostoliques du pape, les évêques émigrés en Angleterre, et bien d'autres nuances dans ces trois divisions. Citoyens et prêtres, tout est désuni; la *majorité* de la nation est dans la plus complète indifférence. — Vous vous trompez encore, répondit Napoléon; le clergé existe toujours, il existera tant qu'il y aura dans le peuple un esprit religieux, et cet esprit lui est inhérent. Nous avons vu des monarchies, des démocraties et des républiques; mais jamais d'État sans religion, sans culte, sans prêtres. Ne vaut-il pas mieux organiser le culte et discipliner les prêtres, que de laisser aller les choses comme elles vont? Maintenant les prêtres prêchent contre la république, faut-il les déporter? Non!... Ce serait changer tout le système du gouvernement. Ce qui fait aimer un gouvernement, c'est son respect pour le culte. On déporte les prêtres autrichiens, les ministres russes, les pasteurs anglais, c'est vrai; mais nous, grâce à Dieu, ne sommes ni Autrichiens, ni Russes, ni Anglais! Déporter des Français qui ont leur famille et qui ne sont coupables que de divergence dans leurs opinions religieuses... Allons donc! Ce serait une monstruosité : il faut les rattacher tous à la république, entendez-vous bien, et je m'en charge, moi! — Vous n'y parviendrez pas. — Et pourquoi, s'il vous plaît? — Du moins vous ne les y rattacherez jamais sincèrement. La révolution les a dépouillés de leurs honneurs et de leurs biens; ils ne lui pardonneront point, ils lui feront toujours la guerre. Au surplus, il ne s'agit ni de déporter, ni de persécuter personne; mais on peut laisser chaque prêtre dire la messe comme il l'entendra. — Et chaque fidèle l'entendra

Ici Napoléon s'arrêta. Le conseiller d'État se hâta d'ajouter: — Oui, moyennant d'immenses sacrifices qui vous mettront dans sa dépendance. Vous avez affaire à un ennemi rusé et plus fort contre ceux qui le ménagent, que contre ceux qui ont une fois rompu avec lui. La chose ne se présente aujourd'hui que du beau côté; mais quand vous croirez en avoir fini avec le pape, vous verrez ce qui arrivera: il vous faudra recommencer comme s'il n'y avait jamais eu rien de fait entre vous et lui *. L'occasion est unique, si vous la laissez échapper...

A ces mots, Napoléon parut réfléchir. — Mon cher, reprit-il un moment après, il n'y a plus ni bonne fois ni croyance. Le concordat que je médite est une affaire toute politique; les choses sont trop avancées, la bulle doit être en route. Le parti que j'ai pris me paraît le meilleur et le plus sûr. Bientôt je m'en expliquerai plus ouvertement avec vous autres.

L'occasion ne se fit pas attendre: à la séance suivante, qui eut lieu huit jours après, dès que le premier consul eut annoncé que «la séance était levée,» les conseillers entourèrent son bureau comme de coutume, et là, dans une conversation intime, de nouvelles questions allaient s'agiter, lorsque Napoléon interrompit assez brusquement celui qui avait la parole, en disant: — A propos! il faut que vous sachiez qu'avant-hier j'ai eu une longue conversation avec le cardinal Consalvi, au sujet de nos affaires de Rome, qui n'avancent guère. J'ai dit au cardinal que, si le pape ne voulait pas en

* Ces prétentions se réalisèrent à la lettre : témoin les querelles religieuses, et sans cesse renaissantes, que la cour de Rome suscita à Napoléon jusqu'à l'époque du second concordat, celui de 1811.

finir, nous ferions une Église gallicane. Il m'a répondu que le saint-père ferait tout ce que voudrait *le premier consul;* puis il a ajouté: « On prétend que je suis un *bigot*, il n'en est rien: j'aime les plaisirs *honnêtes* tout comme un autre. » Je sais de bonne part, continua Napoléon en souriant, que le cardinal Spina regrette de ne pouvoir, ici, aller au spectacle, de peur de scandaliser le clergé français, qui n'est pas fait à cela; tandis qu'à Rome, ces messieurs ne se gênent guère pour y aller. Je voulais vous dire encore qu'hier matin le clergé de Paris est venu me présenter une pétition, fort habilement faite, dans laquelle il se plaint de l'acte arbitraire commis par le préfet de police contre le prêtre Fournier *. J'ai répondu que Dubois n'avait agi que par ordre du gouvernement. J'ai voulu prouver, par là, que si une fois je mets mon bonnet de travers, il faudra bien que messieurs les prêtres, quels qu'ils soient, obéissent à la puissance civile. Aussi la députation s'est-elle retirée sans rien répliquer. Cet abbé Fournier est le coryphée du parti, je le sais. Je sais aussi qu'en agissant de la sorte j'ai commis un petit acte révolutionnaire; mais pouvais-je faire autrement, puisqu'il n'y a encore rien de réglé? Je ne veux pas que Fournier demeure en France; je l'enverrai en Italie. je le recommanderai au pape. Au surplus, fiez-vous-en à moi pour tout ce qui touche à notre grande affaire de concordat. J'interviendrai dans tous les débats que la cour de Rome ne manquera pas de faire naître; et puis vous verrez qui l'emportera, du pape ou de moi.

Au milieu des résistances de toutes sortes que le premier consul avait à vaincre pour mener à bien la

* On l'avait arrêté comme fou et envoyé à Charenton. Son seul tort était d'avoir prêché contre le premier consul.

négociation du concordat, lui-même rédigeait, dans le silence du cabinet, les bases de ce grand acte dans des conditions de prévoyance et de durée. D'après une convention arrêtée entre lui et le cardinal Consalvi, la France se diviserait en archevêchés et en évêchés. Cette circonscription nouvelle devait avoir lieu de concert entre le premier consul et le pape, *seuls juges et experts* (selon les expressions de Napoléon) pour décider la topographie catholique de l'épiscopat. Le premier consul se réservait la nomination à tous les siéges apostoliques : le saint-père ne devait qu'instituer les titulaires. Huit mille curés avec traitement étaient établis au choix des évêques. Il était dit, par un article à part, que des dotations seraient prélevées sur les biens ecclésiastiques, jusqu'à concurrence de 9,000,000 de revenu. Les 44 articles organiques du culte protestant étaient convertis en loi. Le droit et les libertés de l'Églsie gallicane, énoncés et définis, formaient le seul code ecclésiastique. Enfin, par une déclaration expresse, les trois consuls faisaient une profession spéciale de la religion apostolique et romaine, en déclarant que les jours de grandes solennités religieuses, ils assisteraient publiquement aux offices dans les églises rouvertes au culte de la piété des fidèles.

A peine cette convention fut-elle signée, que le cardinal Consalvi retourna en toute hâte à Rome, pour obtenir du saint collége les bulles de ratification nécessaires. Napoléon avait exigé que tout se fît promptement et secrètement. Le délai inflexible de ratification avait été limité, par lui, à quarante jours, afin de faire cesser les tiraillements qui, de toutes parts, venaient entraver la marche du pouvoir, dans les affaires de religion et de conscience.

— Si je rétablis le culte en France, avait-il dit, c'est à condition d'en faire un moyen de gouvernement, et non pas un obstacle à sa marche.

Les bases du concordat, une fois arrêtées, durent être soumises à l'examen du conseil d'État.

Il y avait dans cette assemblée des hommes entièrement dévoués aux idées railleuses du dix-huitième siècle. Antireligieuse par ton, la grande majorité était parfaitement indifférente. Il était donc difficile de présenter un concordat, fait avec le pape, à la discussion d'un conseil où siégeaient beaucoup d'hommes qui avaient, eux-mêmes, brisé les autels du catholicisme. En face de cette situation délicate, Napoléon aborda néanmoins la difficulté d'une manière aussi nette que hardie, en brusquant les formes pour éviter les obstacles. Au milieu d'une discussion sur *les colléges* et *l'Institut*, il demanda la parole et dit :

— J'ai à entretenir le conseil de choses beaucoup plus sérieuses. Il s'agit de nos affaires religieuses avec le pape; il s'agit du concordat : écoutez-moi.

Il fit alors l'analyse complète de la situation de la France sous ce rapport. Il dit ce qui avait été fait pendant la révolution. Il répéta tout ce qui avait été discuté sur cette matière, fit donner lecture des articles de la convention qu'il avait faite avec le cardinal Consalvi, et poursuivit en ces termes :

— Ainsi donc, tout est fini!... Le cardinal est parti dans la nuit du 15 juillet, emportant avec lui le concordat. Les démissions des anciens évêques, données au pape en 1791 et refusées depuis, sont admises. Par ce moyen, tous les siéges épiscopaux sont vacants. La nouvelle circonscription de territoire comprendra *dix* archevêchés et *cinquante* évêchés; les premiers avec

25,000 francs de traitement, et les seconds avec 15,000 francs, afin qu'ils puissent soulager les pauvres de leurs diocèses; il ne faut pas qu'un évêque absorbe à lui seul, comme aux mauvais jours de la monarchie passée, le revenu d'une province, et que leurs prodigalités scandaleuses soient des causes de malheur pour la religion. Les anciens archevêques et évêques sont réélus de préférence : on les payera sur les dépenses secrètes. Le traitement des curés et des desservants sera prélevé sur les centimes additionnels : j'y ai pourvu. J'ai également réglé les protestants. Les calvinistes ayant leur métropole à Genève, il n'y a pas eu, pour eux, de difficultés. Les luthériens recevaient leurs ministres des princes d'Allemagne, qui ne leur envoyaient que leurs plus mauvais sujets : à l'avenir, ils choisiront eux-mêmes leurs ministres. Quant aux juifs, c'est une nation à part dont la secte ne se mêle avec aucune autre; nous aurons donc le temps de nous en occuper plus tard... La séance est levée!

Après avoir dit ces mots, Napoléon se retira sans même donner le temps au conseil de délibérer*. C'était dire toute sa volonté, pour éviter tous débats. Aussi le conseil ne rédigea-t-il que quelques articles organiques de pure forme : ce grand travail fut tout entier l'œuvre de Napoléon.

Pendant ce temps, le cardinal Consalvi soumit au pape les articles du concordat. La sagacité de Pie VII, sa tolérance extrême, lui ayant fait entrevoir tout ce qu'il y avait d'utile et de fort dans le rétablissement du catholicisme en France, qui fut le plus bel acte de son pontificat, il nomma le cardinal Caprara son légat

* *Discussions et registres du conseil d'État*, juin 1801.

à Paris, pour veiller à l'exécution du concordat dans la métropole. De son côté, le premier consul choisit un conseiller d'État qui devait être spécialement chargé de la direction des cultes : ce choix tomba sur Portalis*. C'était un des hommes les plus éminents du conseil, possédant une vaste érudition religieuse unie aux habitudes des parlements, avec le caractère de la nouvelle magistrature. Peu de capacités, dans le conseil d'État, étaient plus aptes que lui à remplir la tâche difficile de concilier les deux puissances civile et ecclésiastique, *ce glaive à deux tranchants*, comme le disaient les formules des cours souveraines.

A peine le concordat était-il définitivement signé que, dès qu'il fut question de le mettre à exécution, de toutes parts surgirent les obstacles et les difficultés. L'admission des anciens évêques, celle des évêques constitutionnels, la nomination des nouveaux, leur institution, les libertés gallicanes, etc., furent autant de sujets de rivalités, de prétentions et de chicanes théologiques. Les évêques se divisèrent : les uns obéirent au pape, en se démettant de leurs siéges; les autres s'y refusèrent, se prétendant meilleurs catholiques que lui; il n'y eut que les évêques constitutionnels qui se montrèrent dociles, quoique le saint-père eût exigé d'eux des rétractations qu'ils ne firent pas. Napoléon, obligé d'intervenir dans tous ces débats, vit bien que la cour de Rome n'était déjà plus aussi accommodante qu'auparavant. Il n'y eut pas jusqu'à ces pauvres théophilanthropes qui, bien que prêchant dans le désert, crurent devoir, eux aussi, manifester une sorte d'opposition au nouvel ordre de choses,

* Arrêté du 15 vendémiaire an X.

ce qui fournit au premier consul l'occasion de faire, en plein conseil, contre cette secte une sortie plus virulente encore que n'avaient été les précédentes.

— Comment! s'écria-t-il avec un éclat de voix inaccoutumé, voilà ces théophilanthropes qui se jettent aussi dans mes jambes! Ils osent publier tout haut que le pape va gouverner la France, et que nous retombons dans l'ignorance des siècles passés!.... Je l'avais prédit : j'avais dit que ces gens-là n'avaient pas la marche d'une secte religieuse, mais celle d'un club. Je sais qu'ils ont flatté des militaires pour les attirer à eux. Je ne veux tourmenter personne pour ses opinions de conscience; mais je ne veux pas que, sous ce prétexte, des fous, des idéologues, se mêlent des affaires publiques. Comment! ils ont quatre ou cinq églises à Paris, et ils ne sont que deux cents!... Qu'on leur donne une chapelle, c'est bien assez, ce me semble, si ce n'est trop! (Et se retournant brusquement vers le ministre de la police) : Si l'on avait mandé les *meneurs* et qu'on leur eût lavé la tête d'importance, cela ne serait pas arrivé. Ils ont crié : *Vive Laréveillère!*..... Eh mon Dieu! je ne demande pas mieux que tout le monde vive, et vive bien... Laréveillère peut être un très-honnête homme, je n'ai rien à dire contre lui, ni contre ses homélies, qui ne sont pas mal écrites, j'en conviens; mais les discours de ses acolytes font pitié..... Ils ne savent ni raisonner ni écrire, et je crois entendre le français, moi! Certainement, dans cette circonstance, le ministre de la police n'a pas fait son devoir.

Fouché, à qui ces derniers mots étaient adressés directement, n'ayant rien répondu, après un silence de quelques minutes, Napoléon reprit en disant :

—Allons! il faut en finir une bonne fois pour toutes.

Et se penchant vers Cambacérès, il lui parla à voix basse; puis interpellant tout à coup le secrétaire du conseil :

— Citoyen Lagarde! ajouta-t-il, formulez un arrêté pour faire fermer, dès demain, les temples de ces MM. les théophilanthropes * : vous me le donnerez à signer à la fin de la séance.

A la séance suivante, Portalis crut devoir présenter au conseil un bref du pape qui autorisait *son très-cher fils* Talleyrand, à rentrer dans la vie séculière et laïque. Cambacérès, qui ce jour-là présidait, en l'absence du premier consul, avait écouté la lecture de cette pièce avec une attention méritoire. Lorsqu'elle fut achevée, il s'adressa aux conseillers et, avec cette gravité qu'on lui connaissait, leur demanda : « s'ils voulaient voter pour la promulgation de l'enregistrement du bref. » Quelques membres, de ceux qu'on appelait *trembleurs*, se crurent obligés de lever la main en signe d'adhésion; le plus grand nombre ayant dédaigné de voter et l'épreuve paraissant douteuse, Regnault de Saint-Jean-d'Angely demanda la parole :

— Je ne crois pas l'enregistrement utile, se hâta-t-il de dire; le bref ne concerne ni le gouvernement ni le public. C'est un acte relatif à un particulier, une affaire

* Un décret consulaire du 12 vendémiaire an X (4 octobre 1801) défendit aux théophilanthropes de se rassembler à l'avenir. Ils avaient parcouru presque toutes les églises de Paris, et leurs dernières réunions avaient eu lieu successivement à Saint-Thomas-d'Aquin, à Saint-Jacques du Haut-Pas et à Saint-Étienne-du-Mont. Ils voulurent louer un local particulier; mais ils ne purent s'y installer, l'autorité ayant fait apposer les scellés sur la porte.

de conscience personnelle, comme chacun peut en demander et en obtenir. La loi du 18 germinal n'est donc pas applicable ici. — Il y a plus, dit Réal en se levant; je vais vous prouver que l'enregistrement serait dangereux.... — Vous n'avez pas la parole, interrompit Cambacérès avec humeur; le gouvernement a pour principe de ne pas souffrir, sans son autorisation, l'exécution en France d'un bref du pape quel qu'il soit; c'est par cette raison que je ne comprends pas qu'on puisse s'opposer à l'enregistrement et à la promulgation d'un bref qui rend un évêque à la vie laïque, d'autant plus que c'est le seul moyen d'empêcher que la cour de Rome n'empiète, chez nous, sur l'autorité temporelle.

Un conseiller voulut encore répondre à Cambacérès; mais celui-ci, qui avait le mot de l'énigme (Napoléon désirait que M. de Talleyrand épousât madame Grant, avec laquelle il entretenait une liaison intime connue de tout le monde), prétendit que le premier consul serait fort mécontent si le bref n'était pas enregistré.

— Au surplus, ajouta-t-il en terminant, *il le faut*, ne serait-ce que pour constater d'une part, que le citoyen Talleyrand est rendu à la communion laïque, et de l'autre qu'on pourra l'*enterrer* sans discussion... — Ah! ah! firent quelques conseillers en riant. — Quand il viendra *à mourir*, se hâta d'ajouter le second consul en riant lui-même.

La proposition, mise aux voix une seconde fois, fut adoptée. Il y avait plus d'un an que cette grande affaire était en négociation avec la cour de Rome. Le premier consul étant entré un moment après au conseil, Cambacérès lui raconta à voix basse ce qui venait de se passer.

— Et tous ont levé la main? lui demanda Napoléon assez haut pour qu'on l'entendît. — Tous... non; mais la majorité, répondit le second consul. — Ce sont les épaules qu'ils auraient dû lever, répliqua Napoléon en souriant. Je suis étonné que Portalis ait mis une semblable matière en discussion : elle passait de droit. Pour ma part je suis enchanté que Talleyrand se soit réconcilié avec le pape; peut-être cela le racommodera-t-il avec le mariage *.

Le jour de Pâques (le dimanche 14 avril 1802), les cloches retentirent dans Paris à pleine volée. Une proclamation des consuls avait annoncé la veille, au bruit du canon, que la loi du concordat était promulguée. Les églises de la capitale se remplirent d'une multitude pieusement recueillie. Les vieux et saints édifices qu'on avait transformés naguère en *temple de Mars* ou *de la Victoire*, et qui depuis étaient devenus les lieux ordinaires de réunion des théophilanthropes, furent ornés de fleurs; l'encens fuma au pieds des autels. On y célébra tout à la fois un *Te Deum* en actions de grâces, pour la restauration du culte, et la sainte messe qui reconciliait la république française avec le catholicisme. Le premier consul vint en grande cérémonie à Notre-Dame, et depuis la fête de la fédération de 1789, on vit pour la première fois le gouvernement accomplir un acte solennel de religion. Le clergé, réinstitué, entonna le *Domine salvos fac rempublicam et consules*, au retentissement de cent et un coups de canon. Napoléon n'avait donné aucun ordre; mais il avait fait

* Ce bref, venu de Rome en avril 1801, ne fut cependant enregistré que le 19 août 1802 : M. de Talleyrand avait été excommunié par le pape en 1791.

savoir aux principaux fonctionnaires civils que : « il serait bien aise qu'ils vinssent avec lui à Notre-Dame. » Ce jour-là, et pour la première fois aussi, il fit prendre la livrée (vert et or) aux gens de sa maison. La cérémonie fut longue : commencée à onze heures du matin, elle ne se termina qu'à plus de trois heures de l'après-midi. Le cardinal Caprara, qui officiait pontificalement, fut d'une lenteur extrême, et M. de Boisgelin, qui prononça le sermon, fut plus que prolixe. On remarqua que l'appareil militaire dominait partout. Les troupes bordaient la haie au milieu de laquelle le cortége consulaire passa. Les salves d'artillerie, les musiques de régiments mêlées aux chants religieux et à toutes les pompes de l'église, redoublèrent encore l'enthousiasme; aussi Napoléon fut-il vivement irrité de la réponse du général Dalmas, auquel il demanda en sortant de Notre-Dame :

— Eh bien! comment avez-vous trouvé la cérémonie? — C'était une assez drôle de capucinade, répondit celui-ci; il n'y manquait que le million d'hommes qui s'est fait tuer pour détruire ce que vous venez de rétablir. — Général, ce que vous dites là n'est point exact, répliqua le premier consul avec véhémence, car parmi les hommes abattus par le canon de l'ennemi, depuis 1792, il n'y en a pas un, *pas un seul*, entendez-vous bien, qui soit mort pour la cause religieuse.

Les militaires principalement se montrèrent les plus opposés au rétablissement du culte. L'armée était républicaine, elle manifesta hautement le sentiment de répulsion qu'elle éprouvait. Lorsque Augereau sut qu'on allait à Notre-Dame *pour entendre la messe*, il voulut descendre de la voiture dans laquelle il était

avec Lannes. On alla en prévenir le premier consul, qui leur fit donner l'*ordre*, par son aide-de-camp Lemarrois, de *le suivre* et de *l'accompagner*. Ils allèrent donc à Notre-Dame; mais pendant la durée de l'office divin, Augereau, entre autres, causa si haut, que sa voix couvrit plus d'une fois celle du prêtre qui répondait à la messe. Il n'était pas jusqu'à Rapp, cet aide de camp favori de Napoléon, qui s'était dispensé, le matin, d'accompagner son général. Le soir ce dernier lui dit avec sa bienveillance accoutumée :

— Passe pour cette fois; mais dorénavant je veux que tu viennes à la messe avec moi. — Non, mon général. — Comment non! Et pourquoi? — J'ai des motifs pour m'en dispenser. Au surplus, pourvu que vous ne nommiez ces gens-là ni vos aides-de-camp ni vos cuisiniers, je m'en... — Eh bien! c'est ce que nous verrons. — C'est tout vu, avait répondu Rapp.

On fit courir le bruit, parmi la garnison de Paris, que le premier consul avait décidé que les drapeaux des régiments seraient bénits. Il n'en était rien. Quoi qu'il en soit, les mécontents firent secrètement circuler dans les casernes, une caricature représentant le premier consul se noyant dans un immense bénitier, tandis que des évêques le repoussaient au fond de l'eau avec leurs crosses.

Le gouvernement et toute l'administration quittèrent le système décadaire. Un arrêté des consuls ordonna que les bureaux et les caisses publiques vaqueraient le dimanche et que les publications de mariage seraient faites ce jour-là; puis l'archevêque de Paris vint dire la messe chaque dimanche, soit à la chapelle des Tuileries, soit à celle de Saint-Cloud.

Le rétablissement du culte en France ne se fit pas,

ainsi qu'on l'a prétendu, sans beaucoup de tiraillements, de conflits et de résistance, et par conséquent d'amertume pour le premier consul. L'autorité civile était souvent aux prises avec l'autorité ecclésiastique; et, avec un autre homme que Napoléon, le clergé eut bientôt recouvré son ancienne prépondérance; mais il sut parfaitement le contenir. Les choses allaient assez bien, lorsqu'il se passa tout à coup à Paris une scène qui donna, à l'opion publique, l'occasion d'éclater au sujet d'un acte d'intolérance commis par le curé de Saint-Roch.

Mademoiselle Chameroy, ancienne danseuse de l'Opéra, mourut; les artistes de tous les théâtres de la capitale accompagnèrent son convoi, qui se présenta à l'église Saint-Roch. Le curé refusa opiniâtrément de recevoir le corps et fit fermer son église. Ce procédé excita une rumeur telle que le peuple menaça d'enfoncer les portes et de se porter à quelque violence contre le curé, lorsque fort heureusement l'acteur Dazincourt parvint à calmer la multitude. Le convoi se dirigea vers la succursale des Filles-Saint-Thomas, dont le desservant fit, sans difficulté, le service qu'on lui demandait.

Le soir il fut question de cet événement dans le salon du premier consul, qui blâma hautement la conduite du curé de Saint-Roch.

—Au fait, ajouta-t-il, pourquoi a-t-on présenté le corps à l'église? Dieu est partout et le cimetière est ouvert à tout le monde; il fallait y porter tout droit mademoiselle Chameroy : je suis très-fâché de ce qui est arrivé ce matin.—Parbleu! citoyen consul, repartit le sénateur Monge, qui était présent, vous avez bien de la bonté de vous occuper de si peu de chose : ne voyez-vous pas que ce n'est qu'une dispute de comédiens

à comédiens? — Comment l'entendez-vous? *si peu de chose!* répéta Napoléon d'un ton sévère. — Certainement, répliqua Monge, et nous pouvons le dire ici sans crainte, les grandes croix ne nous entendent pas.

Le lendemain, avant le commencement de la séance du conseil d'État, que devait présider Napoléon, quelques conseillers, rassemblés autour de son bureau, s'entretenaient avec chaleur de la scène qui avait eu lieu la veille devant l'église Saint-Roch. Après que chacun eut émis son opinion :

— Il faut faire en sorte d'étouffer cette affaire, dit avec vivacité le premier consul. Le public de province n'en saura rien, parce que j'aurai soin d'empêcher qu'on en parle dans les journaux; mais le gouvernement ne peut souffrir qu'un prêtre intolérant cherche à remettre en vigueur des abus abolis par la nouvelle loi, ou qu'il tienne une conduite qui n'est plus en harmonie avec l'opinion qui règne aujourd'hui en France. Si beaucoup de prêtres sont animés d'un esprit de paix et de charité, il y a aussi bon nombre d'ambitieux, de brouillons et dont la tête est exaltée. Le curé de Saint-Roch fait partie de ces derniers, je le sais; il lui faut une leçon, à lui; et, aux autres, un exemple... Citoyen Lagarde! appela Napoléon, êtes-vous là?

Celui-ci étant accouru à l'appel du premier consul :

— C'est bien, asseyez-vous et que chacun regagne son banc; nous allons commencer.

Et Napoléon ayant frappé sur son bureau avec son couteau d'ivoir, pour réclamer le silence et l'attention, interpela de nouveau le secrétaire du conseil :

— Maintenant, citoyen Lagarde, écrivez ce que je vais vous dire.

Et d'une voix lente et fortement accentuée il dicta

ce qui suit, sans s'interrompre ni revenir sur ses expressions :

« Le curé de Saint-Roch, dans un moment de déraison, a refusé de prier pour mademoiselle Chameroy et de l'admettre à l'église. Un de ses collègues, homme raisonnable, instruit de la véritable morale de l'Évangile, a reçu le convoi dans l'église des Filles Saint-Thomas, où le service s'est fait avec toutes les solennités accoutumées.

» L'archevêque de Paris a ordonné trois mois de retraite au curé de Saint-Roch, afin qu'il puisse se souvenir que Jésus-Christ commande de prier, même pour ses ennemis, et que, rappelé à ses devoirs par la méditation, il apprenne que toutes ces pratiques superstitieuses conservées par quelques rituels, et qui, nées dans les temps d'ignorance ou créées par des cerveaux échauffés, dégradaient la religion par leur niaiserie, ont été proscrites par le concordat et la loi du 18 germinal. »

— Mais, citoyen premier consul, demanda un conseiller, êtes-vous certain que l'archevêque.....—Je sais ce que vous allez me dire, interrompit Napoléon; je vais dans un moment écrire moi-même à l'archevêque, qui ratifiera, soyez-en bien sûr, ce que je fais. Citoyen Lagarde, relisez tout haut ce que je viens de vous dicter.

Après que le secrétaire du conseil eut donné lecture de cette note :

— C'est très-bien! reprit Napoléon; il n'y aura rien à dire. Citoyen Lagarde, vous allez faire une seconde expédition que vous enverrez aujourd'hui au *Moniteur* pour y être insérée. Je veux que demain tout Paris lise cette note dans le journal officiel du gouvernement. Collègue, dit-il ensuite en s'adressant à Cambacérès,

ouvrez la séance et communiquez-moi l'ordre du jour.

Cette séance n'offrit pas d'autre incident.

Le dimanche suivant, à Saint-Cloud, la grande galerie que Napoléon devait traverser pour aller entendre la messe était encombrée de militaires de tous grades, de conseillers d'État, de hauts fonctionnaires, etc., etc. A midi, le citoyen Benezech, qui remplissait tout à la fois la charge de grand-maréchal du palais, de chambellan et d'huissier, annonça à haute voix :

— Le citoyen premier consul!

Aussitôt chacun de s'empresser sur le passage de ce dernier, et de briguer l'honneur de l'accompagner à la chapelle. Derrière un groupe d'officiers généraux, Napoléon avise son aide-de-camp Rapp, qui n'est pas de service. Il va droit à lui.

— Que fais-tu ici, aujourd'hui? lui demanda-t-il. — Rien, mon général; je vous attendais... — C'est très-bien! suis-moi et viens à la messe. — Cela m'est impossible, mon général,

A ces mots le visage du premier consul, de bienveillant qu'il était, devient tout à coup sévère, et frappant du talon de sa botte éperonnée la dalle de marbre de la galerie, il reprend d'un ton de colère :

— Et pourquoi, monsieur? Quels sont ces motifs? je veux enfin les connaître. — D'abord, répond Rapp sans se déconcerter, je suis protestant; ensuite... — C'est assez! interrompt Napoléon avec une impatience dont il n'est pas maître; il fallait me le dire il y six mois!

Et tournant brusquement le dos à son aide-de-camp, il se dirige vers la chapelle, accompagné de tous ceux qui se trouvaient dans la galerie, Rapp excepté.

Nous ne savons rien, dans la période historique du

consulat, qui ait été plus difficile à obtenir que la promulgation du concordat. Les corps politiques étaient alors empreints de l'esprit anticatholique. Les sénateurs et les membres du corps législatif avaient souri de pitié à l'idée de réédifier l'église; aussi ces deux assemblées, à l'annonce du concordat, portèrent-elles à leur présidence, l'une Dupuis (l'auteur de l'*Origine des Cultes*), l'autre l'abbé Grégoire; mais le haut clergé comprit l'immense service que le premier consul rendait à la religion. Les évêques firent entendre unanimement leurs voix pour remercier celui que, dans leurs mandements, ils appelèrent l'*élu de Dieu!* Plus tard, le pape vint de Rome pour sacrer Napoléon empereur des Français, dans cette même basilique de Notre-Dame de Paris; et lorsque arrivèrent les jours de malheur, de persécution et d'exil, seul de tous les princes de l'Europé, Pie VII fit entendre une voix généreuse pour adoucir la captivité du martyr de Sainte-Hélène!

La nouvelle de la bataille de Hohenlinden, gagnée sur les Autrichiens pas Moreau, le 3 décembre 1800, ainsi qui la copie da l'armistice qui devait servir de base au *traité de Lunéville*, étant parvenus au premier consul le 10 du même mois, Napoléon convoqua extraordinairement le conseil d'État pour le lendemain 11, afin d'annoncer au corps législatif, pendant la séance et selon l'usage, ce mémorable événement. Il lui proposait, en outre des conditions de paix qu'il avait lui-même arrêtées d'avance, de décréter que *les armées de la république avaient bien mérité de la patrie*.

Les conseillers qui étaient allés porter le message, étant revenus pour rendre compte de leur mission, Napoléon prit la parole en ces termes :

« — Vous le voyez, citoyens, la France ne peut s'allier qu'avec la Russie. Cette puissance règne sur la Baltique et la mer Noire. Elle a dans les mains la clé de l'Asie. L'empereur d'une telle nation est véritablement un grand prince; tandis que l'empereur d'Allemagne n'est qu'un enfant gouverné par ses ministres, qui le sont à leur tour par l'Angleterre. Si Paul Ier est singulier, il a du moins une volonté à lui. Vous verrez, par l'exposé des conditions de paix qui va vous être soumis, que j'ai attaché moins d'importance à l'alliance de l'Allemagne qu'à la conservation de nos bonnes relations avec l'Angleterre. C'est là que, pour le moment, est le véritable objet des négociations, le vrai gage de la paix. Si j'ai énoncé ces conditions dans le message d'aujourd'hui, ce n'a été que pour abréger ces négociations et donner le temps à l'Europe de s'instruire. Au reste, il ne faut avoir aucune inquiétude : tant que les armées vont à l'extérieur, il n'y a rien à craindre pour l'intérieur. »

RUPTURE DU TRAITÉ D'AMIENS.

La bataille de Hohenlinden, en effet, devait être, sous le point de vue politique, bien plus importante que celle de Marengo, en ce qu'elle pacifiait entièrement le continent. Toutefois cette paix, quoique populaire, n'était dans l'opinion des hommes d'État, et dans celle du premier consul principalement, qu'une trève qui ne pouvait être de longue durée. Un jour qu'il allait présider le conseil d'État, il s'en expliqua catégoriquement avec quelques conseillers dans une de ces

conversations intimes qui précédaient presque toujours l'ouverture de la séance.

— Eh bien! citoyen Champagny, dit-il, que pensez-vous de ma paix avec l'Angleterre? — Je pense, citoyen premier consul, qu'elle a fait beaucoup d'honneur à votre gouvernement et de plaisir aux Français. — Croyez-vous qu'elle dure longtemps? — Je voudrais qu'elle durât au moins le temps de relever notre marine; mais j'en doute fort. — Et moi aussi. L'Angleterre nous craint; les puissances continentales ne nous aiment pas beaucoup : comment avec cela espérer une paix longue et solide? — Mais, général, objecta Thibaudeau, comptez-vous pour rien le parti que vous pourrez tirer de cette paix, en supposant même qu'elle ne dure pas longtemps, pour l'organisation de l'intérieur? — C'est justement où j'allais en venir, répliqua Napoléon; certainement cette grande considération n'a pas échappé à ma pensée, et je crois avoir assez prouvé que, même au milieu de la guerre, je n'ai pas négligé ce qui concernait les institutions et le bon ordre dans l'intérieur. Songez bien, ajouta-t-il en souriant, qu'un premier consul ne ressemble pas à ces rois, par la grâce de Dieu, qui regardent leurs États comme un héritage. Leur pouvoir a pour auxiliaires les vieilles habitudes; chez nous, c'est le contraire : ces vieilles habitudes sont autant d'obstacles. Le gouvernement français d'aujourd'hui n'a rien de commun avec celui d'autrefois : il a besoin d'action, d'éclat, et par conséquent de guerre. — J'avoue, citoyen consul, dit Rœderer, que vous avez beaucoup plus à faire pour consolider *votre* gouvernement que les rois *vos* voisins, pour maintenir le leur. — Un gouvernement nouveau-né, comme le nôtre, répliqua Napoléon, à besoin, pour se

consolider, d'éblouir et d'étonner. — Mais, dit un conseiller, qui se tenait modestement derrière les autres, dans le groupe dont le premier consul était entouré, le gouvernement n'est pas, ce me semble, tout à fait nouveau-né; il a pris la robe virile dès Marengo. Dirigé par une forte tête et soutenu par les bras de trente millions d'habitants, il tient une place assez distinguée parmi les puissances européennes.

Napoléon s'étant retourné vers le conseiller qui avait prononcé ces paroles, lui dit avec un demi-sourire :

— Allons donc! vous êtes un flatteur. Croyez-vous que cela suffise? Il faut que le gouvernement français soit le premier de tous, ou qu'il succombe. — Et pour obtenir cette suprématie, demanda Portalis au premier consul, vous n'apercevez que la guerre? — Oui, citoyen. Je dis plus : la guerre avec l'Angleterre. Croyez-le bien, la première qui nous écherra sera avec elle. Je ferai tout pour l'éviter; mais si elle m'oblige à prendre les armes avant qu'elles ne soient émoussées par la mollesse ou l'inaction, gare à elle!... Ou plutôt gare à l'Europe tout entière qu'elle nous jettera sur les bras. L'Angleterre!... Voilà la racine des discordes européennes; aussi me tiendrai-je sans cesse prêt à tout événement. — Quel terme assignez-vous à cet état d'anxiété? demanda un conseiller. — Je ne suis pas assez éclairé sur l'avenir pour répondre présentement à cette question, répliqua Napoléon. Les circonstances feront tout : cela dépendra aussi du plus ou du moins de bonne foi que les puissances, qui nous environnent, mettront à maintenir les traités.

Or, l'inimitié persévérante des vieux gouvernements

de l'Europe, contre le nouveau gouvernement de la France, ne tarda pas à se manifester, surtout en Angleterre. La conduite peu amicale du ministère donna lieu à des plaintes de la part du premier consul. Le ton des journaux officiels, dans les deux pays, redevint peu à peu amer et virulent; cependant malgré cet état d'irritation qui faisait douter de la continuation de la paix, les Anglais affluèrent en France et à Paris. Il y avait dix ans qu'ils n'y étaient venus; ils en étaient affamés. Avides de voir cette nation révolutionnée et l'homme extraordinaire que la victoire avait porté à la tête du gouvernement, ils espéraient trouver notre pays épuisé, l'agriculture anéantie, le commerce nul, le peuple misérable et mécontent. Ils furent étonnés, et par conséquent jaloux, de la prospérité nationale, de la physionomie de la ville et de la grandeur de la cour consulaire. De leur côté les Parisiens s'engouèrent de la présence de ces étrangers. C'était à qui leur ferait le meilleur accueil : toutes les sociétés se les disputaient. Il était du suprême bon ton de les amuser: les femmes surtout accueillirent leurs usages et leurs modes avec fureur. Enfin la France sembla s'éclipser devant quelques milliers de ces insulaires envers lesquels on porta l'hospitalité jusqu'au ridicule : ce fut toujours le défaut de notre nation. Quelques Français au cœur patriotique ne partagèrent cependant pas cette ivresse générale et gémirent, en silence, sur cet oubli de la dignité nationale.

A une audience donnée par le premier consul aux membres du corps diplomatique, M. Merry, ministre plénipotentiaire d'Angleterre, présenta à Napoléon des Anglais de distinction et des membres du parlement, à la tête desquels se trouvait Fox. Le premier consul, qui

avait à cœur de plaire à cet homme célèbre et de faire sa conquête, lui dit :

— Il n'y a que deux nations dans le monde l'Orient et l'Occident. La France, l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne ont les mêmes mœurs, la même religion, les mêmes idées, à peu de chose près, ce n'est qu'une famille. Ceux qui veulent les mettre en guerre veulent la guerre civile. J'ai vu avec plaisir dans vos discours que vous partagiez cette opinion qui est la mienne. Elle honore autant votre cœur que votre esprit.

Il dit ensuite à l'alderman Combes :

—Vous vous êtes conduit avec fermeté et sagesse dans toutes les affaires où vous avez été appelé. Vous vous êtes concilié ainsi l'estime de tous les gouvernements.

Lord Erskine, présenté à son tour, n'obtint que cette courte interpellation : « Êtes vous légiste ? » Sur la réponse du noble lord qu'il était *diplomate*, Napoléon lui tourna le dos.

Par les ordres du premier consul, les musées, les établissements furent ouverts aux Anglais, même les archives des relations extérieures, ainsi que les dépôts d'armes et de munitions de guerre. Quoi qu'il en soit, les rapports entre les deux puissances s'envenimèrent de plus en plus. Un discours du roi Georges au parlement, sonna l'alarme et excita l'humeur de Napoléon au plus haut degré. Dès ce moment il fut constamment préoccupé de l'Angleterre, il avait sans cesse ce nom sur les lèvres. Dans une discussion qui eut lieu au conseil d'État sur la question de savoir si le commerce de l'Inde devait être donné à une compagnie, il dit avec humeur :

« — Vous me citez toujours l'Angleterre pour sa

richesse et sa bonne administration; eh bien! j'ai son budget, et je le ferai imprimer dans le *Moniteur;* on verra qu'elle a actuellement un déficit effrayant. Elle a une armée de terre de cent dix mille hommes qui lui coûte trois cent trente-trois millions. N'est-ce pas énorme et le signe d'une mauvaise administration?.,. Il en est de même de sa marine qui lui coûte quatre cent six millions. Elle est considérable à la vérité; mais cette dépense n'en est pas moins hors de toute proportion. On s'engoue de l'Angleterre sur parole; il en est ainsi pour *leurs* belles-lettres. Shakspeare était oublié depuis deux cents ans, même dans son pays; il plut à Voltaire, qui était à Genève et qui voyait beaucoup d'Anglais, de vanter cet auteur pour leur faire sa cour, et l'on répéta partout que Shakspeare était le premier écrivain du monde. Je l'ai lu, moi, et je n'y ai rien trouvé qui approchât de Corneille et de Racine. Il n'y a pas moyen de lire une de ses pièces : elles font pitié. Quant à Milton, il y a deux ou trois morceaux, entre autres son *Invocation au soleil;* le reste n'est qu'une rapsodie : j'aime mieux Vély que Hume. La France n'a rien à envier à l'Angleterre, à un pays que ses habitants désertent dès qu'ils le peuvent; il y en a, en ce moment, plus de quarante mille sur le continent!... mais patience, que les choses continuent encore ainsi, avant trois mois il n'y en aura pas un seul ici, c'est moi qui le prédis.»

Un autre discours du roi d'Angleterre, celui du 8 mars 1801, recommandait de la manière la plus pressante, au parlement, de mettre le gouvernement en état d'employer toutes les mesures que les circonstances exigeraient pour l'honneur de la couronne et les intérêts du peuple. Ces précautions étaient fondées

sur des préparatifs considérables qui se faisaient, prétendait-il, dans les ports de France et de Hollande, et les discussions qui existaient entre Sa Majesté Britannique et le gouvernement français.

La connaissance de ce discours, à Paris, redoubla l'humeur du premier consul, qui la fit éclater, au conseil d'État, dans la discussion d'un projet de loi sur la banque de France. Après l'exposé des motifs, Napoléon demanda brusquement!

— Qui est-ce qui veut parler?

Personne ne répondait; cependant Dufermon se hasarda à dire :

— Les circonstances politiques dans lesquelles nous nous trouvons nuiraient peut-être au succès de cette loi.

A ces mots Napoléon se lève, et frappant de son poing fermé sur son bureau :

« — Encore l'Angleterre et toujours l'Angleterre! s'écrie-t-il. Les Romains assiégés envoyèrent une armée en Afrique. Si nous avions la guerre, ce qui ne me paraît pas encore présumable, je voudrais diminuer les impôts de trente millions. Notre armée vivrait en Italie, en Hanovre, en Hollande, en Europe enfin! L'Italie nous donnerait quarante millions au lieu de vingt; la Hollande trente millions au lieu de..... *rien*, qu'elle donne actuellement. J'ai dit dernièrement à l'ambassadeur d'Angleterre : Monsieur, on peut bien tuer la moitié des Français, mais on ne parviendra jamais à intimider la moitié qui restera. Je ne comprends pas le message du roi au parlement. Il y a deux choses dans son discours ; *Primo*, les armements. Cela se réduit à l'expédition de la Louisiane, deux mille hommes retenus par les glaces, et trois avisos à Dunkerque, qui sont partis pour Saint-Domingue le jour même du mes-

sage; messieurs les ministres anglais ne peuvent pas ignorer cela, c'est assez public. D'ailleurs, s'ils nous avaient fait l'honneur de nous demander des explications, on les aurait tranquillisés... Mais bah!... fit Napoléon avec un geste de mépris..... Secondement, les discussions sur les négociations, n'est-ce pas?..... Eh bien! je vous donne ma parole que je n'en connais pas et qu'il n'y en a eu aucune. Veulent-ils parler de Malte, et la garder?... Mais les traités doivent être exécutés; nous ne pouvons reculer là-dessus sans reculer sur tout le reste. Ce serait contraire à l'honneur, à la dignité d'une nation, et une nation comme la nôtre ne doit jamais rien faire contre l'honneur ou sa propre dignité, à moins de se placer la dernière de toutes; il lui vaudrait mieux périr. Songez-y bien : si nous cédions sur ce point, si nous consentions aujourd'hui à rendre Malte, demain le roi George demanderait un commissaire à Dunkerque. Mais ces temps-là sont passés et ne reviendront jamais. Nous, devenir vassaux de l'Angleterre! s'écria-t-il encore avec un éclat de voix extraordinaire; allons donc!... Ils m'ont bien menacé, il y a trois mois, de la guerre si je ne faisais pas, avec eux, un traité de commerce. J'ai répondu : A votre aise; mais je ne veux pas de traité avec vous. C'est-à-dire que je ne voulais pas être dupé trop tôt ou trop tard; et j'ai ajouté : Je ne veux faire qu'un tarif comme il vous conviendra. C'est ainsi qu'on arracha le traité de M. de Vergennes; mais ce ministre savait bien qu'il était mauvais. Il y a donc dans le message du roi d'Angleterre quelque chose que j'ignore et que je ne puis concevoir; mais ce que je sais bien, moi, c'est qu'ordinairement lorsque ces messieurs les Anglais veulent la guerre, ils commencent par donner des ordres secrets, cinq

ou six mois à l'avance, pour faire arrêter les bâtiments de commerce, et ils préviennent leur bourse. Au contraire, cette fois ce message est tombé comme une bombe, on ne s'en doutait pas la veille. Le roi était à la chasse, et la bourse n'a pas été prévenue. Aussi est-il arrivé ce qu'on n'avait jamais vu : les fonds sont tombés de soixante et douze à soixante-deux. C'est donc une lubie inexplicable, et tout cela en pure perte; car, encore une fois, que dit ce message? Il ne demande ni hommes ni argent! Au surplus cette mesure fait plus de tort à l'Angleterre qu'à nous, parce qu'elle ne vit que de crédit; et, là où il n'y a pas de confiance, il ne saurait y avoir de crédit. »

Quoiqu'il en soit, les bruits de guerre s'accréditèrent de plus en plus.

A la réception du 11 floréal, à Saint-Cloud, qui fut plus nombreuse et plus brillante que jamais, on remarqua que l'ambassadeur anglais n'y avait pas paru. Il s'était fait représenter par le secrétaire de la légation seulement. Lorsque le corps diplomatique se fut retiré, le premier consul se mêla à un petit groupe de conseillers d'État, et leur dit :

« — Il paraît que les Anglais veulent nous forcer à sauter le fossé? Eh bien! nous le sauterons. Ils pourront nous prendre quelques frégates, quelques colonies; mais je porterai la terreur dans Londres, et je leur prédis qu'ils pleureront la fin de cette guerre avec des larmes de sang. Les ministres anglais ont fait mentir leur roi à la face de l'Europe. Il n'y a pas d'armements en France, il n'y a eu aucune négociation, pas une seule note n'a été échangée, et c'est cependant à l'aide de ces suppositions absurdes que leur gouvernement cherche à exciter les passions chez nous. Depuis

deux mois j'ai souffert toutes les insolences de l'Angleterre : j'ai voulu leur laisser combler la mesure de leurs torts; ils ont pris cela pour de la faiblesse, et ils ont redoublé enfin à ce point, que leur ambassadeur a osé dire : « Vous ferez cela ou je partirai dans sept jours! » Est-ce ainsi qu'on parle à une grande nation? On lui a répondu : « Écrivez, et on mettra vos notes sous les yeux du gouvernement. Non! a-t-il répliqué; j'ai ordre de ne traiter que verbalement. » N'est-ce pas une forme inouïe de négocier? Ils se trompent s'ils pensent dicter des lois à une nation de quarante millions d'individus! Il y a quelques jours que le contre-amiral Lesseigues toucha à Malte. Il avait deux bâtiments; il en trouva quinze anglais. Ceux-ci voulurent exiger le salut, Lesseigues le refusa. Il y eut quelques injures dites; s'il eut cédé, je l'eusse fait promener sur un âne... Messieurs les Anglais auront beau faire, leurs intrigues seront vaines. »

Pendant ce temps le cabinet de Saint-James expédiait à lord Wilworth, son ambassadeur à Paris, un *ultimatum* précis d'après lequel il exigeait, dans *quarante-huit heures*, une réponse du cabinet des Tuileries. Cette pièce portait : « 1° Que la France céderait à la Grande-Bretagne l'île de Lampedosa, à titre définitif; 2° Que l'Angleterre garderait Malte pendant dix ans, comme gage et garantie; 3° Que les troupes françaises évacueraient immédiatement la Hollande; 4° Que l'Angleterre reconnaîtrait la république italienne; 5° Que la France abandonnerait la Suisse. » Si cet *ultimatum* n'était pas approuvé dans le délai prescrit, l'ambassadeur était autorisé à demander ses passe-ports, parce que toute négociation devait être rompue *de fait*.

A la réception de cette dépêche si impérative, lord Witworth chercha, pendant deux jours, M. de Talleyrand où il savait bien ne pas le rencontrer, et le troisième, à huit heures du matin, il envoya à l'hôtel des relations extérieures, que le ministre n'avait pas quitté un seul instant, un billet conçu en ces termes :

« Comme il est impossible au soussigné de retarder plus longtemps l'exécution des ordres de sa cour, il se voit obligé de requérir le ministre des affaires étrangères pour qu'il lui expédie *de suite* les passe-ports nécessaires à son retour en Angleterre.

» WITWORTH. »

M. de Talleyrand, qui s'attendait bien à cette rupture, accourut à Saint-Cloud, où était le premier consul, et lui mit sous les yeux ce billet laconique. Napoléon le lut, haussa les épaules, et fit à son ministre cette réponse non moins laconique que le billet :

— Expédiez-lui sur-le-champ ses passe-ports.

Le même jour, à quatre heures de l'après-midi, lord Witworth les recevait à son hôtel. Le même soir, à sept heures, lui et sa suite quittaient Paris.

Le lendemain, le premier consul disait au conseil d'État, convoqué extraordinairement à Saint-Cloud :

« — L'ambassadeur d'Angleterre a brusquement quitté Paris hier au soir. Ce départ est une circonstance trop grave pour que le gouvernement garde le silence plus longtemps sur la conduite du cabinet britannique. Tant que notre ambassadeur, à nous, n'aura pas quitté Londres, il serait contraire aux formes établies de rendre publiques les pièces de la dernière négociation. D'ailleurs le départ précipité de lord Witworth pou-

vant n'être pas regardé comme une déclaration de guerre explicite, on peut conserver de l'espoir jusqu'au dernier moment, quoique personne ici n'en ait guère, à commencer par moi; mais il convient de faire, aux grandes autorités, une communication confidentielle de l'état des choses. »

Cette communication fut en effet portée le lendemain au sénat, au tribunat et au corps législatif. Ces trois corps louèrent la modération du gouvernement et lui offrirent leur concours aux mesures qui seraient jugées nécessaires à la sûreté et à la dignité de la nation.

Des députations portèrent à Napoléon les vœux des trois corps. Fontanes prit la parole au nom du corps législatif; Napoléon répondit :

« L'Angleterre, qui se croit si bien protégée par l'Océan, ne sait pas qu'en France il existe des hommes capables d'exécuter ce qui, pour eux, paraîtrait impossible. Elle ne devrait pas les provoquer imprudemment et les forcer d'obtenir de la fortune tout ce que leur courage a droit d'en attendre. En un mot, elle devrait savoir qu'un peuple comme le nôtre est capable de tout, quand il s'agit de sa gloire, de son intérêt et de son bonheur. Cependant, ajouta-t-il, rien n'est encore désespéré et le gouvernement a lieu de croire que si l'Angleterre se laisse aller à cette extrémité, elle le préviendra officiellement, ne serait-ce que par pudeur. »

Le premier consul s'abusait étrangement. A peine lord Witworth s'était-il embarqué à Calais, que les escadres britanniques avaient insulté notre pavillon. Des prises furent faites et annoncées; enfin une déclaration de guerre à la France, signée du roi George, fut

affichée dans les rues de Londres; il était dit dans cette pièce :

« L'Angleterre seule a exécuté le *traité d'Amiens*. Le chef du gouvernement français *seul* l'a constamment méconnu. La dignité nationale, le besoin de maintenir ses droits ont forcé l'Angleterre à prendre l'initiative. »

Cette rupture brutale, le mensonge flagrant par lequel on essayait de le justifier, causèrent à Napoléon un de ces accès de colère qu'il serait difficile d'exprimer. Elle brisait son œuvre de paix avec l'Europe. Une prochaine coalition sur le continent ne pouvait manquer d'en être la conséquence. La veille, le premier consul avait fait rassurer dans le *Moniteur* tous les voyageurs anglais répandus en France, en Italie et en Hollande. « Leur personne, disait la feuille officielle, sera garantie sous la protection d'un gouvernement qui respecte le droit des gens, alors que l'Angleterre le viole ouvertement. » Le même jour il apprend la capture de deux navires français par l'escadre de lord Keith, qui déjà bloque nos côtes. Le lendemain un arrêté des consuls déclare que : « Tous les voyageurs anglais sur le continent seront arrêtés et saisis comme prisonniers de guerre. » Cette disposition fut exécutée dans toute sa rigueur.

Ce fut alors qu'une réaction d'opinion se prononça dans les deux pays rivaux. Les paroles les plus acerbes, les plus irritantes, furent lancées par les journaux français et dans les feuilles anglaises; les vieilles rancunes nationales se réveillèrent comme aux époques des guerres de Louis XIV et de la révolution. Le cabinet anglais, implacable dans sa haine contre nous, se laissa entraîner jusqu'aux invectives.

On lui répondit à Paris, à la manière du Directoire, en faisant des déclarations furibondes contre *la perfide Albion.* Dès ce moment la lutte était engagée plus terrible, plus implacable que jamais... Quand devait-elle finir?...

Dans une séance qui avait eu lieu précédemment, présidée par Cambacérès, en l'absence de Napoléon alors à Boulogne, il avait été convenu que, d'après *l'ordre du jour,* on discuterait à la prochaine réunion, indiquée pour le 2 frimaire (23 décembre 1803), un *projet* d'organisation relatif aux ouvriers de la marine française, que le ministre de ce département (Decrès) devait présenter. Le matin même du jour où cette séance devait avoir lieu, le canon des Invalides ayant annoncé le retour du premier consul, arrivé aux Tuileries dans la nuit, quelques conseillers présumant que cet incident ferait remettre la séance, s'étaient rendus chez Cambacérès afin d'éclaircir leur doute à cet égard : celui-ci leur avait répondu que l'arrivée de Bonaparte ne devait déranger en rien l'ordre de la discussion, que c'était au contraire une raison de plus, pour le conseil, de montrer son zèle, en faisant preuve d'exactitude, et que lui, Cambacérès, présiderait cette séance comme de coutume et à l'heure dite. Mais à midi, ceux des conseillers qui arrivèrent dans la salle furent agréablement surpris en apercevant le premier consul installé devant son bureau et discutant déjà avec Cambacérès, Fleurieu, Bertin et Redon, arrivés avant eux. Peu à peu un groupe compacte de conseillers et d'auditeurs s'était formé autour de Napoléon, qui disait, en parlant de notre marine :

« — La république n'en aura jamais, tant que l'on ne refondra pas toutes les lois, tous les règlements,

toutes les ordonnances qui la concernent, en un seul code. C'est aux détails surtout qu'on devra s'attacher de préférence. Un hamac mal placé, une gargousse négligée, peuvent perdre toute une escadre. Il faut proscrire les jurys, les conseils, les assemblées à bord d'un vaisseau de l'État; il ne doit y avoir, sur un bâtiment, qu'une autorité, celle du capitaine, qui doit être plus absolue que n'était celle des consuls dans les armées romaines, que n'est la mienne et la vôtre, citoyen collègue (avait-il ajouté en se retournant vers Cambacérès), dans le gouvernement dont nous faisons les affaires aujourd'hui. »

L'arrivée du troisième consul (Lebrun) et de Truguet interrompit pour un moment cette discussion, qui se renouvela bientôt sur une observation faite par Truguet et à laquelle Napoléon répondit avec vivacité :

— Point du tout, monsieur le vice-amiral; si nous n'avons pas encore remporté d'éclatants succès sur mer, ce n'est faute ni d'hommes, ni de matériel, ni d'argent; c'est faute de bonnes lois. Pour ma part, je déclare que si l'on continue à laisser subsister la même organisation maritime, mieux vaut fermer nos ports, car marcher ainsi c'est véritablement jeter notre argent dans l'eau.

A cet instant l'huissier du conseil annonça :

— Le citoyen ministre de la marine! — Enfin! fit Napoléon en voyant entrer Decrès.

A peine celui-ci avait-il commencé à complimenter le premier consul sur son *heureux* retour que Napoléon l'interrompit :

— Nous apportez-vous votre rapport? lui demanda-t-il. — Oui, général. — En ce cas, rien ne

nous empêche de commencer tout de suite; tant pis pour messieurs les retardataires et messieurs les paresseux.

En effet, l'absence de Boulay (de la Meurthe), d'Emery, de Portalis, de Cretet, de Béranger, de Mathieu Dumas, de Champagny et de quelques autres conseillers, renommés par les lumières qu'ils apportaient dans les discussions, se faisait remarquer ce jour-là. La seule section de la marine était au complet; tous les jeunes auditeurs étaient présents. Chacun s'étant empressé de regagner son banc, on entendit encore Napoléon dire à Truguet, qui était resté un des derniers près de lui :

— Toutes les expéditions maritimes qui ont été entreprises, depuis que je suis à la tête du gouvernement, ont manqué parce que messieurs les amiraux voient double, et qu'ils ont trouvé je ne sais où qu'on peut faire la guerre sans courir aucune chance... Allons, messieurs, ajouta-t-il en frappant de la main sur son bureau, commençons. La séance est ouverte; la parole est au citoyen Decrès, pour nous donner connaissance de son rapport.

Le silence une fois établi, le ministre de la marine lut un long mémoire qui aurait pu se résumer par ce peu de mots : « Je demande, pour la marine, 800 ouvriers pris dans la conscription. » Napoléon, après en avoir fait à voix basse une remarque à Cambacérès, dit en élevant la voix :

— « Je vais répondre : Un ministre de la marine n'est pas seulement ministre de la marine militaire, il est ministre de la marine nationale en général; tout en veillant aux intérêts de l'État, il ne doit pas perdre de vue ceux du commerce. Vous avez des bois, des fers,

des chanvres, et vous ne construisez pas! Vous n'avez pas d'ouvriers; le commerce en manque, dites-vous. Il faut donc pousser les ouvriers de l'intérieur vers les côtes, non-seulement pour le service de l'État, mais encore pour le commerce. D'ailleurs, pour avoir les huit cents ouvriers que vous demandez, il faudrait en lever au moins deux mille; peut-être serait-il plus convenable d'avoir pour chaque bâtiment de l'État des corps de matelots enrégimentés et à demeure fixe, comme le sont les soldats de l'armée de terre : n'est-on pas de mon avis? » — C'est le commerce qui forme le matelot, dit Truguet; si vous faisiez du commerce, vous auriez des matelots qui ne vous coûteraient rien; mais ce n'est pas lorsqu'on ne fait aucun commerce qu'il faut songer à recruter des matelots, et surtout les enrégimenter; en France cette mesure est inutile. Ne faut-il pas d'ailleurs bien plus de temps pour former un matelot que pour faire un soldat de terre? Ce dernier est instruit en moins de six mois!

« — Citoyen Truguet! s'écria Napoléon avec énergie, c'est une erreur qu'il serait très-dangereux de propager : elle nous mènerait à n'avoir plus d'armée. On n'a fait la guerre, pendant les premières années de la révolution, que d'une manière ridicule. —Oh! oh! firent quelques voix.— Ce ne sont pas les recrues qui, en France, ont remporté les victoires; ce sont les cinquante mille hommes de vieilles troupes et tous les militaires retirés que la révolution a lancés aux frontières. Parmi les recrues, les uns ont déserté, les autres sont morts.... »

« — Ce n'est pas un reproche à leur faire! dit un conseiller.

» — Celui qui m'a interrompu m'a mal compris;

peut-être aussi me suis-je mal expliqué : j'ai voulu dire qu'ils étaient morts de maladie, dans les hôpitaux ou par suite d'excès, et non en combattant sur le champ de bataille... Cependant il est resté un certain nombre de ces recrues qui ont fait de bons soldats avec le temps. Pourquoi les Romains faisaient-ils de si grandes choses?... C'est qu'ils employaient six années, et non six mois, comme on l'a dit tout à l'heure, à former leurs soldats. Une légion de trois mille hommes valait mieux que trente mille Barbares. Avec vingt-cinq mille soldats comme ceux de la garde des consuls, moi, je battrais une armée de cent mille homme de troupes ordinaires. (Ici un léger murmure d'incrédulité s'éleva des extrémités de la salle; Napoléon n'eut pas l'air d'y faire attention et reprit aussitôt :) Mais je me garderais bien de faire la guerre avec une armée qui ne serait composée que de recrues*. Dans le projet qui vous est soumis, il ne s'agit pas de faire des économies, mais de trouver des ouvriers pour la marine. Un charpentier de l'intérieur n'ira jamais, de son plein gré, travailler sur les côtes : il faut donc l'y pousser en quelque sorte malgré lui, et, ce qui est mieux, tâcher de lui persuader d'y aller.

» Il n'y a aucun ensemble sur nos bâtiments pour-

* C'est cependant à quoi il fut réduit dix ans plus tard, et on sait les prodiges de valeur de nos jeunes conscrits à Lutzen, à Bautzen, à Dresde et à Leipzig en 1813, et durant cette campagne de France en 1814, que lui-même appelait, à Sainte-Hélène, la *campagne des miracles*. Il y a eu de l'exagération de la part du premier consul dans cette réponse au vice-amiral Truguet, avec lequel au reste, il était toujours en état d'opposition, parfois trop personnelle.

suivit Napoléon; je n'y vois que des officiers, des soldats, des matelots rassemblés isolément, sans liaison, sans rapport et ne se connaissant pas. Pour commander un vaisseau ainsi monté il faut un homme immense, et nous n'en avons pas! Non, il n'y en a pas! répéta-t-il en se retournant du côté de Truguet, qui sourit en regardant ses voisins. Ce n'est pas le capitaine qui commande à bord ; ce sont les lieutenants, les aspirants, les enseignes et les contre-maîtres. Que voulez-vous que fasse un chef qui ne connaît pas les qualités personnelles des gens qui sont sous ses ordres? »

» Il faudrait, je le répète, que la conscription maritime commençât à dix ou douze ans; les hommes serviraient toute leur vie. Il faudrait un corps de douze mille homme; cela ferait trois cents enfants par an : qu'est-ce que ce nombre sur la masse? Quant aux difficultés, il faut bannir l'idéologie et savoir tirer parti des hommes; la marine est d'ailleurs une belle carrière à suivre. Pour ne pas déranger l'économie de l'ordre établi sur nos côtes, je lèverais au moins cinq mille marins dans l'intérieur. On demandera sans doute à quoi on les emploiera en temps de paix; mais à présent ne solde-t-on pas un nombre au moins égal de marins? N'avons- nous pas les stations, le cabotage, etc. On ne fait pas ainsi en Angleterre! ne manquera-t-on pas de dire. Mais ici il y a une grande différence. En Angleterre, ce mode ne vaudrait rien. L'Angleterre a une immense étendue de côtes qui lui fournit annuellement un grand nombre de matelots; la France, au contraire, a peu de côtes et un ventre énorme... »

— Ah! ah! firent quelques conseillers en riant de la comparaison.

Napoléon sourit à son tour et reprit :

— J'avoue que sous ce rapport la nature nous a maltraités.

Les rires redoublèrent; Napoléon poursuivit :

« — Eh bien! si on l'aimé mieux je dirai que l'intérieur de la France s'est augmenté d'une population qui n'est pas en proportion avec celle de ses côtes. Certes, il est quelques départements, tels que ceux du Calvados, du Morbihan, de la Vendée, de la Charente, de l'Aude, et quelques autres, pour lesquels cette population ne doit compter que pour zéro. (C'est juste!... c'est vrai! dit-on à droite de la salle.) Parbleu! je le sais mieux que personne, reprit Napoléon en se tournant de ce côté; ne les ai-je pas parcourus tous, l'année dernière? L'Angleterre, ajouta-t-il, est une bosse que nous aurons toujours sur le front. (A ces mots l'hilarité devint générale.) Si l'Angleterre a la nature pour elle, ayons pour nous la législation. C'est ainsi que les puissances faibles ont su élever des forteresses contre les puissances fortes. »

La séance avait été interrompue un moment. Pendant ce temps, le premier consul s'était penché à l'oreille de Cambacérès, qui, malgré sa gravité habituelle, riait plus que les autres. Napoléon lui avait dit quelques mots auxquels le second consul avait répondu par un signe de tête affirmatif; alors il avait continué en ces termes :

« — Le ministre de la marine dit encore qu'il ne trouverait pas de matelots à six sous par jour! C'est à la force de la législation à faire ce que le ministre ne peut pas enfanter. Croyez-vous que vous trouviez des soldats à six sous? pas davantage! Tous préféreront rester dans leur village, vivre avec leur famille et gagner quinze ou vingt sous par jour, cela est évident.

La France est un trop bon pays pour que l'on veuille s'y faire soldat tant que le sol de la patrie n'est pas menacé. C'est donc à la main de l'autorité qu'il appartient de faire ce que la nature des choses ne permet pas. Je conclus de tout ceci qu'il faut maintenir la conscription maritime; mais qu'il faut aussi une réserve, afin qu'en temps de guerre on ne soit pas forcé d'avoir recours aux bâtiments de commerce pour se procurer des hommes. Ce projet ne pourra guère être exécuté cette année... » — Il n'y a plus qu'un mois d'ici à l'année prochaine, dit un conseiller. — « Mais l'année prochaine, reprit Napoléon; peut-être même faudra-t-il deux ou trois ans. Ce qui est certain, c'est qu'il y a quelque chose à faire tout de suite, et c'est à quoi je vais songer, moi! dit Napoléon en terminant *. »

A peine le premier consul avait-il achevé de parler, que quelques conseillers quittèrent leurs places pour venir entourer son bureau.

— Que voulez-vous? leur demanda-t-il; la séance n'est pas levée. Messieurs, ayez la bonté de retourner à vos places.

Sur l'observation que lui fit Cambacérès, que, d'après l'ordre du jour, le projet d'organisation des ouvriers de la marine était le seul qui dût être mis en discussion :

* Un arrêté du ministre de la marine du 7 ventôse (26 février suivant), c'est-à-dire six semaines après cette séance, ordonna un nouvel enregistrement d'ouvriers, d'après la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1796). L'esprit de cet arrêté n'était nullement dans le système du premier consul, qui dit à cette occasion : « C'est trop tôt, beaucoup trop tôt : Decrès est cause que mon projet ne sera jamais réalisé. » Napoléon ne se trompait pas.

— Ne vous reste-t-il donc rien à faire? répliqua-t-il en dirigeant ses regards sur la pendule; il est à peine trois heures! Tandis que nous sommes là, voyons donc si, avant mon départ, nous n'avions pas ajourné quelque autre discussion. Où en est-on de l'organisation des tribunaux maritimes? — Elle n'est encore qu'en projet, puisque rien n'a été définitivement arrêté, dit Truguet; je ne vois qu'une seule question qui pourrait être entamée aujourd'hui, c'est celle de l'établissement des chambres d'agriculture dans les colonies, quoiqu'elle ne soit pas comprise dans... — Elle est du ressort de la marine, interrompit Napoléon avec vivacité. Nous sommes très en retard avec tout ce qui touche à ce département; quel est le conseiller chargé du rapport? — Il y a toute apparence qu'il n'est pas prêt, n'ayant pas été prévenu, dit un conseiller. — Qui a été chargé du rapport sur les chambres d'agriculture? demanda Napoléon en élevant la voix. — C'est moi! répondit Najac. — En ce cas je suis tranquille; nous pouvons aller. Avez-vous suffisamment étudié la matière pour parler d'abondance? — Citoyen premier consul, je n'en ai pas encore eu le temps. — Quand serez-vous en mesure? — Il me faut au moins une semaine; la question demande a être approfondie. — Quel jour sommes-nous aujourd'hui?

Cette demande était adressée à Cambacérès, qui répondit sèchement :

— Lundi. — Eh bien, reprit Napoléon en souriant, lundi prochain il nous faudra couler à fond la marine.

Et s'adressant aux conseillers :

— A lundi, messieurs! D'ici là, le citoyen Najac aura eu le temps nécessaire pour préparer son travail. Je lève la séance.

A ces mots, la majeure partie des conseillers et les auditeurs en masse s'étaient précipités vers le bureau du premier consul. Truguet le complimenta, en termes flatteurs, sur les discours qu'il venait de prononcer. Napoléon lui répondit d'un ton presque amical :

— Savez-vous que vous êtes, pour moi, un terrible adversaire? N'importe, j'espère avoir le plaisir de vous voir ce soir chez madame Bonaparte (Truguet n'allait jamais aux Tuileries), je vous y attends ainsi que vous, messieurs, avait-il ajouté en faisant de la main à ceux qui l'entouraient un geste gracieux d'invitation et de salut, tout à la fois.

Puis s'emparant familièrement du bras de Cambacérès, Napoléon était sorti de la salle, suivi du consul Lebrun, qui n'avait pas ouvert la bouche pendant le cours de cette séance.

A midi précis *, tous les conseillers, ainsi que tous les auditeurs, étaient déjà réunis. Cambacérès et son collègue Lebrun avaient pris place à leur bureau. Le premier consul, seul, n'était pas encore arrivé, lorsqu'un quart d'heure après, un bruit de tambours qui battaient aux champs, mêlé à un cliquetis d'armes, se fit entendre à l'extérieur. Au même moment les deux battants de la porte principale de la salle s'ouvrirent, et un huissier annonça le premier consul.

Cambacérès et Lebrun se levèrent; ceux qui étaient assis firent de même, et Napoléon parut. Il escalada plutôt qu'il ne monta l'estrade qui conduisait à sa table. salua l'assemblée et prit place entre ses deux collègues, en échangeant avec eux quelques paroles de politesse. Pendant ce temps les conseillers s'installèrent, et

* Le 9 frimaire (30 novembre).

quelques auditeurs, qui s'étaient approchés de la porte pour s'attirer un regard du maître, regagnèrent leurs bancs.

— Messieurs, dit alors Napoléon, la séance est ouverte.

Et s'affaissant dans son fauteuil en croisant ses doigts les uns dans les autres :

— Mon collègue Cambacérès, reprit-il aussitôt, va donner lecture de l'ordre du jour. — Il n'y a qu'un seul objet qui doit être mis en discussion, répliqua celui-ci : c'est l'établissement des chambres d'agriculture dans les colonies, dont le citoyen Najac a promis de faire le rapport. — Vous avez raison, dit Napoléon; mais avant de commencer, je crois devoir faire observer, ou plutôt rappeler au conseil, que d'après l'article... l'article de la constitution...

Et comme il hésitait, Cambacérès se pencha vers lui en disant à demi-voix :

— L'article 71. — Que d'après l'article 71 de la constitution, poursuivit Napoléon, qui porte en substance que les colonies françaises seront régies par des lois spéciales, je ferai observer, dis-je, que cette disposition dérivant de la nature des choses et de la différence des climats, les habitants des colonies situées en Amérique, en Asie et en Afrique, ne peuvent être gouvernés par les mêmes lois que les nôtres, et que cela tient aux mœurs, aux intérêts, à la diversité du sol, des cultures et des productions du pays. Ne perdez donc pas de vue ces considérations dans la discussion qui va être entamée; de même, je ne saurais trop vous engager à apporter dans ces graves débats toute la convenance qu'ils exigent. Nous avons besoin de tolérance les uns envers les autres; nous sommes en

famille ici, tout peut se dire; seulement je ferai encore observer que des personnalités ne sont pas des raisons: une interruption est toujours un mauvais argument. Maintenant commençons; la parole est au citoyen Najac.

Ce conseiller se leva et exposa, dans un discours écrit, les motifs du projet. A peine avait-il achevé sa lecture, que Truguet demanda la parole pour combattre le projet comme *dangereux*. Il parla longtemps avec la véhémence qui lui était habituelle et termina en disant :

— Ce sont les colons qui ont jeté le trouble dans les colonies. Il faut les gouverner avec force et énergie. La culture ne gagnera rien avec l'établissement de ces chambres; elles inquiéteront, au contraire, elles paralyseront l'action des agents du gouvernement.

Pendant ce discours, Napoléon s'était agité en tout sens, il avait tailladé le bras de son fauteuil avec le canif qu'il tenait à la main. « Je demande la parole!» s'était-il écrié plusieurs fois, croyant que Truguet allait finir; mais celui-ci parlait toujours. Enfin, lorsque ce conseiller se fut assis, le premier consul se leva brusquement en disant avec un éclat de voix inaccoutumé : « J'ai demandé la parole! » Puis croisant les bras sur sa poitrine :

« — Citoyens législateurs, ajouta-t-il, toute institution, sous un gouvernement faible, peut devenir un instrument *dangereux* (il appuya sur le mot), nous le savons; mais enfin les colons sont des Français : ils en ont le caractère et la dignité; ils ont le sentiment de leurs droits : ils ne doivent, ils ne peuvent, ils ne veulent pas être esclaves! (Très-bien!... c'est juste!...

fit-on à droite de la salle.) Il faudrait pour cela leur ôter la faculté de penser, de parler, d'écrire et d'agir. Ils n'ont point de représentation dans le gouvernement, c'est vrai... » — « Eh bien! c'est un tort! dit un conseiller. » — « C'est la constitution qui s'y oppose, répliqua Napoléon; mais au moins faut-il leur donner les moyens de faire arriver leurs plaintes jusqu'au gouvernement, de lui faire connaître leurs besoins et de réclamer contre les vexations de toutes sortes qu'on leur fait endurer. Si le citoyen Truguet peut trouver un projet qui donne moins d'importance que celui-ci aux colons, je l'adopterai de grand cœur; mais je ne crois pas qu'il soit possible d'imaginer rien de plus *paternel* que le projet que vient de nous soumettre le citoyen Najac : c'est peut-être là son défaut. Sans doute il faut gouverner les colonies avec force, mais il n'y a pas de force sans justice! Il faut donc que le gouvernement puisse être éclairé et qu'il entende les parties intéressées; car il ne suffit pas, pour être juste, de faire le bien; il faut encore que les administrés soient convaincus; or, ils ne peuvent l'être que lorsqu'ils ont été entendus. Quand le conseil d'État, que j'ai l'honneur de présider, serait composé d'anges et de dieux qui verraient du premier coup d'œil ce qu'il y a de mieux à faire, faudrait-il encore que les colons eussent la conviction qu'on les a compris, car la force est également fondée sur l'opinion. C'est surtout pour la former, cette opinion, que l'institution proposée est nécessaire. Il n'existe actuellement aucun rapport entre la France et ses colonies. Les bruits les plus absurdes y circulent; les véritables principes du gouvernement y sont ignorés ou travestis. C'est que les colons qui sont à Paris vont puiser des

nouvelles dans les antichambres des banquiers, dans les salons du faubourg Saint-Germain, chez les ennemis du gouvernement, ou enfin dans des sociétés qui n'ont aucun contact avec lui; tandis que s'il y avait ici, auprès de nous, une sorte de représentation coloniale, elle apprendrait la vérité, elle la répéterait et la propagerait dans les colonies. Il s'agit donc aujourd'hui d'ouvrir, pour cette représentation, un canal où coulerait l'opinion que nous tenons à lui donner.

» Le citoyen Serres, continua Napoléon, a commis des horreurs et des vexations inouïes au Sénégal. Il y a eu des déportés qui se sont révoltés contre lui; ils n'avaient pas tort. Lui les a fait juger; il était dans son droit, parce que, avant tout, il a dû faire respecter l'autorité de la métropole; mais moi, je ferai juger, à son tour, le citoyen Serres, et j'aurai raison. Je le répète: s'il y avait eu ici un délégué du Sénégal, s'il y avait eu une chambre, le citoyen Serres aurait eu des craintes, il se serait conduit avec plus de prudence, de réserve; en un mot, il n'aurait pas agi d'une manière aussi arbitraire et aussi absolue; on vient nous dire après cela : Choisissez mieux vos agents! — Mais, répondrai-je, le citoyen Serres jouissait d'une bonne réputation.... (Signe de dénégation de le part du ministre de la marine.) Alors si c'était un... homme mal... *habile*, pourquoi l'avoir nommé à cet emploi? répliqua Napoléon en s'adressant directement à Decrès.

— Ce n'est pas moi! répondit celui-ci. — Ni moi, assurément; je ne le connaissais pas; j'étais encore en Égypte. Qui donc alors? (Silence dans la salle.) Admettons donc que ce n'est personne, et que le citoyen Serres a *poussé* tout seul au Sénégal, ajouta le premier consul en souriant; cela ne détruira pas le fait. Cependant

il faut croire que le pouvoir lui aura tourné la tête, et, pour le dire en passant, c'est ce qui n'arrive que trop souvent à ceux qui ne sont pas nés pour faire du pouvoir. »

Ici des chuchotements se firent entendre au côté gauche. —Silence! fit Cambacérès. — Laissez donc parler le premier consul, dit un conseiller du coté droit.

Le calme rétabli, Napoléon poursuivit en ces termes :

» — Ce n'est pas d'ailleurs pour retenir seulement les agents du gouvernement que l'institution est bonne, c'est aussi pour les défendre. On a débité mille horreurs sur ce pauvre général Dugua; il avait, dit-on, soutenu les nègres. Il n'y a personne ici qui n'ait entendu les accusations plus graves s'élever contre lui. Eh bien! s'il y a un reproche à lui adresser, c'est celui de les avoir traités avec trop de rigueur. Malgré tout ce que j'ai pu faire pour arrêter la calomnie, elle ne s'est pas moins acharnée contre un malheureux qui s'était dévoué et qui a péri. Un agent du gouvernement, pressé par la nécessité, fait des modifications aux lois de douanes et laisse introduire des farines étrangères dans une colonie. Aussitôt les négociants de Bordeaux, de Marseille, de Nantes, du Havre, le dénoncent : c'est un homme corrompu, vendu, disent-ils; c'est un accapareur! Ils le mettraient volontiers à la lanterne s'il était entre leurs mains. Et cependant ce n'était que par urgence, pour le bien-être de la colonie, que cet homme avait agi ainsi. Croyez-vous que s'il y avait eu près du gouvernement des délégués, ceux-ci ne se fussent pas empressés de rétablir les faits et de défendre l'agent qui avait rendu service à leur pays? Notre commerce, de quelque nature qu'il soit, aura toujours, avec celui

des colonies, des intérêts diamétralement opposés; et pourquoi? Il faut bien le dire, c'est qu'en France le négociant, le marchand est essentiellement intéressé, jaloux et de mauvaise foi. » — Ceux des colonies valent-ils mieux? demanda une voix.— « Je ne dis pas cela; mais il y a chez les autres peuples plus d'honnêteté, plus de délicatesse. Les trafiquants d'Orient, par exemple, sont esclaves de leur parole... » — Il ne s'agit pas des Turcs! s'écria Truguet; il n'est question, ici, que de commerce entre la France et ses colonies. — Soit! dit Napoléon avec un mouvement d'impatience; et pour ne pas sortir de la question, je dirai que lorsqu'il s'est agi d'établir les droits sur les denrées coloniales, toutes les chambres de commerce de France m'ont envoyé leur mémoire, et que pas un seul ne stipulait en faveur des intérêts des colons. Aussi la loi est-elle arrivée chez eux avec toute sa rigueur, sans que personne leur ait donné la moindre explication et ait tâché de les convaincre que tout avait été balancé. Est-ce là du désintéressement, de la générosité de la part de nos négociants? Je sais bien que si nous avons des colonies, ce n'est que pour faciliter le commerce de la métropole; mais les colons sont aussi des Français et des frères, je vous l'ai dit; ils supportent les mêmes charges que ceux-ci, ils ont les mêmes intérêts à défendre, c'est bien le moins que l'on fasse pour eux que de leur donner cette faible représentation. » — Dans tous les cas, dit Truguet, profitant de ce que le premier consul reprenait haleine, il faut ajourner le projet parce que le moment n'est pas favorable.

L'ajournement mis aux voix, combattu et soutenu par la minorité des conseillers, Napoléon reprit :

« — On suppose que les colons sont pour les An-

glais, on est dans l'erreur. A la Martinique, par exemple, ils sont trop Français et trop bons citoyens français *, pour que les partisans des Anglais y soient commis. S'il y en a, ils sont peu nombreux. Ainsi, quand ils ont envoyé M. Dubuc ici on m'a bien écrit que cet homme était une créature des Anglais; ce qui n'a pas empêché que les agents du gouvernement n'aient été reçus, à la Martinique, avec le plus grand enthousiasme de la part des habitants. »

— Ce n'a pas été le plus grand nombre, dit encore Truguet.

A cette nouvelle interruption, Napoléon, qui jusqu'alors avait conservé une sorte de modération dans le ton et les manières, frappa de son poing fermé sur son bureau, en s'écriant avec une impatience arrivée à son paroxysme :

« — Vous l'entendez, voilà comme on rapporte les choses. Il est des hommes, ici, qui ne veulent voir que des partisans des Anglais dans nos colonies, pour

* On ne s'étonnera pas des idées émises à cette époque par Napoléon sur le régime et l'organisation des colonies, lorsqu'on se rappellera que les Tuileries, Saint-Cloud et la Malmaison étaient alors remplis de colons et de créoles, Madame Bonaparte était issue des Lapagerie et des Tascher, qui possédaient de riches habitations aux Antilles. Elle avait appelé auprès d'elle, non-seulement ses oncles, ses cousins et ses cousines, mais encore elle avait pour le service de sa maison des nègres et des négresses qui semblaient avoir été jetés tout exprès dans cette cour naissante pour faire ressortir la caste et les priviléges des blancs. Joséphine ne cessait en outre, d'abaisser aux yeux de son mari ces mulâtres flétris par les statuts de toutes les époques, et de lui exagérer la rage que les noirs conservaient au fond du cœur de la domination que les blancs exerçaient sur eux.

avoir ensuite le prétexte d'opprimer leurs habitants. Eh bien! citoyen Truguet, si vous étiez venu en Égypte nous prêcher la liberté des noirs ou des Arabes, nous vous eussions pendu au haut d'un minaret. (Murmures du côté gauche de la salle.) Comment! vous avez livré les blancs à la férocité des noirs, et vous ne voulez pas même que les victimes soient mécontentes?... » — On n'a pas parlé de cela! dit un conseiller. — « Je vous déclare, poursuivit Napoléon, que si j'eusse été à la Martinique dans ce temps-là, j'aurais été pour les Anglais, parce qu'avant tout il faut sauver sa vie. Je suis pour les blancs, moi! parce que je suis blanc. Je n'ai que cette raison à donner, et c'est la bonne. Comment a-t-on pu accorder la liberté à des Africains, à des hommes qui n'avaient aucune civilisation, qui ne savaient seulement pas ce que c'était que la France? Il est tout simple que ceux qui veulent la liberté des noirs veulent aussi l'esclavage des blancs! Croyez-vous que si la majorité de la Convention avait su ce qu'elle faisait, elle eût donné la liberté aux nègres des colonies? Non, sans doute!... Malheureusement peu de personnes étaient en état de prévoir les funestes résultats que cet affranchissement devait nécessairement entraîner. La Convention n'a été guidée que par un sentiment d'humanité, et un sentiment d'humanité est toujours puissant sur les imaginations nobles et généreuses; mais à présent, tenir encore à ces principes!... Il n'y a pas de bonne foi de votre part, il n'y a que de l'amour-propre, de l'entêtement, de l'hypocrisie... * »

* Napoléon n'avait aucune des idées philanthropiques que l'assemblée constituante avait jetées au monde. Tête

A ces mots, Napoléon fut interrompu par un bourdonnement sourd qui parcourut toute la salle. Des conseillers échangèrent quelques interpellations. Le premier consul s'apercevant que ses dernières paroles étaient la cause de ce trouble, reprit aussitôt :

« — Pardon, messieurs, j'ai tort; mais sans aller aussi loin, auriez-vous voulu, aurions-nous souffert qu'on mit les Français dans la dépendance des Italiens ou des Piémontais? Ils nous eussent bien traités, je vous en réponds. Ils auraient fait de nous ce que les noirs ont fait des blancs? Nous avons été forcés, au contraire, de prendre de grandes précautions et de les tenir dans une dépendance très-serrée. Quant à moi, s'il eût fallu faire périr toute l'Italie, ou sacrifier seulement deux soldats de mon armée, eh bien! messieurs, j'eusse sacrifié l'Italie, parce qu'avant tout je suis de mon armée et pour mon armée! Aujourd'hui même il faut encore avoir l'œil alerte sur ce pays-là; cependant ce sont des blancs comme nous, des peuples civilisés comme nous; en un mot, des voisins, des amis. »

Napoléon, ayant fini de parler, s'était assis. Il avait promené ses regards sur l'assemblée comme pour demander si quelqu'un voulait répondre; mais les conseillers étaient restés silencieux, absorbés qu'ils parais-

positive, il avait compris que l'esclavage et la colonisation étaient deux idées corrélatives et peut-être inséparables. La métropole ne pouvait avoir d'établissements lointains sans une administration forte et pour ainsi dire despotique. L'esclavage était une idée antique et romaine qui ne heurtait point l'esprit et les études du premier consul : il l'admettait comme une nécessité; on pouvait en améliorer les conditions, lentement et progressivement, mais affranchir les noirs était, selon lui, une folie, un acte de déraison.

saient être par les impressions diverses que ce discours avait laissées dans leur esprit. Alors le premier consul s'entretint à demi-voix avec Cambacérès, qui parut, à en juger par sa pantomime, ne pas être de son avis. Un instant après on entendit Napoléon lui dire distinctement :

— Vous verrez, vous verrez!

Puis élevant la voix et s'adressant aux conseillers qui tous étaient demeurés à leur place :

— Messieurs, poursuivit-il en prenant ses gants et son chapeau, nous reviendrons sur cette importante question : la séance est levée.

Déjà il était descendu de l'estrade, lorsque, remontant précipitamment les marches, il s'approcha du deuxième consul, qui, lui aussi, se disposait à sortir de la salle, et lui dit encore quelques mots à l'oreille : un colloque assez vif s'engagea entre eux :

— Allons donc! allons donc! répondait Napoléon aux observations que semblait lui faire Cambacérès qui, oubliant tout à coup la réserve avec laquelle il parlait ordinairement au chef de l'État, lui dit d'un ton élevé et comme s'il eût été poussé à bout :

— Et moi, je vous répète que vous perdriez cette cause devant les tribunaux! — Oui, si je vous chargeais de la défendre, répliqua vivement le premier consul; mais non, si je la plaidais moi-même.

Après ces mots, Napoléon étant sorti de la salle en laissant Cambacérès comme étourdi par ses paroles, quelques conseillers, mus par un sentiment d'intérêt ou de curiosité, avaient entouré le deuxième consul, qui, tout pensif, était resté immobile sur son siége.

— De quoi s'agissait-il donc tout à l'heure entre vous et le premier consul? lui demanda l'un deux. —

Il s'agit maintenant d'aller dîner, répondit tranquillement Cambacérès.

Et se levant de nouveau, il quitta la salle sans ajouter un mot et plus et sans même attendre que son collègue Lebrun eût achevé de ranger les papiers qu'il avait devant lui.

Cette séance avait duré six heures : à lui seul, Napoléon l'avait constamment occupée.

ADMINISTRATION. — FINANCES.

C'est un principe de gouvernement qu'un prince doit le moins possible changer ses ministres, et ne le doit jamais faire que pour de graves motifs.

Cette opinion de Napoléon, manifestée en plein conseil d'État, ne peut s'appliquer qu'aux gouvernements absolus. Sous le régime impérial, la responsabilité de la grande unité politique et administrative ne pesant que sur le chef de l'État, les diverses administrations étaient confiées à la surveillance des ministres, qui ne répondaient de leur gestion qu'au souverain.

En fait d'administration, disait encore Napoléon, *l'expérience est tout.*

Ces principes restèrent invariablement la règle de son gouvernement. Ce ne fut jamais sans d'impérieux motifs qu'il congédia tel ou tel ministre; peut-être même poussa-t-il souvent trop loin cet amour de la stabilité ministérielle. Quoiqu'il en soit, la répugnance qu'il avait à *faire maison nette,* selon son expression, avait ses avantages comme ses inconvénients, et si d'un côté elle laissait à l'incapacité de M. Decrès le pouvoir

de désorganiser la marine française, de l'autre elle donnait à M. Gaudin, ministre des finances, le temps d'établir, dans son administration, un ordre qui, avant lui n'avait jamais existé.

Au milieu des fêtes qui eurent lieu à l'occasion de son sacre, Napoléon continuait de s'occuper activement des graves questions de la politique extérieure et de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de tous les intérêts domestiques de la France. Il passait de dix à douze heures par jour, soit au conseil d'État, soit avec ses ministres, à qui il demandait compte des moindres détails de son administration; souvent même il travaillait directement avec leurs premiers commis, qu'il envoyait chercher à leurs bureaux, séance tenante, lorsque les ministres n'éclaircissaient pas, à l'instant, tous ses doutes. Seul infatigable, l'empereur ne les congédiait qu'après les avoir fatigués par un travail excessif, et souvent, à leur retour chez eux, ils trouvaient des lettres impériales qui exigeaient une réponse immédiate.

L'un des ministres avec qui Napoléon entretenait la correspondance la plus active, à Paris comme en campagne, était le ministre des finances, M. Gaudin, qu'il estimait et aimait à juste titre. Il préparait avec lui le budget de chaque année, les moyens de recettes, la répartition des fonds pour les divers ministères, et, dans ces ministères, leur distribution pour chaque nature de service. Toujours, en pareil cas, c'était l'empereur qui apprenait à son ministre que dans telle place de guerre, dans telle ville de l'intérieur, dans tel port de mer, les fonds n'avaient point été préparés à jour fixe, soit pour le payement de la solde, soit pour des travaux commandés, soit pour des fournitures qui avaient

été livrées. Sur ce point, sa mémoire était merveilleuse. Ainsi, le lendemain même du jour ou il avait été couronné à Milan *, il écrivait à son ministre des finances :

« Monsieur Gaudin, vous devez savoir que j'ai réuni la Ligurie à la France. En conséquence, je vous prie de vous rendre auprès de moi, à Gênes, où je serai le 25 du mois prochain. Faites en sorte d'arriver au moins la veille. Nous préparerons ensemble l'organisation financière de ce pays. Sachant que vous n'avez aucune habitude des voyages, et voulant diminuer pour vous la fatigue de celui que je vous impose, vous vous conformerez en tout à la note annexée à la présente lettre. Et sur ce, je prie Dieu de vous avoir toujours en sa sainte et digne garde.

» Milan, ce 27 mai 1805.

» NAPOLÉON. »

Dans cette note, l'empereur indiquait à son ministre ses jours de marche et ses lieux de repos; en un mot, il lui traçait un itinéraire complet et vraiment digne de figurer dans le *Guide du voyageur*.

Avant de quitter Paris, celui-ci se livra activement à des travaux qui devaient être terminés dans les trois semaines que Napoléon avait encore à rester à Milan; puis il partit. Le lendemain de l'arrivée de l'empereur à Gênes, M. Gaudin, qui y était arrivé trois jours auparavant, se rendit au palais, où il le trouva descendant de cheval, couvert de poussière et paraissant harassé de fatigue :

* Le 26 mai 1805.

— Bonjour, ministre, lui dit l'empereur aussitôt qu'il eut mis pied à terre. Avez-vous fait un bon voyage? J'aimerais mieux livrer deux batailles que de recommencer ce que je viens de faire : suivez-moi.

Napoléon était parti à trois heures du matin pour parcourir, pendant neuf heures, par un soleil brûlant, les crêtes des montagnes qui environnent Gênes, et visiter toutes les fortifications du côté de la terre. Après un court repas, tout deux se mirent au travail. M. Gaudin lui soumit un plan d'organisation qu'il avait préparé en route. L'empereur approuva, rejeta ou modifia quelques détails : plusieurs heures se passèrent ainsi. A la fin de la journée l'aide-de-camp de service lui apporta les lettres et les journaux de Paris.

— Reposons-nous un peu, dit-il en ouvrant un journal.

M. Gaudin fit de même. Après que Napoléon eut parcouru le sien :

— Comment se fait-il que le cours de nos rentes ne soit pas plus élevé? demanda-t-il au ministre.

Ce cours dépassait alors quatre-vingts francs.

— Mais, sire, je ne crois pas que Votre Majesté ait à se plaindre du cours actuel des fonds publics qu'elle a trouvés à dix francs et qui sont placés en *viager* sur sa tête. — Que voulez-vous dire? — Je veux dire, sire, que l'empire s'est successivement agrandi, et à tel point que, si cela continue, il deviendra ingouvernable. — Cet agrandissement n'est-il pas une nécessité de notre position politique à l'égard de l'Angleterre ? — D'accord, sire; mais... — Je fais tout ce que je puis pour faciliter la marche du gouvernement après moi, interrompit vivement Napoléon; si mon successeur est un imbécile, tant pis pour lui. — Oui, sire; mais aussi

tant pis pour la France, et Votre Majesté ne me verrait pas aussi tranquille si je ne savais que, d'après l'ordre de la nature, je dois mourir avant elle. — Bah! reprit Napoléon en pinçant doucement la joue de son ministre; vous êtes un enfant : allons dîner!

La conférence fut levée à ces mots, sur l'annonce que le dîner était servi. Il était sept heures du soir : l'empereur s'était mis au travail à une heure de l'après-midi.

Dans une lettre postérieure à celle que nous venons de citer, il avait recommandé à M. Gaudin de ne pas emmener avec lui, en Italie, un de ses chefs de division, sur le compte duquel on lui avait fait naître de fâcheuses impressions. Cette prévention, à l'égard d'un père de famille dont M. Gaudin avait su apprécier le dévouement et la capacité, avait affligé ce dernier, qui était d'une bonté parfaite pour ses subordonnés. Il s'était promis de combattre cette prévention dès que l'occasion s'en présenterait : elle s'offrit au dîner. Comme il repoussait avec chaleur les soupçons que ce chef de division lui avait inspirés :

— La la! mon cher monsieur Gaudin, ne vous emportez pas, lui dit Napoléon en souriant. Ne mettez pas plus d'importance qu'il ne faut à ce que je vous ai écrit au sujet de M***. Voyez-vous, ajouta-t-il en portant l'index de la main droite à son front; j'ai là deux cases, l'une pour la malice, l'autre pour la justice. Le soupçon dont je vous ai parlé n'est encore que dans la première. — Fort bien, sire; mais ces deux cases sont si voisines, que je tremble que les préventions de Votre Majesté ne passent de l'une dans l'autre sans qu'elle s'en aperçoive. — Soyez tranquille; entre elles deux j'ai établi un système de douanes* à moi : *la réflexion.*

* Le système de douanes que Napoleon avait institué

Napoléon ne reparla plus au ministre de ce chef de division, qui occupait encore son emploi à l'époque de la restauration.

Une *régie intéressée* pour la fourniture des légumes secs et des salaisons, placée dans les attributions du ministre de la marine, avait donné plusieurs fois de graves sujets de mécontentement aux parties prenantes. Le directeur de cette régie exécutait mal son marché et les remontrances de M. Decrès, à ce sujet, avaient été inutiles. Ne sachant plus quel moyen employer, ce dernier se décida à recourir à l'empereur, qui lui répondit tranquillement :

— N'y a-t-il pas des lois, des tribunaux? Cependant si vous croyez qu'avant d'en venir à ces extrémités il faille encore le *chapitrer*, eh bien! appelez-le devant moi, je m'en charge.

En présence de Napoléon les explications que donna ce directeur furent si peu satisfaisantes, si maladroites, que, ne pouvant plus contenir son impatience, l'empereur l'interrompit brusquement en lui disant :

— Assez, monsieur! vous moquez-vous de moi? Pensez-vous donc qu'un homme qui n'est pas né sur le trône et *qui a couru les rues à pied* puisse se payer d'aussi mauvaises raisons? Vous mériteriez que je vous fisse passer devant une commission militaire.

Cette sortie intimida tellement cet homme, qu'il ne put plus trouver une parole pour essayer de se disculper, et que les larmes lui vinrent aux yeux. Napoléon s'en aperçut : il adoucit le ton et se mit à discuter les explications qui lui avaient été données un moment auparavant; il en démontra les vices, mais avec calme

précédemment venait d'être mis en vigueur sur tous les points du territoire de l'empire.

et avec douceur. — Allons, monsieur, lui dit-il en le congédiant, j'espère que dorénavant M. le ministre de la marine et les intéressés n'auront qu'à se louer de votre gestion.

A peine ce directeur était-il sorti de son cabinet, que, s'adessant à M. Decrès, l'empereur reprit d'un ton qui n'admettait pas de réplique :

—Quant à vous, vous mériteriez *que je vous lavasse la tête d'importance,* pour m'avoir mis dans le cas de me fâcher contre un individu que je ne connais pas. Je vous déclare qu'à la première plainte qui s'élèvera contre sa régie, ce ne sera plus à lui qui je m'en prendrai, mais à vous seul, qui êtes responsable des gens que vous acceptez pour faire vos affaires. Tâchez de ne pas l'oublier.

Ces premiers mouvements d'humeur étaient rudes à subir de la part de Napoléon; mais il ne gardait pas rancune; et, par exemple, il demanda bientôt à M. Decrès, pour un des jours gras, un bal auquel il lui promit d'assister avec *sa femme et ses amis :* ce furent ses expressions.

Le matin de ce jour il fait appeler M. Gaudin pour lui parler de la cour des comptes, qu'il venait de créer; puis il lui dit :

—A propos! vous venez ce soir avec nous chez votre collègue de la marine? — Sire, je compte avoir cet honneur. — Son bal ne commencera guère avant onze heures : si vous voulez venir me trouver immédiatement après votre dîner, nous préparerons nos chiffres pour le prochain budget. Nous aurons au moins trois heures devant nous. En les employant bien, nous abattrons de la besogne. Nous irons ensuite voir danser ces dames.

Les éléments du budget annuel de l'empire étaient fournis au ministre des finances par chacun de ses collègues dans des états toujours accompagnés des pièces justificatives. Napoléon examinait en détail chacun de ces états. La guerre et la marine étaient plus particulièrement l'objet de ses investigations, comme donnant lieu aux plus fortes dépenses, et aussi parce que son expérience lui en rendait les éléments familiers. Les dépenses une fois réglées par l'empereur, le ministre rédigeait le budget général à présenter au corps législatif, en même temps que le compte final de l'administration des finances pendant l'année précédente.

M. Gaudin, exact au rendez-vous, arrive à huit heures aux Tuileries, en grand costume, son portefeuille sous un bras et une liasse énorme de papiers sous l'autre. Il trouve Napoléon dans le salon de la Paix avec le grand juge Regnier, le préfet de police Dubois et Desmarets, un des chefs de cette administration. Ceux-ci lui rendaient compte des recherches qu'on avait faites, la nuit précédente, pour arrêter un homme que l'on savait tout récemment arrivé d'Angleterre avec des intentions hostiles au gouvernement. Depuis plusieurs jours on était sur ses traces, et lorsque le ministre des finances entra, Desmarets disait à l'empereur qu'à six heures du matin l'inspecteur de police était arrivé dans la chambre où l'individu avait couché, et qu'il ne l'avait manqué que de quelques minutes.

— Sire, ajouta-t-il en terminant, le lit était encore chaud.

A ces mots Napoléon haussa les épaules, et se retournant vers M. Gaudin, à qui il fit de la main un léger salut, il lui demanda :

— Qu'en pensez-vous, ministre? Ne faut-il pas que ces messieurs les agents de police aient été bien maladroits pour n'avoir pu encore saisir un homme qu'ils suivent à la piste depuis huit jours?... Si c'était un voleur de mouchoirs, il y a longtemps qu'il serait pris; mais un misérable qui vient ici pour m'assassiner... Bah! ceux-là trouvent toujours le moyen de s'échapper *! Au surplus, grand-juge, reprit-il en s'adressant à Regnier, ce sont vos affaires : vous répondez de moi à la France. Adieu, messieurs; ministre des finances, entrons dans mon cabinet.

* Il s'agissait d'un nommé Guillet, ancien panetier des princes, qui, au commencement de février 1805, débarqua au port de Gravesend, venant de Paris, et fit prévenir Fox qu'il avait une communication de la plus haute importance à lui faire. Un messager d'État fut expédié à Guillet, qui, admis auprès du premier ministre d'Angleterre, lui fit part, dit-on, du plan qu'il avait conçu pour se défaire de Napoléon. Son moyen consistait en une boîte d'artifice remplie de projectiles qu'il devait braquer derrière la balustrade de bois qui bordait alors le quai de Chaillot, et qu'il devait faire éclater au moment où la voiture de l'empereur passerait pour aller à Saint-Cloud. Fox ne se borna pas, ajouta-t-on, à repousser une pareille avance; il en donna avis, le jour même, à M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures. «La loi anglaise, disait-il dans sa »dépêche du 20 février 1806, ne me donne d'autre action »contre cet individu que celle de le faire expulser sur-le- »champ du pays; cependant je vais tâcher de le retenir à »Londres quelques jours, afin de donner à votre gouver- »nement le temps nécessaire pour prendre des mesures et »se mettre en garde.» Guillet revint à Paris au commencement de mars : mais, traqué par la police, il gagna l'Allemagne, où il fut arrêté au mois de mai suivant. Il avoua toutes les circonstances de son voyage en Angleterre, ainsi que son entrevue avec Fox; mais il soutint que c'était ce ministre qui, au contraire, lui avait fait la proposition

Napoléon se mit au travail avec M. Gaudin, et ils passèrent sept heures à faire des chiffres et à vérifier des additions. A minuit on avait frappé doucement à la porte du cabinet impérial :

— Allons! Qui est-ce qui se permet de venir nous déranger? s'était-il écrié en relevant la tête.

C'était M. Dumanoir, chambellan de Joséphine, envoyé par elle à l'empereur pour lui dire que le bal du ministre de la marine était charmant et qu'il y était attendu avec impatience.

— Tout à l'heure, avait répondu Napoléon. Dites à l'impératrice que je travaille avec le ministre des finances. Nous en avons encore pour un quart d'heure tout au plus : nous irons la rejoindre dans un moment.

Une heure s'était encore écoulée; M. Dumanoir était venu une seconde fois chargé du même message : Napoléon avait fait la même réponse. Enfin, la pendule du cabinet vient à sonner :

— Quelle heure est-il? demande l'empereur.

Et il étend les bras en bâillant malgré lui.

— Sire, trois heures. — Trois heures! c'est impossible! Cette pendule radote, assurément. Voyez donc,

d'attenter à la vie de l'empereur et qui, pour se venger de son refus, l'avait dénoncé au ministre français. Par ordre de Napoléon une enquête minutieuse eut lieu : on ne put découvrir la vérité; mais d'après les antécédents de Guillet, il fut prouvé que cet homme avait trempé dans tous les complots antérieurs. Quoi qu'il en soit, l'empereur s'opposa à ce qu'il fut traduit devant un tribunal, ne voulant voir en lui qu'un vieillard abruti par la misère et l'inconduite. Il le fit déposer à Bicêtre, où il mourut dix-huit mois après son entrée, le 28 mai 1806, âgé de près de soixante et quinze ans.

mon cher, à celle du salon à côté; elle doit aller bien.

M. Gaudin entr'ouvre la porte du salon faiblement éclairé par des bougies mourantes; il regarde :

— Trois heures et quart, sire. — Allons donc! elle avance horriblement : quelle est votre heure, à vous?

Le ministre tire sa montre, jette les yeux dessus, et répond en souriant :

— Votre Majesté a raison; cette pendule avance: voyez, sire : trois heures moins cinq! — Ah! ministre, je vous y prends, dit Napoléon qui s'était levé de son fauteuil; c'est vous qui êtes en retard, cette fois.

L'empereur s'était approché de la cheminée, et en cherchant à retourner du bout du pied un tison éteint depuis longtemps, il arrêta ses regards sur la pendule, véritable chef-d'œuvre d'horlogerie.

— Je le disais encore à Nitteau * la semaine dernière, reprit-il. Pour ne savoir jamais l'heure, il n'est rien tel que d'avoir plusieurs pendules. Du reste, n'est-il pas un peu tard pour nous rendre au bal de Decrès? Qu'en pensez-vous? — En ce cas, gagnons chacun notre lit, cela vaudra mieux.

Et après avoir reconduit M. Gaudin jusqu'à la porte de son cabinet, au moment où ce dernier s'inclinait, il lui dit :

— J'espère que voilà une séance? Eh bien! beaucoup de gens s'imaginent que nous passons notre vie à nous divertir et, comme des Orientaux, à manger des biscuits et des confitures. Le métier d'empereur est plus dur qu'on ne pense. Celui de ministre aussi, ajouta-t-il avec enjouement. Bonne nuit, ministre.

Une particularité remarquable de l'organisation si

* Horloger de la maison de l'empereur.

extraordinaire de Napoléon, et qui explique comment il pouvait suffire aux immenses travaux qu'il s'imposait, c'est que l'affaire qu'il venait de traiter longuement, péniblement, n'avait aucune influence sur la disposition de son esprit pour l'affaire qui venait ensuite; chaque question nouvelle trouvait en lui un homme toujours nouveau.

UN CHANGEMENT DE MINISTÈRE.

Au mois d'août 1809, à la veille de son départ pour la campagne d'Autriche, Napoléon, en présence des ministres et de quelques conseillers d'État, demanda à Fouché :

— Que feriez-vous si je venais à être emporté par par un boulet ou si je mourais de quelque autre accident? — Sire, répondit ce ministre de la police avec son aplomb ordinaire, je prendrais le plus de pouvoir que je pourrais, afin de dominer les événements et de n'être pas débordé par eux.

A ces mots, Napoléon regarda fixement Fouché, puis, après un moment de réflexion, il répliqua :

— A la bonne heure! c'est le droit du jeu.

Six semaines après, l'empereur avait vu ses ponts emportés par le Danube et son armée séparée par les deux rives du fleuve. Cette situation critique exigeait de prodigieux travaux et beaucoup de temps. Le cabinet britannique, toujours habile à profiter de nos embarras, dirigea sur Flessingue une expédition conduite par lord Chatam, beau-frère du célèbre Pitt, qui s'empara de ce port, s'avança sur Anvers et menaça ainsi

la Belgique. A peine cette nouvelle fut-elle connue à Paris, que le conseil des ministres s'assembla extraordinairement, sous la présidence de l'archichancelier Cambacérès. Fouché opina pour un appel immédiat aux gardes nationaux de l'empire, afin de les opposer à l'agression anglaise.

— Que diraient l'empereur et l'armée, ajouta-t-il en terminant sa motion, si la France, défendue au loin par eux, laissait envahir impunément son territoire en attendant des secours? — M. Fouché, dit Cambacérès, qui craignait toujours de se compromettre, je ne veux pas risquer de me faire *décoller,* moi! J'ai expédié ce matin un courrier à l'empereur, et je suis d'avis qu'on attende sa réponse. — Et moi, en *attendant,* répliqua sèchement Fouché, je ferai mon devoir.

Le jour même, le ministre de la police lançait le fameux manifeste ayant pour titre : *Appel au courage français!* lequel donnait l'ordre à tous les préfets de mobiliser la garde nationale de leur département. Cette mesure, toute excessive qu'elle pouvait être, n'en porta pas moins à l'opinion publique un coup décisif. Quinze jours ne s'étaient pas écoulés que douze cent mille soldats citoyens se trouvèrent sur pied. Le seul département du Nord, administré par M. de Pommereuil, fournit quatorze mille hommes armés et équipés. Le dernier détachement partait de Lille dix-sept jours après que la circulaire ministérielle avait été affichée dans la ville. Napoléon n'osa pas d'abord blâmer hautement ce qui avait été fait; mais il éprouva un secret dépit de ce que, dans son empire, un de ses ministres eût assez de pouvoir pour soulever et mettre en armes tout le pays. En prenant l'initiative de ce grand mouvement, Fouché en avait

saisi également la direction; tandis que les ministres de la guerre et de l'intérieur étaient restés indécis. En outre, il avait envoyé Bernadotte commander ces forces civiques, sans être retenu par la considération que ce maréchal avait été récemment éloigné de l'armée par Napoléon, qu'il avait gravement mécontenté *; mais c'était assez la manière de Fouché d'enchevêtrer les actes de l'empereur de telle sorte que celui-ci ne pouvait plus, sans inconvénient, séparer ensuite les siens de ceux de son ministre. Dans le même temps le duc d'Otrante faisait un pacte avec un autre disgracié, M. de Talleyrand, qui jusqu'alors s'était montré son plus constant adversaire. Quoique déchu du ministère des affaires étrangères, le prince de Bénévent avait su se maintenir dans un certain degré de confiance jusqu'au jour où l'empereur, de retour du fond de la Péninsule, lui retira sa clé de grand chambellan pour la donner, le même jour, à M. de Montesquiou. Ce fut alors que M. de Talleyrand, toujours habile à calculer les chances de l'avenir, fit sa première apparition dans le salon du duc d'Otrante, dans ce même salon où naguère ce dernier demandait tout haut à

* Napoléon et les écrivains militaires qui ont écrit sur la campagne de 1809 s'accordent à dire qu'on avait eu à se plaindre de Bernadotte dans la guerre précédente et que dans celle-ci on eut à lui reprocher des fautes inexplicables: à Wagram il attaqua trop tard; le lendemain, sans combattre, il évacua Adlerklau, appui des manœuvres de l'empereur, et devenu, par sa retraite, le centre des attaques de l'ennemi; enfin après avoir paralysé une partie des résultats de la victoire, le prince de Ponto-Corvo après la bataille fit, contre l'usage, une proclamation individuelle, où il qualifiait de *colonnes de granit* les troupes saxonnes qu'il avait sous ses ordres.

M. Desmarest, celui de ses chefs de division chargé des affaires relatives à la sûreté de l'État, « s'il y avait encore de la place à Vincennes; » et ajoutait : « C'est pour y loger ce Talleyrand, qui l'a bien mérité! »

Sans doute cette vieille antipathie des deux ministres les plus influents n'avait jamais déplu à Napoléon; mais si les diplomates s'entendent souvent à distance, un rapprochement aussi étrange, aussi public, commenté par les courtisans, dut lui donner à penser. Il avait besoin de ministres tout à fait dans sa confiance et pénétrés de ses idées : il voulait des commis et non des hommes d'État. Les liaisons de Fouché avec les divers partis hostiles à son gouvernement ne lui étaient pas restées inconnues; Fouché représentait, dans le sénat, un parti qu'il voulait anéantir à tout prix. Enfin la cour impériale, depuis l'arrivée de Marie-Louise, avait pris des allures toutes nouvelles. Fouché devait se trouver un peu déconcerté en présence de la jeune souveraine, nièce de Marie-Antoinette, et à laquelle il ne pouvait rappeler, par conséquent, que des souvenirs pénibles. A la vérite, pour faire oublier le passé de son ministre, Napoléon l'avait caparaçonné de croix, de cordons, et l'avait affublé du titre de *duc d'Otrante*. Fouché lui-même avait si bien pris cette métamorphose au sérieux et se croyait si parfaitement duc d'Otrante, qu'en rappelant une conversation qu'il avait eue jadis avec Robespierre, il lui arriva de s'écrier naïvement :

— Un jour, Robespierre me dit : *Duc d'Otrante*, etc.

Mais tout le monde, à la nouvelle cour, n'avait pas aussi peu de mémoire. Quoi qu'il en soit, Napoléon,

qui ne voulait pas de dévouement incertain, avait résolu de se défaire de Fouché. Il aurait même accompli cette pensée dès son retour de la campagne de 1809, si ce ministre n'avait eu dans ses mains des papiers auxquels, lui, chef de l'État, attachait un grand prix et qu'il voulait faire rentrer dans les siennes auparavant. La disgrâce de Fouché fut donc différée; mais, à partir de ce moment, l'empereur s'abstint de lui parler d'aucune affaire; il ne l'appela même plus à ses conseils privés.

Le duc d'Otrante avait bien prévu que son pouvoir ministériel ne pouvait survivre longtemps au nouvel ordre de choses; mais plus Napoléon avait concentré en lui-même ses dispositions défavorables, plus le ministre s'en était inquiété.

A cette époque l'empereur désirait ardemment la paix avec l'Angleterre. Une secrète négociation avec cette puissance avait été entamée, de son consentement, et sous le couvert de son frère Louis, roi de Hollande. Ce dernier avait envoyé à Londres un agent avoué, M. de Labouchère, le plus riche banquier d'Amsterdam, pour traiter avec le marquis de Wellesley, alors premier ministre. Déjà, il y avait eu des conférences; les choses prenaient même une assez bonne tournure, lorsque malheureusement il vint à la pensée de Fouché de coopérer à la négociation, dont il avait été instruit par un de ses agents particuliers à Londres, nommé Fagan. Il espérait pouvoir, par l'importance d'un pareil service, triompher des préventions de l'empereur. En conséquence il chargea secrètement M. Ouvrard, l'un des plus adroits négociateurs de ce temps-là, d'une mission à Londres, afin de sonder les dispositions des membres du cabinet, qu'il con-

naissait particulièrement, et ouvrir, s'il était possible, une nouvelle voie à un accommodement avec le gouvernement français.

M. Ouvrard, comprenant tous les risques d'une semblable mission, ne l'accepta que sur l'assurance que lui donna le ministre que l'empereur l'avait autorisé, lui Fouché, à agir ainsi. Muni d'instructions dont les bases étaient à peu près les mêmes que celles dictées à M. de Labouchère, M. Ouvrard partit; mais, par caractère, le duc d'Otrante suspectant tout le monde et ne voulant pas que M. Ouvrard s'écartât de la ligne qu'il lui avait tracée, il chargea ce même M. Fagan de le surveiller. Cette surveillance nécessita de la part de ce dernier des allées et venues continuelles, de Londres à Paris et de Paris à Londres, car le duc d'Otrante avait trop de prudence pour se faire écrire ce qui pouvait se dire. En définitive, les deux négociateurs, qui ne se connaissaient pas, entravèrent mutuellement leurs opérations; la divergence de leurs offres fit supposer au ministère anglais qu'on lui tendait un piége; l'agent du roi de Hollande, aussi bien que celui de Fouché, fut éconduit : toute négociation fut brusquement rompue.

Pendant que ces choses se passaient, Napoléon faisait avec Marie-Louise un voyage d'agrément. Après avoir parcouru la Belgique, il alla à Amsterdam. Cette excursion en Hollande cachait un but politique, celui de savoir où en était la grande affaire de la paix avec l'Angleterre, qui ne se terminait pas. Surpris de tant de lenteurs, déjà il avait eu avec son frère Louis, venu tout exprès de la Haye à Amsterdam, de vives explications, lorsque la veille de son départ de cette ville, pour retourner à Saint-Cloud, dans un dernier entre-

tien, Louis lui demanda pourquoi, dans les circonstances où ils se trouvaient l'un et l'autre vis-à-vis de la Grande-Bretagne, lorsqu'il s'agissait du bonheur des Hollandais et de l'honneur de sa couronne à lui, roi de Hollande, il l'exposait à des reproches doublement fâcheux de la part du cabinet anglais.

A cette interpellation, Napoléon regarda son frère avec surprise; il semblait ne pas comprendre le sens de ses paroles. Louis reprit avec le même calme :

— Oui, tandis que moi, plein de bonne foi, j'envoie à Londres un homme d'une probité reconnue, dont le caractère, les paroles et la présence même sont les garants de mes intentions, vous envoyez, vous, un homme obscur, un agent secret, et vous vous servez de lui pour traiter en votre nom et sans moi!

— C'est faux! interrompit Napoléon avec vivacité.

— C'est vrai! répliqua Louis d'un ton ferme. Ce n'est qu'après avoir acquis la preuve positive de ce que j'avance que M. de Labouchère m'a prévenu de tout ce tripotage. — Mais, de par le grand diable *, s'écria Napoléon avec colère, je ne connais pas cet homme, je ne sais pas son nom, je n'ai donné aucune instruction de ce genre.

Puis il croisa les bras sur sa poitrine, et ayant réfléchi quelques instants, il reprit d'une voix sourde :

— Qui donc aurait osé envoyer quelqu'un à Londres? Je le saurai, et malheur à celui-là! Malheur à tous deux! reprit-il en se promenant à grands pas. — Et quel autre que votre Fouché? reprit Louis. Je vous répète que l'on traite en ce moment pour vous à Lon-

* Dans ses moments d'humeur, Napoléon employait fréquemment cette locution. Les héros d'Homère juraient aussi quelquefois.

dres, et que l'on y discute les mêmes intérêts que ceux qui servent de base au traité que nous avons arrêté ensemble. Est-ce ainsi que je dois croire à une parole donnée?

A ces mots, Napoléon avait pâli; il allait et venait dans l'appartement en passant à chaque instant son mouchoir sur son front; il semblait agité d'une pensée terrible. Enfin, se rapprochant de son frère: — Écoute, lui dit-il avec un calme apparent, je vois qu'il y a dans tout ceci une trame criminelle; mais je n'y suis pour rien, je t'en donne ma parole, ma parole d'empereur, ma parole de frère, ajouta-t-il en lui prenant la main. Me crois-tu?...

Louis était honnête homme: une parole donnée par son frère Napoléon était comme une parole venue de Dieu. — Je vous crois, lui répondit-il, mais il importe à mon honneur que vous fassiez rechercher l'auteur de cette machination. — De ce crime!... exclama l'empereur. — Vous le devez à vous-même; car enfin on n'a pas craint de se servir de votre nom.

Napoléon ne répondit pas, mais il eût été facile de deviner qu'un orage grondait dans son âme. Ses sourcils rapprochés, ses lèvres serrées l'une contre l'autre, tout indiquait chez lui une résolution terrible. — Je découvrirai l'auteur de ces tromperies, dit-il à son frère avec un sourire amer. Je crois reconnaître le serpent qui depuis longtemps m'enlace de ses nœuds. Oui, tu as raison, ce doit être Fouché. Je le pulvériserai! tiens... comme cela!

Et en disant ces mots, Napoléon, qui avait pris sur la console une de ces petites bonbonnières d'ivoire que l'on travaille si délicatement en Hollande, la broya dans sa main.

De retour à Saint-Cloud dans les derniers jours de mai, Napoléon chargea immédiatement le préfet de police Dubois de découvrir toutes les ramifications de de cette intrigue. Celui-ci, habile et prompt dans ses démarches, apprit bientôt que le duc d'Otrante avait eu des relations en Angleterre, beaucoup plus fréquentes que ses besoins de police ne l'eixigeaient. Sur cet indice, Dubois mit ses agents en campagne, et ceux-ci ne tardèrent pas à arrêter un des négociateurs mystérieux qui fut immédiatement conduit à Vincennes et mis au secret le plus rigoureux. Cet homme n'était autre que le chevalier de Fagan, ancien émigré rentré et ancien chevalier de Saint-Louis, qui avait conservé en Angleterre beaucoup de connaissances. Lorsque cet agent se vit ainsi claquemuré, il eut peur et Fouché aussi.

Toutefois, ce dernier, passé maître en ces sortes d'affaires, parvint à faire croire au prisonnier que le courroux de l'empereur n'aurait pas de bornes s'il s'avisait de prononcer son nom à lui duc d'Otrante, dans les interrogatoires qu'on ne manquerait pas de lui faire subir, et qu'en conséquence il lui fallait se taire s'il n'aimait mieux voir tomber sa tête. Fagan fut tellement frappé de stupeur que lorsque le conseiller d'État Réal alla l'interroger, il parla seulement de choses qui ne pouvaient en rien compromettre le ministre de la police; il persista même à dire qu'il n'était allé en Angleterre que pour son propre compte et simplement afin de terminer quelques affaires d'intérêt qui remontaient au temps de son émigration. Mais Dubois, qui savait tout, s'y prit de façon qu'un homme sûr parvint jusqu'à Fagan et n'eut pas de peine à le convaincre que le duc d'Otrante le jouait, et qu'il n'y

avait qu'un moyen pour lui de se tirer de là : c'était de déclarer franchement tout ce qu'il savait. Cette révélation changea la résolution du chevalier : il raconta tout ce qu'on voulait apprendre, nomma Fouché, M. Ouvrard, et ajouta que ce dernier, qu'on croyait n'être allé qu'en Hollande, avait fait plusieurs voyages à Londres, d'où il avait rapporté des lettres pour le duc d'Otrante.

Napoléon présidait le conseil des ministres à Saint-Cloud lorsqu'il reçut le rapport confidentiel qui le mettait au courant de cette intrigue. Cette fois les faits étaient patents et l'occasion de se débarrasser de Fouché était trop belle pour qu'il la laissât échapper. Voulant que cette rupture eût lieu avec tout l'éclat d'un coup d'État, il se contint, et afin d'en apprendre davantage, il se décida à faire arrêter M. Ouvrard le jour même et avant la fin du conseil. Il fit signe au duc de Bassano de venir à lui. Après quelques paroles échangées à voix basse, celui-ci sortit de la salle pour transmettre directement à l'aide-de-camp de service, qui était Savary, l'ordre de l'empereur, avec recommandation de l'exécuter immédiatement. Mais le duc de Rovigo ne connaissait ni la demeure ni le signalement de M. Ouvrard. Il était d'ailleurs trois heures, et le conseil finissait ordinairement à quatre. N'importe! Savary monte dans la voiture de service, et quelques minutes après il est sur la route de Paris, brûlant le pavé et rêvant au moyen de savoir la demeure de M. Ouvrard, lorsqu'il lui vint dans la pensée que madame Hamelin, avec laquelle il savait que cet habile spéculateur était lié, pourrait la lui enseigner. Il se rend chez cette dame. Celle-ci, sans lui laisser le temps de lui apprendre le motif de sa visite, le prie de ne

pas rester chez elle, parce qu'elle attend deux visiteurs qui lui ont demandé de tenir sa porte close pour tout le monde.

— Ils peuvent arriver d'un moment à l'autre, ajouta-t-elle. Quel serait leur embarras en vous voyant ici ! — Ces personnes me connaissent donc ? demanda Savary avec étonnement. — Certainement, reprend madame Hamelin en souriant ; il en est une surtout que vous connaissez mieux que moi.

Savary insiste pour savoir les noms de ces deux mystérieux personnages ; madame Hamelin, croyant n'avoir aucun motif de les lui taire, lui dit d'un air de confidence :

— Eh bien! ce sont MM. de Talleyrand et Ouvrard. Maintenant, mon cher général, partez vite. Si vous avez quelque chose d'important à me dire, revenez à six heures, je serai libre.

Cette indiscrétion involontaire ne pouvait venir plus à propos en aide à Savary, pour lui livrer l'homme qu'il ne connaissait pas et qu'il lui fallait trouver dans un temps donné. Ne voulant pas laisser deviner l'ordre dont il était porteur, il se montra contrarié du retard que cette visite apportait à la communication qu'il avait à faire à madame Hamelin, et se retira en lui promettant d'être exact au rendez-vous. Puis il court au quartier des gendarmes d'élite dont il est colonel, choisit un capitaine, M. de Meckmel, qu'il sait connaître M. de Talleyrand de vue et être un homme incapable de manquer aux bienséances comme à son devoir, lui donne les renseignements que le hasard lui a fournis, ainsi que les ordres écrits dont il peut avoir besoin pour exécuter sa mission. M. de Meckmel va droit à la maison de madame Hamelin, ne s'en laisse pas re-

fuser l'entrée, pénètre jusqu'au salon, où il trouve M. de Talleyrand en conférence avec un homme qui lui est inconnu; et, au risque de se tromper, s'adressant aussitôt à ce dernier :

—Monsieur, lui dit-il poliment, j'ai quelque chose d'important à vous communiquer en particulier.

L'inconnu le suit dans l'antichambre.

— N'est-ce pas à M. Ouvrard que j'ai l'honneur de parler? lui demande alors M. de Meckmel. — A lui-même, monsieur, répond M. Ouvrard en s'inclinant légèrement. — En ce cas, monsieur, je vous arrête par ordre de Sa Majesté l'empereur.

M. de Meckmel exhibe l'ordre du duc de Rovigo. M. Ouvrard le suit. Tous deux montent dans un fiacre dont le devant est occupé par deux officiers de gendarmerie, et arrivent ainsi à l'Abbaye. Vingt-quatre heures après, M. Ouvrard était transféré à Vincennes.

Quant à Savary, il était retourné le même soir à Saint-Cloud. Napoléon, en l'apercevant, lui demanda avec un regard d'intelligence :

— Avez-vous trouvé? — Oui, sire. — Et..... c'est fait? — Oui, sire. — C'est bien : ne vous mêlez plus de cela; le reste me regarde.

Un grand conseil avait été convoqué extraordinairement à Saint-Cloud le 2 juin. L'archichancelier Cambacérès, l'architrésorier Lebrun, tous les ministres, le duc de Bassano et Regnault de Saint-Jean-d'Angely, étaient présents. Les membres du conseil s'assirent autour de la grande table couverte d'un velours vert, et Cambacérès prit la présidence. Pendant ce temps, Napoléon, renversé dans son fauteuil, tambourinait une marche avec ses ongles sur le bord de la table. Ayant ensuite compté des yeux les assistants pour véri-

fier s'ils étaient au complet, il prit la parole et fit connaître le motif de cette convocation.

— Messieurs, dit-il, je vous ai fait appeler pour vous demander votre avis sur un fait qui s'est passé dernièrement. J'ai acquis la preuve matérielle, palpable, qu'un grand dignitaire de l'empire a entretenu avec l'Angleterre, sans ma participation, sans mon aveu, une correspondance secrète. Je désire que chacun ici m'indique à tour de rôle la nature du châtiment qu'il croit devoir être infligé au coupable.

Ces paroles, prononcées lentement et d'une voix solennelle, intimidèrent ceux des assistants qui n'étaient pas dans la confidence. Leurs regards se dirigèrent vers M. de Talleyrand, ne pouvant croire que dès qu'il s'agissait d'intrigues secrètes, il pût être question d'un autre que lui. Ils ne tardèrent pas cependant à reconnaître que, cette fois, l'affaire ne le regardait pas. Le prince de Bénévent demanda en effet à l'empereur si dans les pièces qu'il avait en sa possession il en était qui fussent décisives.

— Sire, ajouta-t-il, il est important que Votre Majesté nous éclaire sur ces deux points : on ne peut juger un prévenu sans connaître sa qualité et la nature du fait qui lui est imputé.

Cette adroite conclusion obtint l'assentiment du conseil.

— C'est dans l'ordre, répondit Napoléon.

Et se penchant sur la table en tournant la tête du côté de Fouché, sans autre transition il dit :

— C'est vous duc d'Otrante!

Fouché tressaillit, mais ne répondit pas; seulement sa physionomie exprima le dédain. L'empereur reprit alors en changeant de ton :

— M. le duc d'Otrante voudrait-il bien nous dire ce que M. Ouvrard est allé faire, de sa part, en Angleterre? — Sire, répondit Fouché sans se déconcerter, je n'ai donné ni pouvoirs ni instructions à M. Ouvrard, que je connais à peine. Peut-être M. Ouvrard, se sera-t-il cru en mesure, par M. de Labouchère, gendre de sir Francis Baring, de sonder le terrain à Londres relativement aux négociations de paix entamées; j'ai eu connaissance, je l'avoue, mais d'une manière indirecte, de cette affaire, à laquelle je n'ai attaché aucune importance. — Ouvrard est allé beaucoup plus loin, répliqua Napoléon; il a fait des ouvertures en votre nom, il a présenté des articles. S'il n'a pas été autorisé par vous, il est coupable, très-coupable, et il doit être mis en jugement.

Le ministre fit un signe de tête négatif.

— Non! dites-vous? ajouta Napoléon en élevant peu à peu la voix. Eh bien! je vous dis, moi, que vous faites la guerre et la paix sans ma participation, et que peut-être vous avez trompé Ouvrard lui-même en le mêlant dans ces intrigues; j'en sais quelque chose.

Fouché chercha à excuser M. Ouvrard sur ses intentions et sur son zèle, qui, disait-il, avait peut-être été poussé trop loin, et soutint, avec une certaine énergie de langage, qu'on n'aurait pas dû le priver de sa liberté.

— C'est donc à dire que j'ai eu tort de le faire arrêter? s'écria Napoléon avec un éclat de voix terrible.

Puis se levant avec vivacité, il ajouta :

— Duc d'Otrante, vous avez risqué votre tête à ce jeu!

A ces mots, tous les assistants, stupéfaits, s'étaient

levés, à l'exception de Fouché, qui, affectant le plus grand calme, était resté sur son siége, les yeux fixés sur son portefeuille, avec lequel il avait l'air de jouer. D'un signe, Cambacérès ayant engagé ses collègues à se rasseoir, il y eut un moment de silence que Napoléon rompit encore en s'adressant au grand juge Regnier, ministre de la justice.

— Duc de Massa, lui demanda-t-il, que prononcent nos lois contre un ministre qui traite avec l'ennemi sans l'autorisation de son souverain? — Sire, Votre Majesté vient de le dire, répondit Régnier d'une voix émue. — Vous l'entendez, M. le duc d'Otrante! reprit Napoléon; vous êtes libre de vous retirer.

Et ces mots, quoique prononcés avec calme, furent accompagnés d'un geste et d'un regard que Fouché comprit parfaitement. Il se leva aussitôt, plaça son portefeuille sous son bras, salua l'assemblée et sortit du salon d'un pas assuré. Cette fois, c'était plus qu'une disgrâce.

Dès que Fouché eut quitté la salle du conseil, Napoléon mit sous les yeux des ministres toutes les pièces de l'affaire. Mais le duc d'Otrante s'était conduit avec une telle prudence qu'il n'y avait pas une seule de ces pièces qui, matériellement, pût le faire condamner. Il n'avait eu l'air, dans ces négociations entamées mystérieusement avec le cabinet de Londres, que de vouloir préparer les voies à un traité de paix. Il semblait n'en discuter que les bases; la trame, en un mot, était ourdie avec infiniment d'adresse. M. de Champagny, ministre des relations extérieures, après avoir tout examiné avec attention, prétendit que si on publiait le contenu de ces papiers dans le *Moniteur*, comme Napoléon en avait émis l'idée, l'opinion générale, loin

de s'élever contre le duc d'Otrante, se prononcerait en sa faveur. M. de Talleyrand partagea cet avis et alla même plus loin : il conseilla à l'empereur de calmer son ressentiment et de laisser au duc d'Otrante son ministère en se contentant de le soumettre personnellement à une surveillance rigoureuse qui permettrait d'user de rigueur à propos, s'il venait à donner un cours plus dangereux à ses menées.

Napoléon, ne voulant pas faire connaître ce qui se passait au fond de son âme, et voyant que le conseil pensait unanimement qu'on n'était pas en mesure d'attaquer ouvertement Fouché, termina la séance en disant qu'il réfléchirait à ce grave sujet, et congédia ses grands dignitaires. Le duc de Bassano partait avec les autres; mais à peine était-il hors des grands appartements que l'empereur le rappela pour le charger d'aller de sa part redemander à Fouché son portefeuille et le lui rapporter.

Le lendemain, qui était un dimanche, lorsque Savary entra dans le salon de l'empereur avec l'aide de camp de service qui devait le remplacer, Napoléon lui fit un signe d'intelligence comme pour lui dire de ne pas s'en aller; puis, après avoir donné quelques ordres :

— Est-ce que vous ne comptez pas rester à Saint-Cloud aujourd'hui ? lui demanda-t-il. — Sire, mon service auprès de Votre Majesté finissant ce matin, mon intention était de retourner à Paris immédiatement après la messe. — Ne partez pas : il serait possible que je vous fisse appeler dans la journée.

Savary ne fut pas très-flatté de l'invitation. Il craignait que l'empereur eût encore une arrestation à ordonner et qu'il l'en chargeât; il n'en était rien. A onze heures, la messe fut dite comme à l'ordinaire. En sortant

de la chapelle, le duc de Rovigo rencontra le comte de Sémonville, qui ne venait à Saint-Cloud que très-rarement et seulement le soir, lorsqu'il y avait réception. Il lui témoigna, en termes aimables, son étonnement de le rencontrer au palais à pareille heure.

— Voulant aujourd'hui rendre quelques visites à des douairières qui habitent Versailles, lui répondit le comte, j'ai profité de l'occasion pour passer par Saint-Cloud.

Après ce propos sans importance, le comte monte en voiture.

Cependant le temps se passe; quatre heures sonnent; Savary, qui n'a entendu parler de rien, croit que l'empereur l'a oublié ou qu'il a changé d'avis. Néanmoins, pour se tenir à portée dans le cas peu probable où il pourrait le faire appeler, il indique à un huissier le lieu où l'on sera sûr de le trouver, et va demander à dîner à la duchesse de Bassano, qui habite une charmante maison de campagne située vis-à-vis du vieux pont de Sèvres, bien décidé à ne retourner à Paris qu'après le coucher de l'empereur.

Là, tandis qu'il cause avec la duchesse qui attend son mari, le duc de Bassano arrive de Paris, amenant dans sa voiture le comte de Sémonville. La duchesse et Savary vont au-devant des nouveaux venus. L'aide-de-camp de l'empereur est si accoutumé à voir sortir des portefeuilles de la voiture du chef de la secrétairerie d'État, qu'il ne fait pas attention que dans le nombre de ceux que le valet de pied en retire se trouve celui du ministre de la police; mais il remarque parfaitement que l'on extrait de cette voiture un paquet que le comte de Sémonville s'empresse de vérifier, et qui renferme un costume complet de sénateur, y com-

pris l'épée et le chapeau à plumes. Savary, qui avait vu le comte le matin à la messe, ne peut concevoir comment, ayant affaire à Versailles, il est allé à Paris et est revenu à Saint-Cloud aussi promptement.

— Si M. le comte, lui dit-il malignement, rend ses visites aux douairières de Versailles en costume complet de sénateur, je crains fort qu'elles ne le reçoivent pas aussi gracieusement qu'il mérite de l'être. — Je vous assure, mon cher duc, lui répond M. de Sémonville, que ce n'est pas mon habitude; une fois n'est pas coutume, et, ajoute-t-il en souriant, c'est afin de les familiariser un peu avec le costume de cour, qu'elles se plaignent toujours, à moi, d'avoir perdu de vue depuis la révolution.

Le duc de Bassano, ayant des comptes à rendre à l'empereur avant le dîner, s'excuse auprès de ses convives et remonte dans sa voiture pour aller au palais.

Resté seul avec le duc de Rovigo, le comte de Sémonville lui propose de faire avec lui un tour de promenade dans le parc de Saint-Cloud. Chemin faisant, ce dernier apprend à Savary que le ministère de la police a été retiré à Fouché le matin même.

— Et de qui parle-t-on pour le remplacer? lui demande Savary. — On l'ignore encore. Le duc de Bassano ne nous a quittés tout à l'heure que pour reporter le portefeuille à l'empereur. Ne l'avez-vous pas remarqué dans sa voiture? — Ma foi, mon cher comte, la seule chose qui ait frappé mes yeux, c'est le paquet dans lequel étaient l'épée et le chapeau de sénateur dont vous vous êtes emparé en arrivant. Cela m'explique votre prompt retour à Saint-Cloud. Permettez-moi de vous faire ici mon compliment bien sincère; le service de l'empereur et celui de l'État ne pourront

que gagner à ce changement, j'en suis persuadé.

M. de Sémonville refuse ce compliment en protestant qu'il ne veut rien, et qu'il n'accepterait jamais une semblable responsabilité.

— L'empereur ne m'a-t-il pas placé au sénat? ajoute-t-il. — Au fait, reprit Savary, c'est comme s'il vous eût envoyé *ad patres.*

M. de Sémonville, homme d'esprit, riait encore de cette plaisanterie échappée à l'aide-de-camp de Napoléon, lorsqu'il aperçut un piqueur des écuries impériales qui venait à eux au galop, menant un cheval en laisse. — Qu'est-ce que cela signifie? demande à Savary M. de Sémonville d'un ton dans lequel perce une joie mal déguisée.

Le duc de Rovigo, se rappelant alors ce que l'empereur lui avait dit le matin, lui répond tristement :

— Parbleu! cela signifie que c'est moi qu'on vient chercher, je le parierais. Je croyais pourtant bien en être quitte pour aujourd'hui. — M. le duc, lui dit alors le piqueur en mettant précipitamment pied à terre, Sa Majesté l'empereur vous demande au plus vite : voici un cheval afin que vous ne perdiez pas de temps.

Savary était en bas de soie et dans une toilette fort peu convenable pour un écuyer. Le comte de Sémonville lui en fit l'observation.

— Et comment veux-tu que je monte à cheval? s'écria Savary en s'adressant au piqueur. — Mais... comme M. le duc le fait ordinairement, repondit naïvement celui-ci. — Eh bien! suis-moi.

Savary retourne précipitamment chez la duchesse de Bassano, chausse une paire de bottes appartenant au duc, met ses souliers dans ses poches, et tandis que chacun plaisante sur ce singulier accoutrement, il

est déjà à cheval et part. Arrivé au palais, il quitte ses bottes d'emprunt dans le vestibule et rechausse de nouveau ses souliers.

A peine s'est-il métamorphosé une seconde fois, qu'un chambellan vient à sa rencontre :

— Général, lui dit-il, j'ai ordre de Sa Majesté de vous prier d'attendre dans le salon de service.

Lorsque le duc de Bassano avait quitté Savary pour reporter au palais le portefeuille du ministre de la police, il avait trouvé l'empereur en conférence avec Cambacérès, et fort occupé à trouver immédiatement un successeur à Fouché.

— Sire, disait l'archichancelier, je ne puis aussi promptement indiquer à Votre Majesté un homme digne d'un poste tout de confiance. Je la prie donc de m'accorder quelques instants pour songer au choix qu'il lui convient de faire. — Eh bien! allez vous promener! lui avait répondu Napoléon en souriant.

Et Cambacérès s'était éloigné. Resté seul avec l'empereur, le duc de Bassano riait en lui-même de l'embarras de l'archichancelier, se croyant assuré de procurer le ministre que celui-ci allait demander aux orangers de la terrasse. Déjà, par avance, le chef de la secrétairerie d'État avait parlé à l'empereur de M. de Sémonville, un de ses plus intimes amis, et comme Napoléon n'avait paru ni accepter ni refuser ce sénateur, il ne doutait pas du succès. Dès la veille, à la sortie du conseil, il avait prévenu M. de Sémonville. De là l'apparition de ce dernier à la messe du matin, le mauvais prétexte qu'il avait donné à Savary, et son retour si prompt à Saint-Cloud. Il était convenu avec le duc de Bassano d'attendre chez la duchesse qu'il l'envoyât chercher pour aller prêter, entre les mains

de l'empereur, le serment d'entrée en fonctions, tant ils étaient sûrs l'un et l'autre de réussir. Profitant de l'absence de Cambacérès, le duc de Bassano renouvela donc à Napoléon la proposition qu'il lui avait faite du comte de Sémonville pour ministre de la police.

— C'est peut-être un bon choix, répondit l'empereu; mais avant de me décider, je veux prendre encore l'avis de Cambacérès, à qui le grand air aura pu donner enfin quelque idée. Allez le chercher.

Le duc de Bassano se met aussitôt en quête de l'archichancelier, le rencontre et lui fait part de ses désirs et des intentions de l'empereur. Il a quelque peine à le persuader : les talents administratifs du candidat ministériel ne paraissent pas à Cambacérès assez éclatants pour les fonctions dont il s'agit. Enfin, ce dernier consent à appuyer le protégé du duc de Bassano, et tous les deux rentrent dans le cabinet de l'empereur, qui, dès qu'il les aperçoit, leur dit d'un air satisfait et en se frottant les mains à sa manière :

— Mon choix est fait. M. l'archichancelier, je vous ai fait appeler pour que vous assistiez au serment que va prêter le nouveau ministre de la police. Vous, duc de Bassano, vous en dresserez l'acte.

Puis il sonne, un chambellan se présente :

— Faites entrer le duc de Rovigo, qui doit être dans le salon de service. — Sire, dit alors le duc de Bassano tout confus, je croyais... — Mon cher duc, vous avez eu tort de croire, interrompit Napoléon.

Le duc voulut insister en faveur de son candidat : un signe de l'empereur l'en empêcha.

Le duc de Rovigo entra alors : Napoléon alla au-devant de lui :

— Ah! ah! Savary, lui dit-il en souriant, voilà bien une autre affaire! Je veux vous faire ministre de la police; vous sentez-vous la force de remplir cette place?

La foudre eût éclaté sur la tête de l'aide-de-camp qu'elle eût produit sur lui moins d'effet que ces paroles. Cependant il se remit et répondit d'un ton respectueux :

— Sire, je me sens le courage d'être dévoué toute ma vie à Votre Majesté; mais je dois lui avouer que je n'ai aucune idée de cette besogne. — Bah! bah! tout s'apprend. Ce n'est pas la mer à boire que d'être ministre. Quand vous serez embarrassé, vous viendrez me trouver.

L'archichancelier lut la formule du serment que Savary prêta sur-le-champ. Après quoi Napoléon les ayant congédiés, le nouveau ministre revint, avec le duc de Bassano, dîner à Sèvres chez ce dernier, qui, chemin faisant, lui recommande de ne point parler de ce qui vient de se passer.

— La recommandation est inutile, répond Savary; je suis plus mort que vif. De ma vie il ne m'est arrivé d'événement auquel je fusse moins préparé. — Ni moi non plus, réplique le duc de Bassano en souriant.

Après le dîner, M. de Sémonville et la maîtresse de la maison s'approchèrent curieusement du duc de Bassano pour lui demander si le nouveau ministre de la police était enfin nommé.

—Le voici, répondit Maret en montrant Savary. — Pas possible! dit M. de Sémonville stupéfait; comment cela est-il donc arrivé? — Ah! ma foi, mon cher comte, allez le demander vous-même à l'empereur; je n'en sais pas plus que vous. — Au moins M. le duc de Ro-

vigo aurait pu nous en dire quelque chose, répliqua le sénateur sèchement. — Je vous donne ma parole qu'il n'en sait pas plus que vous et moi.

Nous ignorons si M. de Sémonville alla faire ses visites aux douairières de Versailles; mais, ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il rapporta le même soir à Paris son épée et son chapeau à plumes.

Dans la même soirée aussi, le duc de Bassano accompagna Savary à Paris pour lui faire remettre immédiatement l'hôtel du ministère de la police. Fouché demanda alors à son successeur la permission de rester quelques jours encore dans son appartement pour rassembler, en même temps que les effets mobiliers qui pouvaient lui appartenir, les papiers qu'il aurait à lui communiquer pour son instruction. Savary eut la bonhomie d'y consentir, et quinze jours après, lorsque le duc d'Otrante quitta définitivement l'hôtel, il ne lui remit pour tous papiers qu'un *Mémoire* contre la maison de Bourbon, qui avait au moins dix années de date, et la liste des agents de la brigade de sûreté de la ville de Paris, connus sous la vulgaire qualification de *patrouille grise*. Il avait brûlé ou soustrait tout le reste. En revanche, il eut l'air de mettre le duc de Rovigo au courant des formes et des traditions de son ministère, tandis que, dans le fait, il le laissa dans la plus complète ignorance de tous les rouages de sa vaste administration.

Le lendemain de l'installation de Savary à l'hôtel du quai Conti, l'empereur le fit appeler et lui donna ses instructions en se promenant avec lui dans la partie réservée du parc de Saint-Cloud.

« Pour ce qui est de votre prédécesseur, lui dit-il entre autres choses, ne le perdez pas de vue un seul

jour : Fouché est plus fin que vous et moi, et malheureusement je n'en ai pas encore fini avec lui. Quant à votre administration, voyez tout le monde, ne maltraitez personne. On vous croit dur, ce serait faire regretter votre prédécesseur que de vous laisser aller à des idées de réaction. Ne renvoyez aucun de vos employés. Si par la suite vous avez à vous plaindre de quelques-uns, il ne faudra pas les déplacer avant six mois, et encore devrez-vous faire en sorte de leur trouver un poste au moins égal à celui que vous leur ôterez. Pour me bien servir, il faut bien servir l'État. Ce n'est pas en faisant faire mon éloge, lorsqu'il n'y a pas lieu, que l'on me rend service; on me nuit au contraire : j'ai été fort mécontent de ce qui a été fait là-dessus dans les journaux jusqu'à présent. Quand vous serez obligé d'user de rigueur, il faudra toujours que cela soit juste, parce que alors vous vous en prendrez à la responsabilité de votre charge, vis-à-vis de moi. J'espère bien que vous ne ferez pas comme M. Fouché, qui mettait sur mon compte les rigueurs que je ne lui commandais pas, et s'attribuait, en revanche, les grâces que je lui ordonnais de faire. Traitez bien les gens de lettres; on les a indisposés contre moi en leur disant que je ne les aimais pas; on a eu là une méchante intention : sans mes occupations je les verrais plus souvent. Ce sont des hommes utiles qu'il faut toujours distinguer, parce qu'ils font honneur à la France.

» Pour bien faire la police, poursuivit Napoléon, il faut être sans passion. Méfiez-vous des haines; écoutez tout et ne vous prononcez jamais sans avoir donné à la raison le temps de revenir. Ne vous laissez pas mener par vos chefs de bureau; écoutez-les, mais qu'ils

écoutent, et qu'ils ne suivent d'autre direction que celle que vous leur donnerez d'après la mienne, entendez-vous bien? Mais je vous le répète encore, faites surveiller Fouché à Paris, à Ferrières. J'ai un compte particulier à régler avec lui, je ne veux pas qu'il m'échappe avant qu'il ne l'ait entièrement liquidé, et s'il ne s'y prête pas de bonne grâce, d'ici à huit jours, on verra du nouveau. »

Le public fut étrangement surpris en lisant dans le journal officiel la nomination du duc de Rovigo au ministère de la police en remplacement de Fouché. Napoléon aurait nommé à cet emploi l'ambassadeur de Perse à Paris que cela n'eut pas causé plus d'étonnement aux uns et plus de peur aux autres. On n'entendait parler que d'exil, que d'emprisonnement. D'un autre côté, la disgrâce du duc d'Otrante produisit d'abord un mauvais effet chez tous les fonctionnaires dont les antécédents se rattachaient à la révolution. Mais l'empereur s'y prit très-adroitement pour les rassurer, en atténuant cette disgrâce, dont ses intimes seuls avaient le secret, par l'appel du ministre déchu au gouvernement général de Rome, beau titre d'État, qui lui fut annoncé par la lettre suivante, insérée au *Moniteur :*

« M. le duc d'Otrante, les services que vous nous avez rendus dans les différentes circonstances qui se sont présentées nous portent à vous confier le gouvernement de Rome. Nous attendons que vous continuerez, dans ce nouveau poste, à nous donner des preuves de votre zèle pour notre service et de votre attachement à notre personne.

» Cette lettre n'étant à autre fin, nous prions Dieu,

M. le duc d'Otrante, qu'il vous ait toujours en sa sainte et digne garde.

»A Saint-Cloud, le 3 juin 1810.

»NAPOLÉON. »

Fouché accepta cette nouvelle dignité avec une feinte satisfaction (car il ne pouvait être la dupe du motif politique qui l'avait provoquée); il usa du même style pour répondre sur-le-champ à l'empereur :

« Sire, j'accepte avec reconnaissance le gouvernement de Rome, auquel Votre Majesté a la bonté de m'élever pour récompense des faibles services que j'ai été assez heureux de lui rendre.

»Je ne dois cependant pas dissimuler à Votre Majesté que j'éprouve une peine très-vive en m'éloignant d'elle: je perds à la fois le bonheur et les lumières que je puisais chaque jour dans ses entretiens.

»Si quelque chose peut adoucir ce regret, c'est la pensée que je donne, dans cette circonstance, par ma résignation absolue aux volontés de Votre Majesté, la plus forte preuve d'un dévouement sans bornes à son auguste personne.

»Je suis avec le plus profond respect, sire, de Votre Majesté impériale et royale,

»Le très-humble et très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

»LE DUC D'OTRANTE.

»Paris, 4 juin 1810. »

Napoléon connaissait parfaitement Fouché. Le duc d'Otrante ne disait jamais son dernier mot et se laissait rarement deviner. A l'exemple de M. de Talleyrand,

il ne se plaçait, dans aucun cas, en dehors du mouvement, et il était de ces hommes qu'on ne peut réduire à la nullité, parce qu'ils font incessamment de la politique, aussi bien dans le pouvoir qu'en dehors du pouvoir. Or, c'était là ce que l'empereur voulait empêcher avant tout, en l'éloignant de Paris. De son côté, Fouché savait que ses moindres démarches étaient épiées. Aussi chercha-t-il toutes sortes de prétextes pour prolonger son séjour dans la capitale. Il y faisait ostensiblement ses préparatifs de départ pour Rome, quoiqu'il sût bien qu'il n'irait jamais s'y installer, et montait sa maison sur le pied de celle d'un vice-roi. Enfin, ne recevant du ministre des relations extérieures aucune instruction, et voulant décidément savoir à quoi s'en tenir, il chargea le prince de Neufchâtel, avec lequel il avait toujours été dans les meilleurs termes, de solliciter de l'empereur son audience de congé. Celui-ci lui fit répondre verbalement que, Sa Majesté n'ayant pas encore assigné le jour de cette audience, il croyait convenable, pour éviter le caquetage public, qu'il se retirât dans sa terre en attendant de nouveaux ordres; les instructions qu'il sollicitait ne pouvant manquer de lui être expédiées très-prochainement.

Fouché se rendit donc à son magnifique château de Ferrières, après avoir fait insérer par voie détournée dans le *Journal de l'empire* qu'il partait pour son gouvernement de Rome. A peine avait-il quitté Paris depuis vingt-quatre heures, qu'un parent de sa femme accourut le prévenir que, le lendemain matin, il devait être arrêté ou au moins gardé à vue, et que tous ses papiers seraient saisis. Quoique exagérée, l'information était positive; elle venait d'un homme qui appartenait au cabinet particulier de l'empereur, et qui depuis

longtemps s'était attaché à la fortune politique du duc d'Otrante. A l'instant même ce dernier mit en lieu de sûreté tous ses papiers importants. L'opération terminée, il attendit tranquillement ce qui pouvait advenir.

Le lendemain, de grand matin, un de ses émissaires arrive à franc étrier, porteur d'un billet de madame Hamelin qui lui annonce de son côté que Savary a informé l'empereur, la veille, qu'il avait emporté de l'hôtel du ministère sa correspondance secrète et ses ordres confidentiels. Ce second avis ne faisait que confirmer le premier; enfin, quelques heures ensuite un domestique vint le prévenir qu'une voiture aux armes de la maison impériale avait été aperçue à l'extrémité de l'avenue du château. Cinq minutes après, le prince de Neufchâtel se faisait annoncer au salon : il était seul.

Fouché ne se fit pas attendre. Après les compliments d'usage, Berthier lui dit, d'un air un peu embarrassé, qu'il venait par ordre de l'empereur lui demander sa correspondance, et que, dans le cas d'un refus de sa part, Sa Majesté se verrait avec peine contrainte de faire mettre le scellé sur ses papiers. Puis, prenant le ton persuasif et lui parlant comme à un ancien ami, Berthier le pressa de déférer au désir du maître, en ajoutant :

— Mon cher duc, Sa Majesté vous en saura gré; et pour ma part je serai enchanté de ma mission.

Ces paroles tranquillisèrent tout à fait Fouché, qui lui répondit d'un ton d'expansion :

— Comment! mon cher grand veneur, moi résister aux ordres de l'empereur, après ce qu'il vient de faire pour moi! y pensez-vous? Ne l'ai-je pas toujours servi avec un zèle aveugle, quoiqu'il m'ait souvent blessé par ses défiances? Venez dans mon cabinet, venez par-

tout; je vais vous remettre toutes mes clés, vous livrer tous les papiers que je puis avoir. Il est heureux pour moi que Sa Majesté me mette à une épreuve aussi inattendue et dont je vais sortir avec tant d'avantage. L'examen rigoureux que vous voudrez bien faire mettra l'empereur, je l'espère, à même de se convaincre de l'injustice du soupçon que la malveillance de mes ennemis a pu seule lui inspirer contre le plus fidèle de ses sujets et le plus dévoué de ses ministres.

Le calme et l'espèce de dignité que Fouché mit à débiter cette harangue produisirent sur le messager, naturellement confiant, l'effet que le rusé ministre en attendait. Aussi ajouta-t-il aussitôt :

— Quant à la correspondance privée de l'empereur avec moi, pendant l'exercice de mes fonctions, comme la plupart de ces lettres étaient de nature à rester à jamais secrètes, je les ai toutes brûlées en résignant mon portefeuille, ne voulant pas exposer des pièces si importantes aux chances des investigations indiscrètes de mon successeur. Au surplus, mon cher prince, se hâta de continuer Fouché, qui avait vu Berthier pâlir à cette mensongère déclaration, à défaut des lettres autographes, vous trouvreez encore quelques-uns des papiers que réclame l'empereur. Ils sont soigneusement renfermés dans deux cartons étiquetés que je vais vous livrer volontiers. Il vous sera facile de les reconnaître à un simple aperçu et de ne pas les confondre avec d'autres qui me sont entièrement personnels; je ne les livre pas moins, avec la même confiance, à votre examen. Dieu merci! je ne crains rien et n'ai rien à craindre d'une pareille épreuve.

Berthier se confondit en excuses; mais il n'en procéda pas moins à la recherche qui lui était recomman-

dée. Ne trouvant rien, dans les paperasses insignifiantes que Fouché lui fit passer sous les yeux, qui eût le moindre rapport avec les documents que Napoléon lui avait signalés, il remonta en voiture et se hâta de retourner à Saint-Cloud rendre compte d'une mission dont les résultats lui paraissaient si satisfaisants. Mais en écoutant le récit de ce qui venait de se passer à Ferrières entre son chef d'état-major et son ex-ministre, Napoléon s'élança de son siége et bondit comme un lion blessé. Une indicible colère l'agita. Il marcha d'abord sans parler, se mordant les lèvres, torturant le gant de peau de daim qu'il tenait dans ses mains, et s'écria enfin d'un accent terrible :

— C'est-à-dire que cet homme pense que je vais traiter avec lui de puissance à puissance! Eh bien!... il se trompe!

Cependant, après qu'il eut éclaté en menaces contre Fouché, à qui les épithètes les plus dures ne furent pas épargnées, la réflexion reprit peu à peu son empire; il devint d'une tristesse calme et se fit répéter, mot pour mot, toutes les circonstances de cette visite.

— J'ai l'honneur d'assurer à Votre Majesté, disait Berthier tout tremblant, que j'ai examiné avec la plus scrupuleuse attention les papiers du duc d'Otrante, et que je n'en ai pas trouvé un seul qui pût donner matière à la moindre récrimination contre lui. — Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit! s'écriait Napoléon avec des mouvements d'impatience qui faisaient pâlir le grand veneur; ce sont mes lettres que je voulais. Encore une fois que sont-elles devenues? — Sire, je vous l'ai déjà dit : le duc d'Otrante m'a certifié les avoir brûlées toutes. — Et vous avez cru cela, vous, Berthier, qui connaissez l'homme aussi bien que moi!

A moins cependant que Savary se soit entendu avec lui. Oh! non, reprit-il aussitôt, il en est incapable. Au surplus, je ne vous en veux pas, à vous, parce qu'en affaires d'État vous n'êtes qu'une femme; vous avez dû nécessairement vous laisser mystifier par l'être le plus rusé de l'empire, vous qui l'êtes le moins. Ce n'est pas vous que j'aurais dû envoyer à Ferrières.

Et Napoléon, revenant toujours à sa première idée, s'écriait en haussant les épaules :

— Mais comment avez-vous pu croire que Fouché ait pu jamais brûler ma correspondance particulière? — Sire, répondit le prince de Neufchâtel dans la simplicité de sa bonne foi, il m'en a donné sa parole d'honneur.

A ces mots Napoléon ne peut réprimer un éclat de rire; mais reprenant bientôt son sérieux et se croisant les bras sur la poitrine, il ajouta en appuyant sur chaque mot :

— Il... vous... a... donné... sa parole... d'honneur, dites-vous? — Oui, sire répliqua Berthier avec son flegme habituel. — Oh! alors, s'écria Napoléon en changeant d'intonation, c'est différent; mes lettres se retrouveront, j'en ai la certitude. Allons, allons, ne nous tenons pas pour battu; on verra!

Et se frottant convulsivement les mains l'une contre l'autre, il répéta plusieurs fois d'une voix sourde :

— Oui, oui, on verra!

A quelques jours de là, après une séance du conseil d'État qui avait eu lieu à Saint-Cloud comme à l'ordinaire, Napoléon, accompagné du prince de Neufchâtel, était rentré dans son cabinet avec l'archichancelier, lorsque tout à coup on entendit sa voix retentir avec éclat. Le comte Dubois, un des conseillers, qui était

sorti des derniers du palais, s'apprêtait à remonter dans sa voiture, qui stationnait devant le perron d'honneur, lorsqu'il lui semble qu'on a prononcé son nom. Il lève la tête et voit l'empereur qui, sur le balcon de son cabinet, l'appelait en effet de la voix et du geste.

Presque alarmé de l'agitation qu'il remarque chez Napoléon, le préfet de police se hâte de remonter le grand escalier, et, jugeant inutile de se faire annoncer, il allongeait déjà le bras pour mettre la main sur le bouton de la porte du cabinet impérial, lorsque le chambellan de service * s'élance et lui barre le passage en lui déclarant qu'il n'entrera pas.

— Sa Majesté est avec le grand chancelier et le prince de Neufchâtel, dit-il au préfet de police; mes ordres portent de ne laisser entre qui que ce soit. — Cet ordre ne peut me concerner, lui fait observer froidement celui-ci, puisque je viens d'être appelé par Sa Majesté elle-même. — Eh! monsieur, c'est impossible! — J'en ai donc menti? réplique Dubois, qui commence à s'échauffer. — Monsieur, je ne dis pas cela; mais je crois que vous l'aurez rêvé. Si Sa Majesté vous eût mandé, je le saurais; je n'ai pas bougé de cette place. Or, qui diable voulez-vous qui vous ait appelé, puisque je fais le service?... — Parbleu!

* La duchesse d'Abrantès, dans ses *Mémoires*, prétend que ce chambellan était le comte de Rémusat. Sans affirmer le contraire, nous ferons cependant observer qu'en ses qualités de *premier chambellan*, de maître de la garde-robe et surintendant des spectacles de la cour, M. de Rémusat n'était pas astreint au service des chambellans ordinaires. Il avait d'ailleurs trop de tact pour agir de la sorte; mais enfin, que ce soit lui ou un autre des quatre-vingt-deux chambellans que Napoléon avait attachés à sa personne, le fait n'en est pas moins exact.

monsieur, quelqu'un qui se sert mieux lui-même qu'il n'est servi : l'empereur, vous dis-je! — Monsieur! s'écria le chambellan en se redressant de toute sa hauteur, blessé qu'il était de ces poroles. — Eh bien! monsieur!... réplique Dubois en élevant la voix encore plus haut que lui.

Le chambellan murmurait quelques mots peu polis peut-être, lorsque la porte du cabinet s'ouvre violemment : c'est Napoléon.

— Vous devriez savoir, dit-il à Dubois d'un ton de reproche, que quand je donne un ordre, j'entends qu'il soit exécuté. Tout à l'heure ne vous ai-je pas dit moi-même de monter à l'instant? Au lieu de disputer avec monsieur, pourquoi n'êtes-vous pas entré tout de suite? —Ma foi, sire, il n'y a pas de ma faute; c'est à M. le chambellan que Votre Majesté doit s'en prendre. — Qu'est-ce à dire? réplique vivement Napoléon. — Monsieur s'est opposé à ce que j'entrasse chez Votre Majesté.—Allons, dit l'empereur en faisant signe au préfet de police d'entrer dans son cabinet; ils sont tous de même, dans les petites choses comme dans les grandes, dans l'antichambre comme au conseil; mes ordres sont toujours mal compris, mal exécutés!

Il n'y avait dans le cabinet que Cambacérès, qui paraissait, comme toujours, fort calme, et Berthier, qui, selon son habitude, se rongeait les ongles en regardant en l'air, comme s'il se fût amusé à compter les abeilles d'or dont la draperie de la fenêtre était parsemée. Quant à Dubois, ne comprenant rien au changement qui s'était opéré chez l'empereur, qu'il avait quitté si calme un moment auparavant, il attendait une explication; mais celui-ci gardait le silence et se promenait à pas précipités, les mains croisées

sur le dos, en jetant de temps en temps sur son bureau un regard furtif. Sur ce bureau était une grande feuille de papier en tête de laquelle on voyait quelques lignes de son écriture, les plus illisibles que jamais il eût tracées. Enfin il s'arrêta.

— Ce M. Fouché est un grand coupable! dit-il à demi-voix et comme en se parlant à lui-même.

Puis il recommença sa promenade. Aucun des assistants n'ayant pris la parole, il y eut encore un moment de silence que Napoléon rompit comme la première fois en disant du même ton :

— Oui, un grand coupable, qui mériterait d'être fusillé.

Et élevant peu à peu la voix :

— Mais, poursuivit-il, qu'il ne compte pas faire de moi ce qu'il a fait de son Dieu, de sa Convention, de son Directoire! Je ne suis pas un Barras, moi! J'ai la vue longue et la mémoire fidèle. On ne me trompe pas ainsi; il n'est pas facile de se jouer de moi! Qu'il se tienne pour bien averti! Il a des notes, des instructions écrites de ma main, il a mes lettres : j'entends qu'il me les rende.

Enfin, s'adressant directement à Dubois, il reprit avec plus de calme :

— Je sais que vous êtes ennemi de Fouché; mais cela importe peu. Je vous ai choisi pour une mission délicate, importante, pour lui surtout, car il y va de sa tête! — Sire! s'écria le préfet de police avec une sorte d'épouvante, je supplie Votre Majesté de me dispenser de l'honneur qu'elle daigne me faire. Elle-même vient de le dire : M. le duc d'Otrante est mon ennemi personnel; il croira que j'ai voulu le braver, et j'avoue que dans la position où il s'est placé vis à

vis de Votre Majesté, cette pensée me serait très-pénible. Un autre que moi, sire..., — Je vous ai dit que cela importait peu, interrompit brusquement Napoléon. Vous allez, auprès de lui, remplir une mission grave, qui n'a rien que de très-honorable, de très-naturel, et que vous seul pouvez mener à bien : j'ai compté sur vous. Écoutez-moi bien : Fouché, pendant son dernier ministère, a reçu de moi beaucoup d'ordres et de lettres confidentielles écrites de ma propre main. Eh bien! croirez-vous que, la semaine dernière, lorsque je lui ai fait redemander ces papiers, qu'il aurait dû me rapporter de son propre mouvement, croirez-vous, dis-je, qu'il m'a fait répondre... — Qu'il ne les remettrait qu'à Votre Majesté en personne, se hâta de dire Dubois. — Ah bah! laissez-moi donc achever, reprit Napoléon en frappant du pied avec impatience. Il a dit qu'il avait tout brûlé. Eh! tenez, demandez au prince de Neufchâtel : c'est lui que j'avais envoyé à Ferrières. N'est-il pas vrai, Bertier, qu'il a eu l'effronterie de vous dire qu'il avait tout jeté au feu?

A cette interpellation le prince avait fait un signe de tête affirmatif, accompagné d'un léger murmure, tout en continuant de se ronger les ongles.

L'empereur continua avec vivacité :

— Lui! Fouché! brûler des papiers importants! Non, non, à d'autres! Il n'est plus assez jeune pour faire une telle école.

Puis, frappant tout à coup de son poing fermé sur le bord de son bureau, il s'écria d'une voix retentissante :

— Il a mes lettres! je veux mes lettres! Il me les rendra, il le faut, je les aurai, ou sinon!...

— Et pâle de colère il s'assit. Ses yeux étincelaient. Cet emportement, en présence des trois hommes peut-être les plus calmes de l'empire, donnait à cette scène un caractère étrange. Dubois semblait anéanti, le prince de Neufchâtel n'avait plus un seul ongle à ronger, Cambacérès n'osait aspirer la prise de tabac qu'il tenait dans ses doigts depuis que Napoléon avait commencé de parler; tous trois l'écoutaient immobiles, comme eussent fait des statues. Cette explosion passée, Napoléon reprit en faisant sur lui-même un dernier effort pour paraître calme :

— Écoutez-moi, Dubois : Fouché est à Ferrières, occupé de ses préparatifs de départ. Vous irez le trouver demain de grand matin; vous lui demanderez en mon nom, entendez-vous, en mon nom (il appuya sur ces mots), tous les papiers qu'il tient de moi. — S'il refuse, sire? objecta le préfet de police. — S'il refuse? répondit Napoléon, eh bien! s'il refuse, qu'on le mette entre les mains de dix gendarmes et qu'il soit conduit sur-le-champ à Vincennes, auprès de son ami Ouvrard; et, de par Dieu! je ferai voir à M. le duc d'Otrante qu'un procès capital peut se mener promptement. Allez, Dubois, allez! — Pardon, sire; mais encore faut-il que Votre Majesté me désigne spécialement les papiers qu'elle veut que je redemande à M. le duc d'Otrante. Elle doit les connaître, en savoir à peu près le nombre; s'il plaît au duc de ne m'en donner que dix et qu'il en ait vingt? — Vous avez raison : j'avais même commencé d'en dresser une liste, tenez, la voilà.

Et il fit asseoir Dubois sur le fauteuil qu'il venait de quitter, devant la feuille de papier sur laquelle il avait commencé d'écrire. Alors, reprenant sa promenade ou plutôt sa course, il se mit à dicter, mais avec une

telle rapidité, que, jugeant lui-même que Dubois ne pouvait le suivre, il s'interrompit et se jeta dans un autre fauteuil :

— Il m'est impossible de dicter, comme il m'est impossible d'écrire, dit-il en imprimant à une de ses jambes ce mouvement convulsif qui lui était habituel lorsque sa volonté se trouvait momentanément paralysée en face d'une résistance insurmontable. Prenez cette liste; tout informe et tout incomplète qu'elle est, elle pourra vous servir. Au surplus, ajouta-t-il en se levant avec vivacité, car il ne pouvait rester en place, il y a une chose bien simple à faire : c'est de mettre les scellés sur tous les papiers qui resteront; je vérifierai ceux que vous me rapporterez, et on verra. Allons, Dubois, à demain, partez de bonne heure pour ne pas vous laisser prévenir.

L'empereur se rassit encore, et resta silencieux, immobile et serrant fortement de ses deux mains les têtes d'aigle qui ornaient les bras de son fauteuil. Dubois s'inclina et sortit. Berthier et Cambacérès profitèrent également de ce moment de répit pour le suivre. Napoléon ne s'aperçut même pas de leur disparition, tant il était absorbé dans ses réflexions.

De retour à la préfecture de police, et quoique la journée fût très-avancée, le premier soin de Dubois fut de faire partir immédiatement pour Ferrières une brigade d'agents, avec ordre de surveiller le château et de suivre ceux qui en sortiraient avant son arrivée. Puis, le lendemain, à la pointe du jour, il envoya chercher des chevaux de poste et se mit lui-même en route, accompagné d'un officier de paix, à qui, chemin faisant, il donna ses instructions. Sa voiture était suivie de quatre gendarmes à cheval, vêtus d'habits bourgeois,

et sur la prudence et le sang-froid desquels il pouvait compter au besoin. En avant de Ferrières, l'officier de paix dit à Dubois :

— Monsieur le préfet, si vous vouliez me permettre encore une observation? Je pense qu'il ne faut pas donner à M. le duc d'Otrante le temps de se reconnaître, et qu'il serait bien de pénétrer dans son appartement sur les pas de son valet de chambre. Moi, je resterai dans la voiture, prêt à accourir, au signal convenu, avec mes hommes, qui ne doivent même pas être aperçus des gens du château.

Dubois fut de cet avis. Les gendarmes mirent pied à terre en dehors de l'avenue, et sept heures sonnaient à l'horloge d'une petite église voisine, lorsque le préfet de police se présenta seul au vestibule, qu'il trouva encombré de ballots, de caisses et de malles portant cette suscription : *A Son Excellence monseigneur le gouverneur de Rome*. Les avenues et la cour principale étaient remplies d'équipages et de fourgons qui portaient également cette inscription en lettres colossales : *Gouverneur général de Rome*. Tous les hôtes du château dormaient encore. Dubois s'étant annoncé à un valet de chambre, qu'il rencontra, comme ayant quelque chose de très-pressé et de très-important à communiquer à son maître, ce domestique prit sur lui de l'introduire dans la chambre à coucher du duc. Celui-ci, brusquement réveillé et assez déconcerté d'une visite si matinale, fixa un œil inquiet sur le nouveau venu, et reconnaissant aussitôt son ennemi ou plutôt son rival :

— Que peut-il y avoir, à pareille heure, chez moi, pour votre service? lui demanda-t-il du ton d'un homme troublé dans son sommeil. — M. le duc, ré-

pondit Dubois en s'inclinant, je présente mes excuses à Votre Excellence; mais je suis envoyé par l'empereur.

A ce nom, Fouché tressaillit; son visage, ordinairement si pâle, se couvrit d'une teinte bileuse; il sauta précipitamment à bas du lit. Dubois s'empressa de le rassurer, et tandis que le duc passait à la hâte une robe de chambre, il lui exposa, en peu de mots, le motif de sa visite, en l'atténuant de son mieux; mais le coup n'en fut pas moins rude.

— Que je lui rende ses notes, ses instructions? s'écria Fouché en parcourant la chambre d'un pas mesuré et comme un homme qui a pris une résolution invariable; mais où voulez-vous que je les prenne, mon cher monsieur, puisqu'elles sont brûlées! J'ai mis dernièrement sous les yeux du prince de Neufchâtel, que l'empereur m'a envoyé comme vous aujourd'hui, le peu de papiers que je possède; ils sont à votre disposition comme ils étaient à la sienne. Quand aux lettres que m'a écrites Sa Majesté et qu'elle me fait réclamer avec tant d'instance, il ne m'en reste pas une seule. J'ai juré au prince de Neufchâtel, je le jure à vous, je le jurerai à qui l'on voudra et tant qu'on voudra.

Ce n'étaient pas des protestations qui pouvaient embarrasser Fouché; mais Dubois avait des ordres précis; et, avec Napoléon, il n'y avait pas moyen d'éluder; il fallait qu'on obéît.

— C'est bien fâcheux, reprit le préfet d'un air narquois.

Et peu à peu il arriva à prononcer les mots de *gendarmes*, de *Vincennes* et de *procès*. A cette révélation inattendue un changement subit s'opéra dans les manières et dans le langage de l'ex-ministre. Il s'arrêta, ses genoux fléchirent, et il tomba sur un fauteuil comme

anéanti. Dubois crut un moment qu'il s'évanouissait.

— A Vincennes! moi à Vincennes! s'écria alors le duc d'une voix lamentable; mais qu'ai-je fait à l'empereur? Que veut-il de moi? Me faire mon procès! C'est donc ma tête qu'il demande! Eh mon Dieu! je la lui abandonnerais bien volontiers si j'étais seul au monde.

Et rassemblant toutes ses forces il se leva et marcha quelques moments dans la chambre comme un insensé. Dubois essaya de le calmer, et lui parla de nouveau de la remise des lettres.

— Mais, mon cher comte, puisque je vous répète que je les ai anéanties toutes! Croyez-vous donc que j'ai eu l'imprudence de garder des papiers qui pouvaient me perdre, et tous les miens avec moi?

Et Fouché, en parlant sur ce ton, continuait sa course à travers les chambres, levant les yeux au ciel, se heurtant contre les meubles, et joignant les mains en prenant Dieu à témoin de la sincérité de ses paroles. Le préfet de police en fut touché, et malgré la leçon que l'empereur lui avait faite, il crut de bonne foi ce que disait Fouché. Quoique celui-ci ne lui eût jamais montré que de la malveillance, il le consola de son mieux, et, voulant faire pour lui ce qu'il pensait que Fouché eût fait à son égard en pareille circonstance, il reprit :

— Écoutez-moi, M. le duc; je vais mettre les scellés sur les papiers que vous me dites avoir ici, je ne puis m'en dispenser; je dirai à Sa Majesté que vous n'avez rien voulu me montrer, n'ayant pas trouvé que mes pouvoirs fussent suffisants. Je l'engagerai à envoyer un conseiller d'État pour lever les scellés; Réal, par exemple, parce que je sais qu'il est votre ami, et tout ira bien. Vous savez qu'avec l'empereur il n'y a jamais

que le premier mouvement à redouter, qu'une fois qu'il a dormi sur sa colère, souvent il n'en reste aucune trace à son réveil; calmez-vous donc, et croyez qu'il vous reste encore des amis et des défenseurs.

Fouché et Dubois rassemblèrent en effet la foule de papiers insignifiants qui déjà avaient passé sous les yeux de Berthier. Le préfet de police apposa son cachet sur cette belle collection; et, après avoir déjeuné au château, il quitta l'ex-ministre dans les meilleurs termes, s'en revint, comme il était venu, pour rendre compte à l'empereur de la délicate mission dont il s'était acquitté avec une extrême réserve, soit qu'il eût peut-être déjà le pressentiment que sa disgrâce devait suivre bientôt celle du duc d'Otrante * soit qu'il jugeât prudent de ne pas choquer un ministre qui, deux fois renversé, pouvait cependant remonter une troisième fois au pouvoir.

Lorsque Dubois entra chez l'empereur, il le trouva entouré de ses officiers, la cravache à la main et prêt à monter à cheval pour aller faire une promenade au bois de Boulogne. Sur un signe, ceux qui étaient présents passèrent dans le salon voisin.

— Eh bien! lui dit Napoléon lorsqu'ils furent seuls : vous avez été bien longtemps?

En apprenant le résultat de l'expédion du préfet de police, l'indignation qu'il fit éclater contre Fouché ne saurait se décrire. Il se mit à marcher brusquement, faisant retentir sur le parquet ses talons éperonnés, et agi-

* Dubois fut effectivement remplacé par M. Pasquier (aujourd'hui président de la chambre des pairs) le 14 octobre 1810, comme on le verra dans le chapitre ayant pour titre : *Préfecture de police*.

tant sa cravache comme s'il en eût menacé quelqu'un. Enfin s'arrêtant tout à coup :

—Décidément, dit-il, je crois que cet homme voudrait que je le fisse jeter dans un cul de basse-fosse! Il n'en sera pas ainsi : ce serait faire trop beau jeu à ses amis et à mes ennemis.

Et comme l'empereur parla de traduire le duc d'Otrante devant un tribunal compétent, le préfet de police lui raconta sa visite à Ferrières en homme d'esprit, et parvint, de cette manière, à le calmer un peu. Il lui dit qu'il avait bien observé le duc d'Otrante pendant l'espèce d'enquête qu'il lui avait fait subir, et qu'il était convaincu que les lettres en question avaient été réellement brûlées. — Il avait trop peur pour ne pas l'avoir fait, ajouta-t-il; mais si Votre Majesté conserve encore quelque doute à cet égard, elle peut lui envoyer M. Réal ou toute autre personne, car moi je ne puis faire de pareilles expéditions sans que le travail de mon département en souffre beaucoup. Cependant, je doute qu'on fasse autrement que je n'ai fait. — Vous avez raison, vous ne pouvez, pas plus que Berthier, retourner à Ferrières : Réal ira. En vous en allant, passez chez lui et dites-lui qu'il vienne sur-le-champ me parler.

Deux heures s'étaient à peine écoulées, que ce conseiller d'État était introduit dans le cabinet impérial.

— Vous allez vous rendre à Ferrières, lui dit Napoléon après l'avoir mis au courant des choses; vous lèverez les scellés apposés ce matin, par Dubois, sur les papiers de Fouché. Abstenez-vous de tous commentaires, et redemandez-lui, de ma part, purement et simplement, les lettres que je lui ai écrites à diverses époques. Seulement, ajouta-t-il en souriant, prenez garde de vous en laisser conter comme à Dubois. C'est

un fin matois que M. Fouché! Au surplus, vous en savez quelque chose. Allez Réal; je vous attends ce soir, à votre retour, ou, s'il est trop tard, demain à mon petit lever.

Chargé de cette mission plus pacifique, Réal arriva à Ferrières, en calèche découverte, pour prévenir d'avance toute inquiétude au château. Mais, à son approche, un cheval qu'on tenait tout sellé dans la cour disparut, et lorsque Réal fut introduit, Fouché n'était plus chez lui; Réal ne trouva que la duchesse d'Otrante tout en larmes, qui ne savait elle-même où son mari était allé, et s'il devait revenir. Sur ce nouvel incident, Réal, dépêcha à Saint-Cloud son chasseur avec une lettre pour l'empereur, qui lui répondit sur-le-champ : *Faites comme vous jugerez le plus convenable.* Réal demanda à la duchesse la permission d'attendre son mari. Plusieurs heures se passèrent ainsi. Heureusement pour lui, Fouché reparut à dix heures du soir, après une journée très-agitée, car avoua-t-il, aussitôt qu'on lui avait annoncé l'arrivée de Réal, s'étant muni d'une forte somme qu'il avait prise, la veille, chez son fermier, il avait fait mettre des chevaux de poste à sa voiture de voyage et s'était dirigé tantôt vers Saint-Cloud pour y confondre ses ennemis, tantôt vers Paris pour s'y cacher.

— J'ai même eu un moment l'idée de fuir en Angleterre, ajouta-t-il. — C'était le plus sûr moyen de vous perdre pour toujours, dit Réal. — Aussi, après y avoir réfléchi, ai-je pris le parti le plus sage, celui de revenir chez moi. — Vous avez très-bien fait; seulement vous eussiez dû arriver à l'heure du dîner.

Réal arracha les scellés sans autre formalité; mais lorsqu'il fut de nouveau question de lettres autographes

de l'empereur, Fouché assura d'une manière positive et avec un tel accent de vérité qu'elles étaient brûlées, qu'il n'y avait plus moyen de revenir sur ce chapitre : c'était ce que voulait le duc d'Otrante. En pareil cas, lorsqu'on ne peut administrer la preuve contraire, le mieux est de paraître convaincu. Napoléon n'insista plus; mais ne voulant pas être entièrement dupe de son ancien ministre, il se vengea en rendant cette fois sa disgrâce aussi publique que complète. Quelques jours après la visite que Réal avait faite à Ferrières, on lut dans le *Moniteur* le décret suivant, remarquable de laconisme.

« Napoléon, par la grâce de Dieu, etc., etc., mandons et ordonnons :

» Son Excellence sénateur duc d'Otrante est révoqué de ses fonctions de gouverneur général de Rome. »

Dès lors Fouché ne songea plus à son voyage; il quitta Ferrières pour revenir à Paris habiter *incognito* son petit hôtel de la rue du Bac et y attendre les événements. A peine y était-il installé, qu'il reçut un billet du prince de Neufchâtel qui l'engageait à passer chez lui le plus tôt possible; il y courut.

— L'empereur est furieux contre vous, lui dit Berthier; jamais je ne l'ai vu si monté. Il s'est mis dans la tête que vous vous êtes joué de lui, en nous assurant que vous aviez brûlé sa correspondance. Il prétend que c'est un crime d'État punissable, que de vous obstiner à garder ces papiers; et ma foi, à votre place... j'aurais peur... — Peur de quoi? répliqua le ministre. Croyez-vous que je ne sois pas bien fâché à présent de les avoir anéantis, ces maudits papiers? Ils étaient la seule garantie de mes actes. Votre doute à cet égard est pour moi un soupçon injurieux. Au surplus, je

vous avouerai que si je les avais encore, je ne m'en dessaisirais pas.

Berthier ne lui dissimula pas le ressentiment que l'empereur conservait de cette obstination, et lui fit comprendre quelle pouvait en être la terrible conséquence.

— Depuis quinze ans, lui répondit Fouché, je suis habitué à dormir la tête sur l'échafaud. Je connais la puissance de l'empereur, mais je ne la redoute pas.

Toutefois cet avertissement de Berthier fit réfléchir le duc d'Otrante. Craignant moins les effets de sa nouvelle disgrâce que les menées de ses ennemis, il accourut le lendemain à Saint-Cloud pour tâcher de prévenir le légitime ressentiment du maître. — Me voici! dit-il au grand maréchal; j'ai le plus grand intérêt à voir l'empereur sans retard, afin de lui prouver que je suis loin d'avoir mérité le coup affreux dont il lui a plu de me frapper.

Duroc hocha la tête en signe d'incrédulité et ne répondit pas. Fouché poursuivit :

— Dites à Sa Majesté que j'attends dans votre cabinet qu'elle daigne m'accorder quelques minutes d'audience. — Ma foi, M. le duc, je dois vous avouer que vous l'avez échappé belle hier au soir. Si le prince de Neufchâtel et moi n'avions détourné l'empereur de l'idée qu'il avait de vous faire arrêter, vous seriez en ce moment à Vincennes. — Je vous remercie, M. le grand maréchal; mais vous lui avez épargné une folie ou pour le moins un acte impolitique et qui eût servi de texte à la malignité; car Sa Majesté, en agissant ainsi, n'eût pas manqué de jeter l'alarme parmi les hommes les plus dévoués à sa personne et aux intérêts de son gouvernement.

Duroc descendit chez l'empereur. Un moment après il remonta et dit à Fouché :

— Sa Majesté consent à vous recevoir; mais d'après la manière dont elle semble disposée, je vous conseille, en ami, de mettre un peu d'eau dans votre vin. Au surplus, vous allez être à même d'en juger : venez avec moi.

Duroc introduisit le duc d'Otrante dans le cabinet de l'empereur, qui, en ce moment, était debout, appuya sur la cheminée de marbre, presque aussi haute que lui. Au maintien, à l'air de componction de son ex-ministre, Napoléon crut avoir deviné sa pensée et le but de sa démarche.

— Bonjour, M. le duc d'Otrante, lui dit-il d'une voix douce, accompagnée d'un geste gracieux.

Puis voyant le grand maréchal se retirer pour les laisser seuls :

— Restez, Duroc, ajouta-t-il de même; vous ne pouvez être de trop ici.

Alors, sans laisser le temps à Fouché de prendre la parole et d'expliquer le motif de sa venue, d'un ton qui semblait lui offrir un gage de réconciliation :

— M. le duc d'Otrante, lui dit-il, j'ai consenti à vous recevoir dans l'espérance que, mieux éclairé sur vos véritables intérêts, vous me remettriez enfin ma correspondance privée : vous me l'apportez, je suppose?— Sire, je l'ai brûlée, répondit Fouché en baissant les yeux.

A ces mots Napoléon s'avança vivement, et s'arrêtant devant lui :

— Je n'en crois rien, dit-il en se contraignant; il me la faut, rendez-la-moi! — Elle est en cendres, sire. — Cela n'est pas! répliqua l'empereur en s'asseyant

dans son fauteuil; vous l'avez cachée, je le sais. Voyons, ces papiers, où sont-ils? — Sire, je prends Dieu à témoin... — Monsieur! interrompit l'empereur avec exaspération, ne blasphémez pas! Pour la dernière fois, voulez-vous me rendre mes lettres, oui ou non?

D'un geste le duc d'Otrante ayant indiqué que ces lettres n'existaient plus, Napoléon se leva de son fauteuil, et en proie à une agitation nerveuse :

— C'est assez, reprit-il, retirez-vous!

Fouché tenait à la main un mémoire justificatif qu'il avait préparé la veille. En se retirant il le déposa sur la console placée à côté du bureau de l'empereur, en accompagnant ce mouvement d'un profond salut; mais Napoléon tout bouillant de colère se précipita sur le papier, et le foulant aux pieds, s'écria en fixant des yeux flamboyants sur son ancien ministre :

— Je ne veux plus rien de vous!

Après avoir quitté Saint-Cloud, le duc d'Otrante se jeta immédiatement dans une chaise de poste et se dirigea rapidement sur Lyon, où il trouva son ancien secrétaire Maillocheau, commissaire général de police qui, lui devant ce poste, lui remit tous les papiers qui pouvaient lui devenir nécessaires dans l'hypothèse d'un exil. Puis, de Lyon, il passa avec la même rapidité en Italie. Il se retira à Florence. Non-seulement Napoléon l'y laissa tranquille, mais encore il ne lui retira aucun de ses nombreux bienfaits *.

* Indépendamment des 200,000 livres de rente que Fouché possédait déjà lors de son premier ministère, pendant les six autres années de son administration il sut se faire environ 900,000 fr. de revenu. Joignez à cela sa dotation de duc d'Otrante, évaluée à 90,000 fr., plus sa sa sénorité d'Aix en Provence de 30,000 fr. Cela formait,

Bientôt fatigué d'une situation indécise, humilié peut-être de se voir mis en oubli et de n'avoir pas même eu l'honneur d'une persécution, le duc d'Otrante revint à résipiscence et, selon les prévisions de Napoléon, cette fameuse correspondance *brûlée*, ces importants papiers *réduits en cendres* se retrouvèrent et furent remis à l'empereur, qui permit alors à Fouché d'habiter Aix. Plus tard, envoyé en Illyrie en qualité de gouverneur, il ne reparut plus sur la scène politique qu'en 1815, époque où il fut encore rappelé au ministère de la police par Napoléon. Cette troisième fois, ce fut le ministre qui renvoya le souverain. Ce fut un triomphe plus fâcheux pour le duc d'Otrante que ses précédentes disgrâces mêmes; car il n'en recueillit qu'un exil irrévocable.

Plus tard, Napoléon à Sainte-Hélène, revenant sur les faits que nous venons de raconter, peignit le caractère de Fouché en disant :

« Ce n'était pas assez pour lui que de s'être mêlé de mes affaires de famille sans mon autorisation, il fallait encore qu'il gouvernât, qu'il fît la paix et la guerre à mon insu. L'intrigue lui était aussi nécessaire que la nourriture : il intriguait en tout temps, en tous lieux, de toute manière et avec tous. On ne découvrait jamais rien de fâcheux qu'on ne fût sûr de l'y rencontrer pour quelque chose. Sa manie était de vouloir être de tout, et de chercher toujours à mettre ses pieds dans les pantoufles des autres. »

non compris le rapport de la terre de Ferrières et des fermes attenantes au château de Pont-Carré, un total de 1,220,000 fr. de rente qui lui venait entièrement de Napoléon.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Rappeler la police à la sévérité de son origine, faire disparaître, avec ménagement, les nombreux abus qu'une révolution avait introduits dans la machine administrative, s'entourer des anciennes traditions pour choisir celles dont le gouvernement nouveau pouvait s'étayer, telle fut la tâche délicate que Napoléon voulut imposer au magistrat qui devait être appelé à succéder, sous le titre de *préfet*, aux anciens lieutenants généraux de police, créés par Louis XIV sous le ministère Colbert.

Une ère nouvelle s'était ouverte pour la politique, pour la guerre, pour les sciences et pour l'industrie. La police qui, elle aussi, est un art, ne pouvait rester en arrière au milieu de ces perfectionnements divers. Il ne s'agissait plus, à l'aurore du dix-neuvième siècle, de détruire des repaires de mendiants et de vagabonds; il ne s'agissait plus de maintenir l'ordre physique au milieu d'une population bariolée de laquais, d'écoliers, de racoleurs et de filles de joie; la marche du temps avait suivi celle des esprits; il fallait faire plus encore. Dans une cité où les guerres intestines avaient eu tant de retentissement, il fallait, disons-nous, des efforts inimaginables pour ramener le calme, la confiance surtout, sans laquelle l'ordre, le commerce et les plaisirs honnêtes ne peuvent exister.

Le gouvernement consulaire, en brisant les tables de proscription, avait déjà fait beaucoup pour la France; pour Paris, c'était peu. Au préfet de police appartenait

de paraphraser la pensée gouvernementale. C'était à ce magistrat qu'était dévolu l'honneur de rétablir la sécurité dans cette métropole que le premier consul lui-même avait récemment baptisée du titre de *capitale du monde civilisé.*

Plus riche d'attributions généreuses, plus ample, plus étendue que l'ancienne lieutenance de police, l'autorité du préfet devait aussi peser davantage dans la balance politique. La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), élaborée au conseil d'État, avait créé les attributions du préfet de police.

« Son autorité, avait dit Napoléon, s'étendra sur tout le département de la Seine, sur les communes de Saint-Cloud, de Sèvres et de Meudon du département de Seine-et-Oise, sur le marché de Poissy, appartenant aussi à ce dernier département. Il exercera sous l'autorité immédiate des ministres, et correspondra directement avec eux pour les objets dépendant de leurs départements respectifs. Le préfet de police sera chargé de tout ce qui a rapport : 1° aux passeports, cartes de sûreté et permissions de séjourner à Paris; 2° à la mendicité et au vagabondage; 3° à la police des prisons de Paris et de la maison de Bicêtre; 4° aux maisons publiques; 5° aux attroupements; 6° à la librairie, à l'imprimerie et aux théâtres; 7° à la vente de la poudre et du salpêtre; 8° aux émigrés; 9° aux cultes; 10° aux ports d'armes; 11° à la recherche des déserteurs; 12° aux fêtes publiques; 13° à la petite voirie; 14° à la liberté et à la sûreté de la voie publique; 15° à la salubrité de la ville; 16° aux incendies, débordements et accidents de rivières; 17° à la police de la bourse et du change; 18° à la sûreté du commerce; 19° aux taxes et aux mercuriales; 20° à la libre circulation des subsistances;

21° aux patentes, comme police de vérification; 22° aux marchandises prohibées; 23° à la surveillance des places et lieux publics; 24° aux approvisionnements et à l'inspection des marchés de Paris, de Sceaux, de Poissy, de la Chapelle et de Saint-Denis; 25° à la préservation des monuments publics. Il a sous ses ordres les commissaires de police, les officiers de paix, les inspecteurs des halles, des marchés et des ports, et tous les hommes attachés à l'espionnage; enfin la gendarmerie et le corps des sapeurs-pompiers. Il a entrée au conseil général du département, devient membre du conseil général des hospices et du conseil d'administration du mont-de-piété; et enfin il présidera au tirage de la loterie. »

La création d'un poste aussi important devait mettre en mouvement bien des ambitions; mais Napoléon n'était pas de caractère à se laisser éblouir par de banales protestations : il accueillit froidement les recommandations et les demandes des membres des conseils des Cinq-Cents et des Anciens; et, la veille de la promulgation de la loi, après avoir fait appeler son collègue Cambacérès dans son cabinet :

— Il s'agit, lui dit-il, de nommer un préfet de police : avez-vous quelqu'un en vue ? Quel homme voudriez-vous installer dans ce formidable poste ? — Général, répondit le second consul, croyant votre choix déjà fait, je ne me suis nullement occupé, je l'avoue, de la présentation de candidats.

Napoléon se prit à sourire, car son collègue, avec son ordinaire sagacité, avait deviné sa pensée.

— N'importe, reprit-il; cependant, que mon choix soit décidé ou non, parlez : qui jugeriez-vous capable de remplir les fonctions que nous venons de créer ?

— Cochon de l'Apparent, dit Cambacérès. — C'est un honnête homme; mais il est sans énergie.... Après lui, dites? — Réal, reprit Cambacérès; celui-là est un homme de tête et de dévouement. — Il n'a pas assez d'application et serait trop bienveillant pour tout le monde; vous m'entendez : passons donc à un autre.

Cambacérès, pour couper court à d'inutiles demandes de noms, répondit :

— Je crois, en effet, qu'ils ne conviennent ni les uns ni les autres à la place. — Oui, c'est la place qui leur conviendrait? répliqua Napoléon avec gaieté. Ne vous mettez donc pas à la torture, mon cher collègue, continua-t-il; mon choix est fait : Dubois est ce qu'il nous faut : c'est un travailleur, un homme probe et au courant des affaires, puisqu'il mène le bureau central. Il sera préfet de police, et il marchera, car il faut marcher... et droit.

Le lendemain, la loi était promulguée et la nomination de Dubois était insérée au *Moniteur*. Cette nomination, contre l'ordinaire, fut accueillie généralement; chacun rendit grâce au premier consul d'avoir porté sa sollicitude sur l'état moral et physique de la capitale.

Dubois, ancien avocat au parlement, après avoir été successivement prévôt des justices seigneuriales de Montgeron et de Passy, devint procureur au Châtelet, au commencement de la révolution, dont il se montra partisan sincère quoique modéré. Nommé juge au tribunal civil, puis président du tribunal criminel, et enfin membre du bureau central, il fut appelé, après le 18 brumaire, et comme nous venons de le dire, à remplir le poste de préfet de police de la ville de Paris.

Les premiers actes de sa magistrature furent marqués au coin de la raison et de l'utilité. Il renouvela

les anciennes ordonnances de police sur la voirie, fit exercer une surveillance active sur les nombreuses maisons garnies qui pullulent dans la capitale et offrent un mystérieux abri au ramas de vagabonds qui fondent incessamment sur elle; il donna une extension plus complète à la vigilance nocturne, et, par des combinaisons dignes en tout point d'un magistrat expérimenté, il assura les approvisionnements, l'ordre et la salubrité des halles et des marchés, et fit renaître enfin la confiance dans les transactions commerciales et industrielles.

En aucun temps, assurément, la police n'a pu prévenir les grands attentats inspirés par le fanatisme et exécutés par quelques séides obscurs. Le préfet Dubois ne sut pas, non plus que sa police, éventer l'attentat du 3 nivôse; mais ce déplorable événement mit en relief le nouveau magistrat et l'administration qu'il avait formée. Par ses ingénieuses investigations, on parvint à découvrir les traces éparses de cette machination vraiment infernale, et bientôt les coupables furent placés sous la main de la justice.

Dubois rendit successivement de grands services. Napoléon ne fut point ingrat à son égard : il le fit tour à tour, et en suivant les phases de sa puissance, conseiller d'État, commandeur de la Légion d'honneur et enfin comte de l'empire.

L'édilité de M. Dubois laissa des traces utiles. Ce fut sous son administration que le marché des Innocents fut construit et distribué comme on le voit aujourd'hui, et que le grand et magnifique égoût qui passe sous la porte Saint-Denis fut commencé et achevé. Ce grand travail fut construit à l'imitation de l'égoût de Tarquin, qui existe encore à Rome, après tant de

siècles. Comme tout ce qu'entreprenait Napoléon, ce monument d'utilité publique est plein de grandeur et de noblesse : une armée pourrait passer sous ses vastes voûtes. Aussi ne dédaignait-il pas d'aller visiter quelquefois, avec le préfet de police, les travaux de cet égoût gigantesque, et ce ne fut pas sans un enthousiasme mêlé d'effroi que le peuple, amoncelé sur la place du Châtelet, vit un matin son empereur surgir tout à coup des entrailles de la terre. Les cris, les vivat retentirent. Napoléon, qui, dès cinq heures du matin, s'était enseveli dans les constructions souterraines, demeura d'abord étonné de tant de lumière et d'émoi. Un de ces sourires qu'il ne prodiguait jamais, pour mieux séduire, vint effleurer ses lèvres tandis qu'il montait à cheval; puis il fit un geste d'adieu à la foule et disparut.

Mais après le sinistre événement du bal du prince de Schwartzemberg, un cri général de réprobation se fit entendre contre le préfet de police. Il y avait eu, disait-on, négligence et incurie de sa part. D'un autre côté, depuis son mariage, Napoléon avait songé à réformer ce fonctionnaire, qui était, lui aussi, étranger aux formes nouvelles de la cour impériale. Dubois n'était qu'un travailleur que la révolution, dans un de ses caprices, avait poussé en avant. Le seul titre qu'il eût encore à la faveur de l'empereur, c'est qu'ennemi de Fouché, il le surveillait autant par haine que par devoir. Aussi, dès que le duc de Rovigo eut remplacé ce dernier dans son ministère, Napoléon conçut d'autres idées sur la préfecture de police : il voulut substituer à la brutalité d'un agent obscur la surveillance avouée d'un magistrat; mais pour arriver à ce but, il fallait renvoyer Dubois : il prit donc pour prétexte

l'imprévoyance dont son administration avait fait preuve alors de la fête du prince Schwartzemberg, et lui retira la préfecture de police. Cependant, pour que ce retrait n'eût pas l'air d'une disgrâce, et comme fiche de consolation, il lui donna une magnifique pension de retraite et le nomma conseiller d'État à vie; mais il s'agissait de le remplacer, et la chose n'était pas facile.

Napoléon se fit donner la liste des maîtres des requêtes, la parcourut, prit des notes sur les capacités et les travaux de chacun d'eux; puis, désignant du doigt le nom de Pasquier, alors procureur général aux sceaux et aux titres, il demanda à Cambacérès ce qu'il pensait de ce choix.

L'archichancelier ayant renchéri sur les notes favorables qui existaient déjà sur le compte de M. Pasquier, Napoléon l'interrompit en disant :

— C'est bien! M. Pasquier sera préfet de police; voyez-le et faites-lui connaître ma résolution.

La cour impériale était alors à Fontainebleau, où les fêtes du mariage, qui avaient été remises, s'achevaient. Chaque dimanche les hauts fonctionnaires de l'empire venaient à tour de rôle présenter leurs hommages à l'empereur et à la nouvelle impératrice. M. Pasquier y était venu comme les autres, lorsqu'en sortant de l'audience, Cambacérès lui dit à demi-voix de le suivre jusque sur la terrasse, parce qu'il avait à lui parler en particulier. Alors et sans autre préambule, il lui annonça que l'empereur avait jeté les yeux sur lui pour la préfecture de police. Mais M. Pasquier lui répondit aussitôt que les habitudes de sa vie et ses travaux journaliers le rendraient inhabile à remplir de telles fonctions; que d'ailleurs il ne comprenait rien à la police, qu'il ne s'était jamais occupé de ses détails, qu'il lui

faudrait en faire une étude toute particulière, et qu'en un mot, il ne croyait pas que ce poste fût en harmonie avec son caractère et ses antécédents.

Cambacérès ayant insisté en lui disant que l'empereur le voulait, M. Pasquier répliqua que, magistrat par sa famille et par ses principes, il resterait magistrat.

— Je ne vous conseille cependant pas de refuser un poste qui peut vous mettre en évidence, lui objecta l'archichancelier; peut-être, par modestie, vous défiez-vous de vos lumières; mais vous savez que Sa Majesté n'accepte jamais ce genre de récusation devant une charge pour laquelle il croit un homme propre, surtout lorsque déjà il a jeté les yeux sur lui. Au reste, ajouta-t-il, l'empereur va vous mander pour vous annoncer lui-même votre nomination... Faites au moins preuve de bonne volonté en acceptant... Si vous ne convenez pas à la place, comme vous le prétendez, il le verra bien, et du moins vous tiendra-t-il compte de votre zèle et de votre dévouement pour son service à la chose publique.

En effet, un moment après, le chambellan de service vint rejoindre ces messieurs sur la terrasse, et prévenir M. Pasquier que l'empereur l'attendait dans son cabinet.

L'audience donnée à M. Pasquier par Napoléon dura une heure. M. Pasquier présenta respectueusement ses observations sur son ignorance en matière de police et son insuffisance pour surveiller les complots; mais Napoléon employa près de lui ce langage insinuant dont il possédait si bien le secret, en lui parlant d'administration et de politique.

« —M. Pasquier, lui dit-il entre autres choses, vous vous faites des idées peu exactes de ce que je veux que

soit aujourd'hui un préfet de police. Il ne s'agira pas, pour vous, de la police politique. Avec Fouché, j'avais besoin d'un contrôle, et sur ce point Dubois me servait plus ou moins adroitement; mais maintenant que j'ai Savary, que j'ai un ministre de la police qui m'est dévoué, qui surveille et agit pour moi, et non en dehors de moi, je n'ai plus besoin d'une préfecture de police proprement dite. Ce que je veux, c'est une magistrature à la manière de l'ancienne prévôté de Paris, au temps des Sartines et des Lenoirs; c'est, si vous l'aimez mieux, un surintendant des halles, des marchés; en un mot, il me faut un préfet de police qui soit en même temps prévôt des marchands. C'est une magistrature, ne vous y trompez pas. Or, vous voyez que cela peut vous convenir : n'êtes-vous pas magistrat?... Les règlements pour les subsistances, pour les approvisionnements, pour la salubrité, pour l'éclairage, pour le maintien du bon ordre et pour mille autres choses encore, ne sont-ils pas du ressort des magistrats? Eh bien! vous, vous serez le premier de tous. »

Puis l'empereur traça de main de maître le tableau des devoirs à remplir par les deux préfets, celui du département et celui de la police, en séparant les attributions de l'un et de l'autre; et, à chaque argument qu'il faisait valoir en faveur de la préfecture de police, il ajoutait :

— Vous voyez bien, M. Pasquier, que cela va parfaitement à vos goûts, à vos habitudes, à la nature de vos occupations. C'est du parlement qu'il me faut, ajoutait Napoléon; je veux de l'ancien parlement. Je ne pouvais mieux choisir que vous, avouez-le donc!...

M. Pasquier accepta, et les archives de la préfecture de police, si riches en documents malheureuse-